

LES NOMS SUIVIS D'UN * DISPOSE D'UNE FICHE NOMINATIVE CONSULTABLE DANS LA RUBRIQUE "SOURCES DOCUMENTAIRES"

PABAN Bernard (dit Massuf), ex abbé de l'église de Colombe et commis marchand depuis 1790, natif de Clermont, domicilié à Bordeaux, département de la Gironde, condamné à mort comme contre-révolutionnaire, le 8 germinal an 2, par la commission militaire de Bordeaux.

PACALIN Claude, fabricant de soie, âgé de 39 ans, né et domicilié à Lyon, département du Rhône, condamné à mort comme contre-révolutionnaire le 7 pluviôse an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon.

PACAUD François, domicilié à Ligrion, département de la Loire Inférieure, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 16 nivôse an 2, par la commission militaire de Savenay.

PACHE Jean, affaneur, âgé de 39 ans, né et domicilié à Lyon, département du Rhône, condamné à mort comme contre-révolutionnaire le 15 frimaire an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon.

PACHE Jean Nicolas*(1746 - Ardennes 1823) ministre, Fils du concierge de l'hôtel du duc de Castries

PACHOT René, domicilié à Latour-Landry, département de Mayenne et Loire, condamné à mort comme brigand de la Vendée le 12 nivôse an 2, par la commission militaire de Nantes.

PACOT François, gendarme, domicilié à Paris, département de la Seine, condamné à mort le 6 prairial an 3, par le conseil militaire, comme convaincu d'avoir abandonné le poste de l'arsenal et s'être mêlé parmi les révoltés contre la convention nationale, les 3 et 4 prairial an 3.

PACOT Louis*, ex prêtre et dominicain, âgé de 34 ans, natif de Couvin, pays de Liège, domicilié à Paris, département de la Seine, condamné à mort comme contre-révolutionnaire le 29 floréal an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris.

PACQUÉ Antoine, chasseur du 22^{ème} bataillon de l'Empire, domicilié au Pont-de-Cé, département de Mayenne et Loire, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 12 frimaire an 2, par la commission militaire du Pont-de-Cé.

PACQUIER Pierre, domicilié aux Herbiers, département de la Vendée, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 3 nivôse an 2, par la commission militaire de Savenay.

PACQUIER Jean, domicilié à Cugand, département de la Loire Inférieure, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 3 nivôse an 2, par la commission militaire de Savenay.

PACQUIER Jean, domicilié aux Herbiers, département de la Vendée, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 5 nivôse an 2, par la commission militaire de Savenay.

PACQUIER René, domicilié à Nantes, département de la Loire Inférieure, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 11 nivôse an 2, par la commission militaire de Nantes.

PACQUOT Jacques, domicilié aux Herbiers, département de la Vendée, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 5 nivôse an 2, par la commission militaire de Savenay.

PACQUOT Louis, domicilié aux Herbiers, département de la Vendée, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 5 nivôse an 2, par la commission militaire de Savenay.

PACREAU Jean, domicilié à Thibaudière, près de Loroux, département de la Loire Inférieure, condamné à mort comme brigand de la Vendée le 12 nivôse an 2, par la commission militaire de Nantes.

PADHER Etienne, fabricant de savon, domicilié à Avranches, département de la Manche, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 2 frimaire an 2, par la commission militaire de Grandville.

PAFFE Jacques Louis Auguste, marchand bonnetier et notable, âgé de 41 ans, né et domicilié à Paris, département de la Seine, mis hors la loi par décret de la convention nationale du 9 thermidor an 2, comme traître à la patrie, exécuté le 11.

PAGÉS Paul, faiseur de bas, domicilié à Uzés-la-Montagne, département du Gard, condamné à mort comme conspirateur le 5 thermidor an 2, par le tribunal criminel du département du Nord.

PAGES Antoine, déserteur, domicilié à Bruel-d'Esclanèdes, département de la Lozère, condamné à mort comme contre-révolutionnaire le 26 juin 1793, par le tribunal criminel dudit département.

PAGES Jean Baptiste, (dit Labouissette), propriétaire et cultivateur, domicilié à Senac, département du Lot, condamné à mort comme contre-révolutionnaire le 9 thermidor an 2, par la commission militaire de Nantes.

PAGEOT Jean, domestique, domicilié à Aisy, département de la Côte-d'Or, condamné à mort comme émigré le 9 pluviôse an 2, par le tribunal criminel dudit département.

PAGIS Françoise*, elle fut condamnée et fusillée le 1er février à la Haie-aux-Bonshommes

PAIGNON F. M., femme Tardieu-Malesy, âgée de 56 ans, née à Paris, ex noble, condamnée à mort le 22 messidor an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme complice de la conspiration de la prison du Luxembourg, où elle était détenue.

PAILLARD François, domicilié aux Herbiers, département de la Vendée, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 4 nivôse an 2, par la commission militaire de Savenay.

PAILLARD Jean, laboureur, domicilié à Pertre, département d'Ille-et-Vilaine, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 2 floréal an 2, par la commission révolutionnaire de Laval.

PAILLARD Jean, laboureur, domicilié à Beaulieu, département de la Mayenne, condamné à mort comme contre-révolutionnaire le 27 prairial an 2, par la commission révolutionnaire de Laval.

PAILLARD Camille François*, marchand drapier, âgé de 27 ans, né et domicilié à Lyon, département du Rhône, condamné à mort comme contre-révolutionnaire le 14 nivôse an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon.

PAILLASSON Benoît Joseph, père, épicier âgé de 61 ans, né à Amplepuis, domicilié à Lyon, département du Rhône, condamné à mort comme contre-révolutionnaire le 14 pluviôse an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon.

PAILLASSON Victor, fils, épicier, âgé de 19 ans, né et domicilié à Lyon, département du Rhône, condamné à mort comme contre-révolutionnaire le 14 pluviôse an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon.

PAILLASSON Edouard, épicier, membre de la municipalité provisoire, domicilié à Lyon, département du Rhône, condamné à mort comme contre-révolutionnaire en brumaire an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon.

PAILLET D., âgé de 34 ans, né à Husson, administrateur du district de Monistrol, département de la Haute Loire, condamné à mort comme conspirateur le 28 messidor an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris.

PAILLET Jeanne Françoise, journaliste, domiciliée à Bussey-les-Gy, département de la Saône, condamnée à mort comme voleur avec récidive, le 18 thermidor an 2, par le tribunal criminel dudit département.

PAILLOT Anatolle, maître de pension, âgé de 42 ans, né à Lyon, département du Rhône, condamné à mort comme contre-révolutionnaire le 15 frimaire an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon.

PAILLOT Charles, commis au département du Rhône, âgé de 31 ans, né à Nuy, département de l'Yonne, domicilié à Lyon, département du Rhône, condamné à mort comme contre-révolutionnaire le 18 frimaire an 2, par la commission révolutionnaire de la dite ville.

PAILLOT Louis Nicolas, âgé de 44 ans, né à Troyes, département de l'Aube, ex lieutenant générale du Bailliage de Troyes, domicilié à St Thibault, même département, condamné à mort comme contre-révolutionnaire le 14 nivôse an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris.

PAILLOU Jacques René, père, domicilié à Flosselière, département de la Vendée, condamné à mort comme contre-révolutionnaire le 21 nivôse an 2, par la commission militaire de Port-Malo.

PAIN François, domicilié aux Herbiers, département de la Vendée, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 4 nivôse an 2, par la commission militaire de Savenay.

PAIN Baptiste, fils, âgé de 42 ans, homme de loi, accusateur public, né à Villefranche, y demeurant, condamné à mort comme contre-révolutionnaire le 15 frimaire an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon.

PAINDAVOINE Claude, âgé de 53 ans, natif de l'Epine, département de la Marne, concierge de la maison des ci-devant Loterier, domicilié à Paris, département de la Seine, condamné à mort comme le 29 prairial an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme contre-révolutionnaire, agent de la faction de l'étranger, complice de l'assassinat du représentant du peuple Collot-d'Herbois et Robespierre; il a été conduit à l'échafaud avec une chemise rouge.

PAINPARÉ, commissaire de police, domicilié à Cholet, département de Mayenne et Loire, condamné à mort comme conspirateur le 3 nivôse an 2, par la commission militaire de Saumur.

PAISOTTE Pierre, domicilié à Nantes, département de la Loire Inférieure, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 10 nivôse an 2, par la commission militaire de la dite ville.

PAISSOT Mathurin, domicilié à Baulieu, département de la Mayenne et Loire, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 16 nivôse an 2, par la commission militaire de Nantes.

PAJAUT Jean Etienne Denis, domicilié à Cholet, département de Mayenne et Loire, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 3 nivôse an 2, par la commission militaire de Port-Malo.

PAJOL Antoine, âgé de 32 ans, natif d'Erroussa, département de l'Allier, ci-devant avoué, domicilié à Moulins, même département, condamné à mort comme contre-révolutionnaire le 11 nivôse an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon.

PALANGIÉ François, prêtre, domicilié à St Geniès, département de l'Aveyron, condamné à mort comme contre-révolutionnaire le 11 prairial an 2, par le tribunal criminel dudit département.

PALARD Pierre, domicilié à Nantes, département de la Loire Inférieure, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 15 nivôse an 2, par la commission militaire de Nantes.

PALARDY Jacques, domicilié à Puy-Maufray-sur-Yon, département de la Vendée, condamné à mort le 5 nivôse an 2, par la commission militaire de Savenay.

PALHOU Antoine, architecte, domicilié à Beaucaire, département du Gard, condamné à mort comme fédéraliste le 29 messidor an 2, par le tribunal criminel dudit département.

PALLANDRE Arnaud Antoine, âgé de 45 ans, libraire, né et domicilié à Bordeaux, département de la Gironde, condamné à mort comme fédéraliste, le 28 prairial an 2, par la commission militaire de Bordeaux.

PALLARD Louis, maréchal, domicilié à St Martin, département de la Vendée, condamné à mort comme conspirateur le 23 nivôse an 2, par la commission militaire d'Angers.

PALLERON Louis, âgé de 20 ans, marchand épicier, né et domicilié à Lyon, département du Rhône, condamné à mort comme contre-révolutionnaire le 14 frimaire an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon.

PALLIÉ Laurent, âgé de 69 ans, rentier, né et domicilié à Lyon, département du Rhône, condamné à mort comme contre-révolutionnaire le 3 pluviôse an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon.

PALLIER Joachim, domicilié à Bourganeuf, département de la Loire Inférieure, condamné à mort comme émigré le 16 messidor an 2, par le tribunal militaire du 1^{er} arrondissement de l'armée des Pyrénées-Orientales.

PALLIÈS Antoine, scieur de long, domicilié à Cas, département du Lot, condamné à mort comme brigand de la Vendée le 21 nivôse an 2, par le tribunal criminel dudit département.

PALLU André, âgé de 31 ans, instituteur, né et domicilié à Lyon, département du Rhône, condamné à mort comme contre-révolutionnaire le 26 frimaire an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon.

PALLUSSIÈRE Pierre, journalier, domicilié à St Laurent-du-Mottais, département de Mayenne et Loire, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 12 nivôse an 2, par la commission militaire de Sablé.

PALMADE Jean Pierre (dit Fraxime), âgé de 63 ans, étaleur, ci-devant lieutenant particulier de la sénéchaussée de Pamiers, né et domicilié à Pamiers, département de l'Ariège, condamné à mort le 23 prairial an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme complice des trames liberticides, dont le foyer était dans la commune de Pamiers.

PALOTOT J., âgé de 25 ans, né à Paris, département de la Seine, commissaire, domicilié à Paris, condamné à mort comme le 4 thermidor an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme complice d'une conspiration dans la prison du Luxembourg, où il était détenu.

PALTY François, soldat au 6^{ème} régiment d'infanterie légère, domicilié à Strasbourg, département du Bas-Rhin, condamné à mort comme émigré, le 2 brumaire an 3, par la commission militaire de Strasbourg.

PALUSIER Mathurin, domicilié à St Pierre-Matimar, département de la Mayenne et Loire, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 12 nivôse an 2, par la commission militaire de Nantes.

PALUSSIÈRE, domicilié à Montglonne, département de Mayenne et Loire, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 13 nivôse an 2, par la commission militaire de Nantes.

PALUSSIÈRE Pierre, domicilié à Montglonne, département de Mayenne et Loire, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 3 nivôse an 2, par la commission militaire de Nantes.

PANEQUIER Louis, conducteur de charrois à l'armée des Pyrénées-Orientales, domicilié à Riom, département du Puy-de-Dôme, condamné à mort comme contre-

révolutionnaire le 14 germinal an 2, par le tribunal militaire du 1^{er} arrondissement des Pyrénées-Orientales de Chauvin Dragon.

PANETIER Simon, âgé de 75 ans, prêtre, né et domicilié à Bordeaux, département de la Gironde, condamné à mort le 3 thermidor an 2, par la commission militaire de Bordeaux, comme convaincu d'avoir favorisé des conspirations, mis hors la loi, et de n'avoir pas accepté la convention de 1793.

PANNET Jean, domicilié à Vounay, département des Deux-Sèvres, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 11 nivôse an 2, par la commission militaire de Nantes.

PANNIER Louis Antoine Joseph, ex curé, domicilié à Armentières, département du Nord, condamné à mort comme émigré le 26 vendémiaire an 3, par la commission militaire de Valenciennes.

PASSERAT Nicolas, âgé de 26 ans, né à BÉfort en Alsace, verrier, domicilié à Lyon, département du Rhône, condamné à mort comme contre-révolutionnaire le 16 nivôse an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon.

PAOMT Jean, domicilié à Narbonne, département de l'Aude, condamné à mort comme émigré le 19 messidor an 2, par le tribunal militaire du 2^{ème} arrondissement de l'armée des Pyrénées-Orientales.

PAPA N., âgé de 34 ans, né à Nullière, volontaire, condamné à mort comme conspirateur le 28 messidor an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris.

PAPAREL Pierre, père, fermier, domicilié à Chanac, département de la Lozère, condamné à mort comme complice de séditieux le 24 floréal an 2, par le tribunal criminel dudit département.

PAPAREL Pierre (dit chenac), domicilié à Chenac, département de la Lozère, condamné à mort comme contre-révolutionnaire le 14 juin 1793, par le tribunal criminel dudit département.

PAPAREL 1^{er} frère, ex curé de Vabres, domicilié à Mende, département de la Lozère, condamné à mort comme séditieux, contumace le 27 germinal an 2, par le tribunal criminel dudit département.

PAPAREL, 2^{ème} frère, ex vicaire, domicilié à Javois, département de la Lozère, condamné à mort comme séditieux le 27 germinal an 2, par le tribunal criminel dudit département.

PAPE Pierre, domicilié à la Chapelle-St-Sauveur, département de la Loire Inférieure, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 30 nivôse an 2, par la commission militaire de Nantes.

PAPELAU René, domicilié à Larabatière, département de la Vendée, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 3 nivôse an 2, par la commission militaire de Savenay.

PAPILLON Denis Pierre Jean, (dit Laferté), âgé de 67 ans, né à Châlon, département de la Marne, ex commissaire des menus plaisirs de Capet, domicilié à Paris, département de la Seine, condamné à mort le 19 messidor an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme complice d'une conspiration dans la maison d'arrêt du Luxembourg où il était détenu.

PAPILLON Nicolas Jacques (dit Dauteroche), âgé de 64 ans, natif de Châlon, département de la Marne, ex noble et fermier général, domicilié à Paris, département de la Seine, condamné à mort le 19 floréal an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme complice d'un complot contre le peuple français, notamment en mêlant au tabac de l'eau et des ingrédients nuisibles à la santé des citoyens qui en faisaient usage.

PAPIN Jean, garçon laboureur, domicilié à Cholet, département de Mayenne et Loire, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 12 nivôse an 2, par la commission militaire de Sablé.

PAPIN François, domicilié à St Pierre-de-Chemillé, département de la Mayenne et Loire, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 15 nivôse an 2, par la commission militaire de Nantes.

PAPIN Denis, domicilié à la Chapelle-St-Florent, département de Mayenne et Loire, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 13 nivôse an 2, par la commission militaire de Nantes.

PAPIN Antoine, domicilié à Montglone, département de Mayenne et Loire, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 13 nivôse an 2, par la commission militaire de Nantes.

PAPIN Jean, domicilié à St Menel, département de Mayenne et Loire, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 11 nivôse an 2, par la commission militaire de Nantes.

PAPIN François, domicilié à St Léger, département de Mayenne et Loire, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 4 nivôse an 2, par la commission militaire de Nantes.

PAPIN François, domicilié à Noailles, département de Mayenne et Loire, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 6 nivôse an 2, par la commission militaire de Savenay.

PAPIN Jean, domicilié à Angers, département de Mayenne et Loire, condamné à mort le 3 nivôse an 2, par la commission militaire de Saumur, comme conspirateur.

PAPIN Jacques, domicilié à Angers, département de Mayenne et Loire, condamné à mort le 22 frimaire an 2, par la commission militaire de Doué, comme conspirateur.

PAPIN Bazile, domicilié à Arnais, département de Mayenne et Loire, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 28 nivôse an 2, par la commission militaire de Nantes.

PAPION François, officier municipal, domicilié à Réaumur, département de la Vendée, condamné à mort comme conspirateur le 23 ventôse an 2, par le tribunal révolutionnaire de Charente Inférieure

PAPOYANT René, laboureur, domicilié au Mans, département de la Sarthe, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 22 nivôse an 2, par le tribunal criminel dudit département.

PAPOYANT Jean, domicilié au Mans, département de la Sarthe, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 22 nivôse an 2, par le tribunal criminel dudit département.

PAQUANT René, marinier, domicilié à Châtellerault, département de la Vienne, condamné à mort comme conspirateur le 6 nivôse an 2, par la commission militaire de Saumur.

PAQUELOT François, domicilié à Beaurepaire, département de Mayenne et Loire, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 12 nivôse an 2, par la commission militaire de Nantes.

PAQUEREAU Pierre, fermier, domicilié à Loroux-Bottereau, département de la Loire Inférieure, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 20 nivôse an 2, par le tribunal criminel du département de la Sarthe.

PAQUEREAU Laurent, domicilié à Loroux-Bottereau, département de la Loire Inférieure, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 20 nivôse an 2, par le tribunal criminel du département de la Sarthe.

PAQUEREAU Joseph, domicilié à Loroux-Bottereau, département de la Loire Inférieure, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 30 nivôse an 2, par le tribunal criminel du département de la Sarthe.

PAQUEREAU Julien, garçon boulanger, domicilié à Loroux-Bottereau, département de la Loire Inférieure, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 18 nivôse an 2, par le tribunal criminel du département de la Sarthe.

PAQUET Julien, domestique, domicilié à Angers, département de la Mayenne et Loire, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 17 frimaire an 2, par la commission militaire de Doué.

PAQUET Claude, peintre vernisseur, âgé de 20 ans, né et domicilié à Lyon, département du Rhône, condamné à mort comme contre-révolutionnaire le 14 nivôse an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon.

PAQUETON Pierre, journalier, ex soldat au 2^{ème} bataillon du Gard, 3^{ème} compagnie, domicilié à Valence, département de la Drôme, condamné à mort comme émigré le 28 vendémiaire an 3, par la commission militaire de Bruxelles.

PAQUOTTE Jean, cizeleur, officier municipal, âgé de 48 ans, natif de Troyes, département de l'Aube, domicilié à Paris, département de la Seine, mis hors la loi par décret de la convention du 9 thermidor an 2, comme traître à la patrie, exécuté le 11.

PARADAN (dit Bidet), domicilié à Mende, département de la Lozère, condamné à mort comme séditieux le 27 germinal an 2, par le tribunal criminel dudit département.

PARADIS Jean Marguerite, ci-devant, avocat, ex noble, âgé de 50 ans, né à Bourg, domicilié à Lyon, département du Rhône, condamné à mort comme contre-révolutionnaire le 9 nivôse an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon.

PARAT Claude, ex vicaire de Rozière, âgé de 42 ans, né à Aurieil, département de l'Allier, domicilié à Rosay, département de la Haute Loire, condamné à mort le 27 messidor an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme contre-révolutionnaire en semant la discorde dans l'ame des citoyens par les erreur du fanatisme.

PARCELLE Adrien François, (dit St Cristau), ex fermier général, âgé de 44 ans, natif de rennes, département d'Ille-et-Vilaine, domicilié à Paris, département de la Seine, condamné à mort le 19 floréal an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme complice d'un complot contre le peuple français, notamment en mettant dans le tabac de l'eau et des ingrédients nuisibles à la santé des citoyens qui en faisaient usage.

PARCHEY Jean, domicilié à Châtillon, département des Deux Sèvres, condamné à mort le 17 nivôse an 2, par la commission militaire de Nantes, comme brigand de la Vendée.

PARÉ Bonaventure, volontaire dans la 7^{ème} compagnie du 5^{ème} bataillon du Mont-Blanc, domicilié à Montmélian, même département, condamné à mort comme

émigré le 9 fructidor an 2, par le tribunal militaire du 2^{ème} arrondissement de l'armée des Pyrénées-Orientales.

PARENT N. *né à Torigny, département de la Seine et Marne, vivant de son bien, domicilié à Paris, département de la Seine, condamné à mort le 5 thermidor an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme conspirateur, ayant fait différents voyages en Allemagne en suisse, et n'étant rentré en France qu'au mois d'avril 1793*

PARENT Nicolas, *ex député à l'assemblée constituante, ci-devant avocat du tyran roi au bailliage et siège présidial de Troyes, âgé de 37 ans, domicilié à Troyes, département de l'Aube, condamné à mort comme contre-révolutionnaire le 14 pluviôse an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris.*

PARENT Jacques, *domicilié à Chalennes, département de Mayenne et Loire, condamné à mort comme brigand de la Vendée le 12 frimaire an 2, par la commission militaire du Pont-de-Cé.*

PARENT Jean, *domicilié à Chalennes, département de Mayenne et Loire, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 3 nivôse an 2, par la commission militaire de Saumur.*

PARENT Jean, *laboureur, domicilié à Chalennes, département de Mayenne et Loire, condamné à mort comme conspirateur le 3 nivôse an 2, par la commission militaire de Saumur.*

PARFAIT Jean, *maître d'école, âgé de 45 ans, né à Vitry-le-Français, domicilié à Moreuil, département de la Sarthe, condamné à mort le 2 messidor an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme ennemi du peuple, ayant dit à une citoyenne : ma bonne femme ne soutenez point la république, à Chevillers et à Moreuil ils ne veulent pas la soutenir, il faut que votre fils fasse de même, empêchez-le de tirer au sort ; croyez-moi, ils ne veulent ici ni les uns ni les autres être républicains, et je suis sûr comme de mourir un jour, que jamais la république ne tiendra.*

PARIA Louis, *épiciier, âgé de 42 ans, natif de Mâcon, domicilié à Lyon, département du Rhône, condamné à mort comme contre-révolutionnaire le 7 pluviôse an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon.*

PARIAT, *médecin à Feurs, département de la Loire, condamné à mort comme fédéraliste le .. frimaire an 2, par le tribunal de justice révolutionnaire de Feurs.*

PARIS André, *conducteur de diligence, âgé de 47 ans, né à Troyes, département de l'Aube, palefrenier du ci-devant duc de Brissac, domicilié à Paris, département de la Seine, condamné à mort le 22 messidor an 2, par le tribunal révolutionnaire*

de Paris, comme ayant secondé les projets liberticides du tyran Capet à la journée du 10 août 1792, et comme agent des correspondances de Brissac avec la femme Dubarry

PARIS François, employé à l'état major du 2^{ème} bataillon de l'Aube, âgé de 22 ans, né et domicilié à Colombé-la-Fosse, département de l'Aube, condamné à mort comme le 27 messidor an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme ayant favorisé l'émigration du nommé Mandat.

PARIS Pierre Louis, professeur de belles-lettres, et officier municipal, âgé de 33 ans, né et domicilié à Paris, département de la Seine, mis hors la loi par décret de la convention nationale du 9 thermidor an 2, comme traître à la patrie, exécuté le 11.

PARIS Louis, cultivateur et déserteur du 8^{ème} régiment des cuirassiers, domicilié à Berlette, département du Nord, condamné à mort comme émigré, le 2 thermidor an 2, par le tribunal militaire de l'armée du Nord.

PARIS Simon, âgé de 57 ans, natif de Nevers, département de la Nièvre, ancien professeur du collège de Bordeaux, depuis la révolution juge de paix, domicilié à Bordeaux, département de la Gironde, condamné à mort le 29 floréal an 2, par la commission révolutionnaire de Bordeaux, comme contre-révolutionnaire, pour avoir employé ses talents que pour justifier des aristocrates connus, tels que Lumière et Auguste Journu, dont les têtes sont tombées sous le glaive de la loi.

PARIS Claude, soldat au 2^{ème} bataillon de la 86^{ème} demi-brigade, domicilié à Pont-sur-Allier, département du Puy-de-Dôme, condamné à mort le 22 vendémiaire an 3, par le tribunal criminel du département des Ardennes, comme distributeur de faux assignats.

PARIS Jean René, ex curé, domicilié à St Martin-de-Clocher, département de la Charente, condamné à mort comme fédéraliste le 28 ventôse an 2, par le tribunal criminel du département de la Vienne.

PARISEAU P. H., âgé de 41 ans, né et domicilié à Paris, département de la Seine, journaliste, condamné à mort le 22 messidor an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme complice d'une conspiration dans la prison du Luxembourg où il était détenu.

PARISOT François, ci-devant commissaire de la comptabilité, grenadier des filles St Thomas et aide de camp de Lafayette, âgé de 50 ans, natif de Lyon, département du Rhône, domicilié à Paris, département de la Seine, condamné à mort comme le 14 floréal an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme contre-révolutionnaire, complice des nommés Tassin, et agent de la conspiration de Capet, au 10 août 1792.

PARISOT Jean Louis, coiffeur de femme, âgé de 27 ans, né à Paris, département de la Seine, domicilié à Lyon, département du Rhône, condamné à mort comme contre-révolutionnaire le 9 pluviôse an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon.

PARISOT Anne Marie Louise Catherine, femme Caroudelet, âgée d'environ 92 ans, ex noble, domiciliée à Cambray, département du Nord, condamnée à mort le 16 prairial an 2, par le tribunal révolutionnaire de Cambray, comme ne s'étant point retirée de ladite ville, place forte, d'où elle devait sortir comme ex noble.

PARISSE Jean, chasseur au 11^{ème} régiment, domicilié à Versois, département de l'Ain, condamné à mort le 14 messidor an 2, par le tribunal criminel du département de la Meuse, comme distributeur de faux assignats.

PARJOLINO René, domicilié à Nivernot, département de la Loire Inférieure, condamné à mort comme brigand de la Vendée le 17 nivôse an 2, par la commission militaire de Nantes.

PARMENTIER Anne Madeleine Lucile, femme Lemoyne-Crecy, âgée de 52 ans, natif de Clermont, département de la Meuse, domiciliée à Paris, département de la Seine, condamnée à mort le 29 prairial an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme complice de la faction de l'étranger, et comme ayant approuvé les discours de Porte-Bœuf, qui applaudissait à l'assassinat du représentant du peuple, Collot-d'Herbois ; elle a été conduite à l'échafaud avec une chemise rouge

PARMENTIER Pierre, commis chez Dumont, receveur des rentes, âgé de 29 ans, né et domicilié à Paris, département de la Seine, condamné à mort le 3 floréal an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme convaincu d'avoir favorisé, les efforts des ennemis de la république.

PARMENTIER Claude, menuisier, âgé de 45 ans, né à Choinessance près de farbourg, domicilié à Lyon, département du Rhône, condamné à mort comme contre-révolutionnaire le 15 frimaire an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon.

PARRET Michel, épicier, âgé de 23 ans, né à St Bonnet-la-Montagne, domicilié à Lyon, département du Rhône, condamné à mort comme contre-révolutionnaire le 14 nivôse an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon.

PARRIGAUD Pierre, commis drapier, âgé de 22 ans, né à Beaune, domicilié à Lyon, département du Rhône, condamné à mort comme contre-révolutionnaire le 8 nivôse an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon.

PARSEVAL Charles René* (de Frileuse), fermier général guillotiné le 19 floréal an II

PARSEVAL Alexandre Philibert Pierre*(de Frileuse), fermier général guillotiné le 19 floréal an II

PASCHAL Jean Antoine, lieutenant de la 1^{er} division de la gendarmerie, âgé de 42 ans, natif de Lyon, département du Rhône, domicilié à Paris, département de la Seine, condamné à mort le 5 prairial an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme conspirateur, ayant dit un jour en parlant du tyran Capet: Ah, pauvre roi, pauvre reine, pauvre femme, quels scélérats que les jacobins!

PASCAL François, âgé de 30 ans, natif d’Affheaut, département des Basses-Alpes, domicilié à Buis, département de la Drôme, condamné à mort le 18 floréal an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme complice d’une conspiration qui a eu lieu au mois d’août 1792, dans la commune de Besignan, département de la Drôme.

PASCAL Aimé, prêtre assermenté, vicaire à Thurins, département du Rhône, né et domicilié à Lyon, département du Rhône, condamné à mort comme contre-révolutionnaire le 15 frimaire an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon.

PASCAL Benoît, marchand mercier, âgé de 66 ans, né et domicilié à Lyon, département du Rhône, condamné à mort comme contre-révolutionnaire le 16 pluviôse an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon.

PASCAL Jean Jacques, avoué âgé de 38 ans, né et domicilié à Lyon, département du Rhône, condamné à mort comme contre-révolutionnaire le 7 pluviôse an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon.

PASCAL Nicolas, médecin, domicilié à Sègne, département du Var, condamné à mort le 16 germinal an 2, par le tribunal criminel des Bouches du Rhône, comme contre-révolutionnaire.

PASCAL Jean, ex prieur et curé, domicilié à Porte, département du Gard, condamné à mort le 11 thermidor an 2, par le tribunal criminel du département de l’Ardèche, comme réfractaire à la loi

PASCAL Charles*, propriétaire, domicilié à Tarascon, département des Bouches du Rhône, condamné à mort comme fédéraliste le 3 floréal an 2, par le tribunal criminel dudit département.

PASCAL* Lieutenant de gendarmerie

PASCHAL Antoine, agent de ci-devant noble, domicilié à Bédouin, département de Vaucluse, condamné à mort comme contre-révolutionnaire le 9 prairial an 2, par le tribunal criminel dudit département.

PASQUERREAU Pierre, laboureur, domicilié à Doué, département de Mayenne et Loire, condamné à mort le 18 frimaire an 2, par la commission militaire de Doué, comme brigand de la Vendée.

PASQUERREAU Pierre, laboureur, domicilié à Bon-Père, département de la Vendée, condamné à mort le 21 frimaire an 2, par le tribunal criminel dudit département, comme brigand de la Vendée.

PASQUERREAU Louis, laboureur, domicilié à Doué, département de Mayenne et Loire, condamné à mort le 18 frimaire an 2, par la commission militaire de Doué, comme brigand de la Vendée.

PASQUEREAU Pierre, laboureur, domicilié à Doué, département de Mayenne et Loire, condamné à mort le 21 frimaire an 2, par le tribunal dudit département, comme munitionnaire des brigands de la Vendée.

PASQUEROT Jean, domicilié aux Herbiers, département de la Vendée, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 4 nivôse an 2, par la commission militaire de Savenay.

PASQUIET Charles, fils, ex noble, domicilié à Laroche, département de la Corrèze, condamné à mort comme émigré le 25 vendémiaire an 3, par la commission militaire de Bois-le-Duc.

PASQUIER Etienne, ex conseiller au parlement de Paris, âgé de 58 ans, né et domicilié à Paris, département de la Seine, condamné à mort le 1 floréal an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme complice d'un complot contre la liberté du Peuple, en participant aux arrêtés pris par le parlement de Toulouse les 25 et 27 7bre 1790.

PASQUIER François, aîné, couvreur, domicilié à Richelieu, département d'Indre et Loire, condamné à mort comme contre-révolutionnaire le 19 nivôse an 2, par la commission militaire de Tours.

PASQUIER Mathurin, ecclésiastique, domicilié à St Gemme, département de Mayenne et Loire, condamné à mort comme réfractaire à la loi le 22 messidor an 2, par le tribunal criminel dudit département.

PASQUIER Julien, domicilié à Montbert, département de la Loire Inférieure, condamné à mort comme brigand de la Vendée le 9 nivôse an 2, par la commission militaire de Nantes.

PASQUIER Pierre, domicilié à Beaurepaire, département de la Vendée, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 16 nivôse an 2, par la commission militaire de Nantes.

PASQUIER François, domicilié à Beaurepaire, département de la Vendée, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 6 nivôse an 2, par la commission militaire de Savenay.

PASQUIER Pierre, domicilié à Jumelière, département de Mayenne et Loire, condamné à mort comme conspirateur le 23 nivôse an 2, par la commission militaire séante à Angers.

PASQUIER Joseph, marchand drapier, âgé de 45 ans, né et domicilié à Cremieu, département de la Lisère, condamné à mort comme contre-révolutionnaire le 16 pluviôse an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon.

PASQUIN Nicolas, tenant maison garnie, ci-devant valet de pied, et feutier au service d'Elisabeth, sœur du dernier tyran roi, âgé de 36 ans, natif de St Miel, domicilié à Paris, département de la Seine, condamné à mort le 18 pluviôse an 2, par le tribunal révolutionnaire séant à Paris, comme convaincu d'avoir été complice de la conspiration qui a eu lieu le 10 août 1792, tendant à assassiner le peuple.

PASQUPELET Michel, laboureur, domicilié à Aubain-de-Luigné, département de Mayenne et Loire, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 6 nivôse an 2, par la commission militaire de Nantes.

PASSAL Marguerite, domestique, domiciliée à Quistinie, département du Morbihan, condamnée à mort comme receleuse de prêtres réfractaire le 24 ventôse an 2, par le tribunal criminel du département.

PASSEMARD Benoît, cabaretier, âgé de 50 ans, né à Ambert, département du Puy-de-Dôme, domicilié à Lyon, département du Rhône, condamné à mort comme contre-révolutionnaire le 2 nivôse an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon.

PASSERAT Louis (dit Lachapelle), lieutenant d'infanterie, âgé de 60 ans, né et domicilié à Lyon, département du Rhône, condamné à mort comme contre-révolutionnaire le 14 pluviôse an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon.

PASSOT Barthelemi, fabricant de soie, âgé de 53 ans, né à Moiran, département du Jura, domicilié à Lyon, département du Rhône, condamné à mort comme contre-révolutionnaire le 23 frimaire an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon.

PASTELOT Pierre, domicilié à Leyrieux, département de l'Isère, condamné à mort le 3 nivôse an 2, par la commission militaire de Savenay, comme brigand de la Vendée.

PASTOUREL Pierre Hippolyte, âgé de 43 ans, curé de la commune de St Hilaire-de-l'Abbaye, département de Mayenne et Loire, y demeurant, condamné à mort le 2 brumaire an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme convaincu d'être auteur d'intelligences et manœuvres tendantes à favoriser les projets des rebelles alors occupant Saumur, et d'avoir rétracté ses serments.

PATARDY Jacques, domicilié à Leyrieux, département de l'Isère, condamné à mort comme le 5 nivôse an 2, par la commission militaire de Savenay, comme brigand de la Vendée.

PATARIN Toussaints, domicilié à Soulesne, département de Mayenne et Loire, condamné à mort le 18 pluviôse an 2, par le tribunal criminel du département de la Sarthe, comme brigand de la Vendée.

PATEL, domicilié à Paris, commandant du bataillon de la section de Bonne-Nouvelle, département du Rhône, condamné à mort par contumace, le 5 brumaire an 4, par le conseil militaire établi à Paris au théâtre français, comme convaincu d'avoir fait battre la générale sans ordre des représentants, pour faire marcher contre la convention nationale, les 12, 13 et 14 ventôse an 4, il s'est soustrait au jugement.

PATISSIER Marie Catherine, veuve Duvernay, vivant de son bien, âgée de 58 ans, née et domiciliée à Mâcon, département de la Saône et Loire, condamnée à mort comme le 12 messidor an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme ayant fait émigré son fils, et entretenu des correspondances avec lui.

PATON Jacques (dit Glausmé), chirurgien, domicilié à Daumeray, département de Mayenne et Loire, condamné à mort comme le 3 nivôse an 2, par la commission militaire de Saumur, comme conspirateur.

PATOUL Marie Françoise, âgée de 50 ans, née à Wailly, épouse de Dauchet Pierre Adrien, condamné à mort à Arras le 30 prairial an II

PATOUYER Jean, domicilié à Basses-Goulaine, département de la Loire Inférieure, condamné à mort comme le 17 nivôse an 2, par la commission militaire séante à Nantes, comme brigand de la Vendée.

PATOUYER Christophe, domicilié à Basses-Goulaine, département de la Loire Inférieure, condamné à mort comme le 17 nivôse an 2, par la commission militaire séante à Nantes, comme brigand de la Vendée.

PATRON Jean Pierre, ex secrétaire greffier de la commune, domicilié à Beaucaire, département du Gard, condamné à mort comme le 29 messidor an 2, par le tribunal criminel dudit département, comme fédéraliste.

PATRONILLIÈRE Jacques, domicilié à Basses-Goulaine, département de la Loire Inférieure, condamné à mort comme le 13 nivôse an 2, par la commission militaire séante à Nantes, comme brigand de la Vendée.

PATRONILLIÈRE Jean, domicilié à Basses-Goulaine, département de la Loire Inférieure, condamné à mort comme le 13 nivôse an 2, par la commission militaire séante à Nantes, comme brigand de la Vendée.

PATURAL Jean, natif de Leigneux-en-Forez, ex diacre, condamné à mort en brumaire an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon, comme contre-révolutionnaire.

PATUREL Etienne, ouvrier en soie, âgé de 40 ans, né et domicilié à Lyon, département du Rhône, condamné à mort comme contre-révolutionnaire le 14 nivôse an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon.

PATY Louis, domicilié à Brain, département d'Ille-et-Vilaine, condamné à mort le 9 pluviôse an 2, par le tribunal criminel dudit département, comme contre-révolutionnaire.

PATY Bernard (dit Durayet), ex conseiller, au ci-devant parlement de Guyenne, né et domicilié à Bordeaux, département de la Gironde, condamné à mort comme contre-révolutionnaire le 28 prairial an 2, par la commission militaire de Bordeaux.

PAUFIN Melchior, commis marchand, âgé de 20 ans, né et domicilié à Lyon, département du Rhône, condamné à mort comme contre-révolutionnaire le 16 pluviôse an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon.

PAUL Pierre, marchand de cannes, âgé de 40 ans, né et domicilié à Paris, département de la Seine, condamné à mort le 3 prairial an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme ayant eu des correspondances avec les ennemis extérieurs et intérieurs de la république.

PAUL Jean, ex trésorier de France, domicilié à Moulins, département de l'Allier, condamné à mort comme contre-révolutionnaire le 11 nivôse an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon.

PAUL Marie, domicilié à Paris, département de la Seine, condamné à mort comme distributeur de faux assignats le 27 thermidor an 2, par le tribunal criminel dudit département.

POUMET F., âgé de 22 ans, né à Châtelleraut, département de la Vienne domicilié à Paris, département de la Seine, condamné à mort le 28 prairial an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme complice d'un complot dans la maison d'arrêt de Bicêtre, pour poignarder les membres des comités de salut

public et de sûreté générale de la convention, leur arracher le cœur, le rôtir et le manger, et faire mourir les plus patriotes dans un tonneau garni de pointes.

PAULIN François, professeur de géographie et de grammaire, âgé de 35 ans, natif de la Chapelle-en-blaisy, département de la Haute Marne, domicilié à Paris, département de la Seine, condamné à mort le 5 prairial an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme conspirateur, ayant dit que les députés de la Montagne étaient les balayeurs de la convention ; que Capet était une malheureuse et innocente victime ; que ceux qui avaient voté sa mort étaient des scélérats ; et (en parlant des armées) que tous les volontaires envoyés aux frontières étaient des machines ineptes et indisciplinées, conduits à une boucherie inévitable.

PAULLIAN Antoine, voyageur, chapelier, âgé de 60 ans, né et domicilié à Lyon, département du Rhône, condamné à mort comme contre-révolutionnaire le 24 ventôse an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon.

PAULSE Jacques, ex fermier général, âgé de 71 ans, natif de Montbrison, département de la Loire, domicilié à Paris, département de la Seine, condamné à mort le 19 floréal an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme convaincu d'être complice d'un complot contre le peuple français, notamment en mêlant au tabac de l'eau et des ingrédients nuisibles à la santé des citoyens qui en faisaient l'usage.

PAUME J. M., femme Gauthier-St-Crest, âgée de 48 ans, née à Marseille, département des Bouches du Rhône, ex noble, condamnée à mort le 7 thermidor an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme complice d'une conspiration dans la maison d'arrêt de St Lazare où elle était détenue.

PAUMIER François, marchand de bois, âgé de 39 ans, né à Aunay, département de la Nièvre, domicilié à Paris, département de la Seine, condamné à mort le 29 prairial an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme complice de la faction de l'étranger, du soulèvement des prisons et de l'assassinat du représentant du peuple Collot-d'Herbois, il a été conduit à l'échafaud avec une chemise rouge.

PAUMIER Jean, domestique, âgé de 29 ans, né à Creigny-aux-Vigne, département du calvados, commis dans les fourrages de la République, domicilié à Rouen, département de la Seine Inférieure, condamné à mort le 17 fructidor an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme convaincu de vols et dilapidations faits dans les magasins de fourrages et avoines de la république, établis à Rouen, et autres communes voisines, et de l'avoir fait dans l'intentions criminelles.

PAUMILER Jean, tailleur, domicilié à Port-Malo département d'Ille-et-Vilaine, condamné à mort comme brigand de la Vendée le 10 nivôse an 2, par la commission militaire de Port-Malo.

PAUSE Léonard, porteur d'eau, âgé de 47 ans, natif d'Ussac, département de la Dordogne, domicilié à Bordeaux, département de la Gironde, condamné à mort le 16 messidor an 2, par la commission révolutionnaire de Bordeaux comme receleur de prêtres réfractaires.

PAUTHIER François Xavier, juge de paix, domicilié à Flangebouche, département du Doubs, condamné à la déportation le 17 7bre 1793, par le tribunal criminel dudit département.

PAUTON Jean Louis, garçon pâtissier traiteur, âgé de 31 ans, natif de Bure, département de la Seine et Oise, domicilié à Paris, département de la Seine, condamné à mort le 28 germinal an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme convaincu d'avoir acheté de l'argent dans l'intention de faire passer aux ennemis de la république.

PAUVEREAU Louis, domicilié à St Fiacre, département de la Loire Inférieure, condamné à mort comme brigand de la Vendée le 30 nivôse an 2, par la commission militaire de Nantes.

PAUVEREAU Simon, domicilié à Bouguenais, département de la Loire Inférieure, condamné à mort comme brigand de la Vendée le 13 germinal an 2, par la commission militaire de Nantes.

PAUVERT Jean, domicilié à Lasquière, département de Mayenne et Loire, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 6 nivôse an 2, par la commission militaire de Savenay.

PAUVEROT Martin, domicilié à Lebignon, département de la Loire Inférieure, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 4 nivôse an 2, par la commission militaire de Savenay.

PAUVET Jean, domicilié à Chemillé, département de Mayenne et Loire, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 13 nivôse an 2, par la commission militaire de Nantes

PAVAGEOT Jacques, domicilié à St Hilaire département de Mayenne et Loire, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 5 nivôse an 2, par la commission militaire de Savenay.

PAVET Louise, ex religieuse, domiciliée à Alençon département de l'Orne, condamnée à mort comme receleuse de prêtres réfractaires le 27 germinal an 2, par le tribunal criminel du département de la Sarthe.

PAVEUR Pierre, domicilié à Cholet, département de Mayenne et Loire, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 17 nivôse an 2, par la commission militaire de Nantes.

PAVI François, ex vicaire, âgé de 17 ans, né à Toanne, département de la Loire, domicilié à Lyon, département du Rhône, condamné à mort comme contre-révolutionnaire le 27 nivôse an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon.

PAVI Jean, domicilié à Chapelle-St-Sauveur, département de la Loire Inférieure, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 30 nivôse an 2, par la commission militaire de Nantes.

PAVI Jean, domicilié à St Herbelon, département de la Loire Inférieure, département du Rhône, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 30 nivôse an 2, par la commission militaire de Nantes.

PAVY Pierre Joseph, marchand de tabac, âgé de 30 ans, natif d'Arras, département du Pas-de-Calais domicilié à Paris, département de la Seine, condamné à mort comme marchand d'argent, le 7 germinal an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris.

PAVY Marie Séraphine, âgée de 69 ans, née à Lille, célibataire, condamnée à mort à Arras le 7 floréal an II

PAYAN Jean, négociant, domicilié à Marseille, département des Bouches du Rhône, condamné à mort le 4 pluviôse an 2, par le tribunal révolutionnaire de Marseille, comme convaincu d'être complice de parti fédéraliste de Marseille contre la Convention.

PAYAN Claude François*, agent national de la commune, âgé de 27 ans, natif de paule-les-Fontaines, département de la Drôme, mis hors la loi par décret de la convention nationale, du 9 thermidor an 2, comme traître à la patrie, exécuté le 10.

PAYAN, l'aîné, commissaire national de l'instruction publique, domicilié à Paris, département de la Seine, mis hors la loi par décret de la convention nationale, du 9 thermidor an 2, comme traître à la patrie, il s'est soustrait au jugement.

PAYEN Jean Joseph, cultivateur, et commerçant, homme de confiance de la femme Marbeuf, âgé de 49 ans, natif d'Avignon, département du Vaucluse, domicilié à Paris, département de la Seine, condamné à mort le 17 pluviôse an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme conspirateur ayant fait mettre en luzerne, en sainfoin et trèfle près de 300 arpents de terre, qui auparavant produisaient de bled et d'avoir laissé en friche plusieurs pièces de terre qui devaient être en valeur.

PAYEN Joseph Thomas, domicilié à Bédouin, département du Vaucluse, condamné à mort comme contre-révolutionnaire le 9 prairial an 2, par le tribunal criminel dudit département.

PAYEN Charles ° 16 06 1794 Arras

PAYMAL François Michel, domestique du nommé Hariague, âgé de 29 ans, natif de Versailles, département de la Seine et Oise, domicilié à Paris, département de la Seine, condamné à mort le 29 germinal an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme contre-révolutionnaire, ayant partagé les sentiments de Guybeville, et ayant dit qu'il aimerait mieux voir le feu aux quatre coins de Paris, que de voir la république tenir.

PAYS-ALIZAC Eugène Joseph, ex noble, ci-devant capitaine du 36^{ème} régiment, natif de Valréas, département du Vaucluse, condamné à mort comme contre-révolutionnaire en brumaire an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon.

PAYSSAC Etienne, employé au bureau des subsistances, âgé de 41 ans, né à Nismes, département du Gard, domicilié à Paris, département de la Seine, condamné à mort comme contre-révolutionnaire le 7 messidor an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris.

PÉCARD Joseph, domicilié à Neuville, département de la Sarthe, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 12 frimaire an 2, par la commission militaire du Pont-de-Cé.

PECHE Julien, maçon, domicilié à Marseille, département des Bouches du Rhône, condamné à mort comme fédéraliste le 24 germinal an 2, par le tribunal criminel du département des Bouches du Rhône.

PECHER Augustin, fils, domicilié à Roubecq, département du Nord, condamné à mort comme émigré le 30 vendémiaire an 3, par la commission militaire de Bois-le-Duc.

PECHET Pierre, domicilié à Haye, département de la Loire Inférieure, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 6 pluviôse an 2, par la commission militaire de Nantes.

PECLET Maurice Joseph, rentier, âgé de 58 ans, né et domicilié, à Lyon, département du Rhône, condamné à mort comme contre-révolutionnaire le 4 nivôse an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon.

PEDOT Honoré, domicilié à Machecou, département de la Loire Inférieure, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 6 nivôse an 2, par la commission militaire de Savenay.

PÉGEOT Adrien, dit le Père Elysée, prêtre réfractaire né le 27 février 1761 à Soye (Doubs) et guillotiné à Besançon le 26 novembre 1794. (© R. TROADEC.)

PEGNIDÉ Pierre, domicilié à Cholet, département de Mayenne et Loire, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 6 nivôse an 2, par la commission militaire de Savenay.

PEGOND Claude, commissionnaire, né à Seyssel, département de l'Ain, âgé de 19 ans, domicilié à Lyon, département du Rhône, condamné à mort comme contre-révolutionnaire le 14 frimaire an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon.

PEGOUD Philippe, tailleur, âgé de 39 ans, né et domicilié à Lyon, département du Rhône, condamné à mort comme contre-révolutionnaire le 7 pluviôse an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon.

PEGUIGNIER Mathurin, domicilié à Maulévrier, département de Mayenne et Loire, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 17 nivôse an 2, par la commission militaire de Nantes.

PÉGUIZE Joseph, apprenti orfèvre, âgé de 19 ans, né à St Pierre-Lamartin, domicilié à Lyon, département du Rhône, condamné à mort comme contre-révolutionnaire le 16 nivôse an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon.

PEIFFER Elisabeth, femme Lambin, marchand, domiciliée à Thionville, département de la Moselle, condamnée à mort comme distributrice de faux assignats, le 15 prairial an 2, par le tribunal criminel du département de la Moselle.

PEIGNÉ René, domicilié à Vallet, département de la Loire Inférieure, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 30 nivôse an 2, par la commission militaire de Nantes.

PEIGNÉ Julien, domicilié à Claretière, département de la Loire Inférieure, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 16 nivôse an 2, par la commission militaire de Nantes.

PEIGNÉ René, domicilié à la Chapelle-Bassemer, département de la Loire Inférieure, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 12 nivôse an 2, par la commission militaire de Nantes.

PEILLEU Etienne, commis tireur d'or, âgé de 39 ans, né et domicilié à Lyon, département du Rhône, condamné à mort comme contre-révolutionnaire le 21 frimaire an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon

PEILLON Jean Marie, vigneron, âgé de 42 ans, né à Lyon, département du Rhône, domicilié à Millery, même département, condamné à mort comme contre-révolutionnaire le 19 pluviôse an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon.

PEILLON Pierre Antoine, commis marchand de fer, âgé de 20 ans, né et domicilié à Lyon, département du Rhône, condamné à mort comme contre-révolutionnaire le 16 nivôse an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon.

PEIRIER Lazare (dit Meynard), courtier, domicilié à Marseille, département des Bouches du Rhône, condamné à mort comme fédéraliste, le 15 germinal an 2, par la commission militaire dudit département.

PELAPRA André, receveur de la loterie, âgé de 66 ans, né à Montelimart, département de la Drôme, domicilié à Lyon, département du Rhône, condamné à mort comme contre-révolutionnaire le 23 nivôse an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon.

PELE VARENNES Marie Joseph Hippolite, ci-devant receveur particulier des finances, depuis receveur de district, natif de Sens, âgé de 53 ans, domicilié à Montargis, département du Loiret, condamné à mort le 18 germinal an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme conspirateur, en rédigeant et signant une adresse liberticide, envoyée au tyran roi, contre le peuple, sur les événements du 20 juin 1793.

PELEGRIN* Capitaine de gendarmerie

PELERIN François David, ex vicaire, domicilié à Alais, département du Gard, condamné à mort comme réfractaire à la loi, le 1^{er} germinal an 2, par le tribunal criminel dudit département.

PELET Michel, laboureur, domicilié à Aubain-de-Luigné, département de Mayenne et Loire, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 6 nivôse an 2, par la commission militaire de Nantes.

PELET DANGLADE Jacques, ex conseiller au parlement de Bordeaux, âgé de 75 ans, né et domicilié à Bordeaux, département de la Gironde, condamné à mort le 6 nivôse an 2, par la commission militaire de Bordeaux, comme aristocrate mis hors la loi.

PELIN Pierre Alexis, prêtre réfractaire, âgé de 62 ans, né et domicilié à Lyon, département du Rhône, condamné à mort comme contre-révolutionnaire le 26 frimaire an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon.

PELISSIER Elisabeth, Sacramentine de Bollène exécutée le 11 juillet, par la commission populaire séante à Orange, comme réfractaire à la loi

PELISSIER Jean Jacques César, fils, âgé de 40 ans, né à St just-d'Avray, département du Rhône et Loire, ci-devant maire de Montluel, département de l'Ain, y demeurant, condamné à mort comme contre-révolutionnaire le 14 nivôse an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon.

PELISSIER Pierre, propriétaire, âgé de 69 ans, né et domicilié à Lyon, département du Rhône, condamné à mort comme contre-révolutionnaire le 23 pluviôse an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon.

PELISSON Jean Baptiste, marchand de dorures, âgé de 37 ans, né et domicilié à Lyon, département du Rhône, condamné à mort comme contre-révolutionnaire le 28 frimaire an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon.

PELLAERT Jean Antoine, âgé de 60 ans, né à Bailleul en Flandre, fils de Denis et de Devoos Catherine, condamné à mort le 12 messidor an II

PELLAY Jean, domicilié à St Aubin-de-Luigné, département de Mayenne et Loire, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 13 nivôse an 2, par la commission militaire de Nantes.

PELLÉ Pierre, tisserand domicilié à Chaudefond, département de Mayenne et Loire, condamné à mort comme conspirateur, le 6 nivôse an 2, par la commission militaire de Saumur.

PELLE Joseph, jugé et exécuté à la commission révolutionnaire de Laval le 21 janvier 1794, avec 13 autres religieux

PELLECHET Jean Claude, architecte et inspecteur des bâtiments de Capet, âgé de 47 ans, né et domicilié à Pontarlier, département du Jura, et domicilié à Versailles, département de la Seine et Oise, condamné à mort comme conspirateur le 23 messidor an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris.

PELLEGRIN Jean Baptiste, capitaine de gendarmerie nationale, âgé de 52 ans, natif de Gondrecourt, département de la Meuse, domicilié à Verdun, même département, condamné à mort le 5 floréal an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme convaincu d'avoir pratiqué des manœuvres tendantes à livrer la place de Verdun aux Prussiens.

PELLERIN GUY JOUAR, âgé de 53 ans, natif d'Armentières, département du Nord, y demeurant, condamné à mort le 27 vendémiaire an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme convaincu d'avoir participé à des manœuvres et intelligences tendantes à livrer Armentières aux ennemis.

PELLET François, cultivateur, domicilié à Bédouin, département du Vaucluse, condamné à mort comme contre-révolutionnaire le 9 prairial an 2, par le tribunal criminel dudit département.

PELLETIER Jacques, cafetier, âgé de 70 ans, natif de St Germain, département de Haute Saône, domicilié à Paris, département de la Seine, condamné à mort le 21 prairial an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme convaincu d'être entré en France en 1792 pour servir d'espion et être l'agent des puissances étrangères, et de correspondre avec les émigrés.

PELLETIER Jacques bandit de grand chemin **premier guillotiné** le 25 avril 1792 place de Grève à Paris

PELLETIER Hugues Louis Jean, (dit Chambure), sous directeur des subsistances militaire, âgé de 30 ans, natif de Jouin département de l'Yonne, domicilié à Armes, département du Pas-de-Calais, condamné à mort le 27 germinal an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme conspirateur, ayant manifesté hautement son affection pour Condé dont il était l'agent.

PELLETIER Jean Pierre, déchargeur de bois, domicilié à Paris, département de la Seine, condamné à mort le 19 juillet 1793, par le tribunal criminel dudit département, comme distributeur de faux assignats.

PELLETIER François, âgé de 33 ans, marchand de vins, notable et membre de la commune, natif de Cheminon, département de la Marne, domicilié à Paris, département de la Seine, mis hors la loi par décret de la Convention nationale du 10 thermidor an 2, comme traître à la patrie ; exécuté le 11.

PELLETIER François*, ex curé, domicilié à Sceaux, département de Mayenne et Loire, condamné à mort le 16 nivôse an 2, par la commission militaire de l'armée de l'Ouest, comme brigand de la Vendée.

PELLETIER François, domicilié à Gonnord, département de Mayenne et Loire, condamné à mort le 15 nivôse an 2, par la commission militaire de Nantes, comme brigand de la Vendée.

PELLETIER François, domicilié à Laluy département de Mayenne et Loire, condamné à mort comme le 16 nivôse an 2, par la commission militaire de Nantes, comme brigand de la Vendée.

PELLETIER Pierre, domicilié à Bouguenais département de la Loire Inférieure, condamné à mort le 18 germinal an 2, par la commission militaire de Nantes, comme brigand de la Vendée.

PELLISSIER Marie Elisabeth, ex religieuse, domiciliée à Bollène département du Vaucluse, condamnée à mort le 23 messidor an 2, par la commission populaire d'Orange, comme contre-révolutionnaire.

PELOGUETTE Jacques, domicilié à la Chapelle-Leuzin département du Mayenne et Loire, condamné à mort le 17 nivôse an 2, par la commission militaire de Nantes, comme brigand de la Vendée.

PELON Louis, âgé de 60 ans, drapier, natif du Vigan, département du Gard, domicilié à Lyon, département du Rhône, condamné à mort comme contre-révolutionnaire le 27 frimaire an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon

PELON Jean Jacques, domicilié à Navial département de l'Aveyron, condamné à mort le 19 germinal an 2, par la commission militaire d'Auxonne, comme émigré.

PELSÈRE Anne Marie Thérèse, veuve Feuquères, âgée de 47 ans, ex marquise, née à Aix-la-Chapelle, domicilié à Châlons, département de la Seine et Oise, condamné à mort le 12 messidor an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme conspirateur.

PELTIER Michel (dit Laurent-Place), musicien, domicilié à Paris, département de la Seine, condamné à mort le 28 floréal an 2, par le tribunal criminel dudit département, comme fabricant de faux assignats.

PELTIER René, domicilié à Chanzeaux, département de Mayenne et Loire, condamné à mort le 11 nivôse an 2, par la commission militaire de Nantes, comme brigand de la Vendée.

PELLTIER Jean, domicilié à Chanzeaux, département de Mayenne et Loire, condamné à mort le 11 nivôse an 2, par la commission militaire de Nantes, comme brigand de la Vendée.

PELRAS Anne ex religieuse carmélite, âgée de 64 ans, née à Cajarc, département du Lot, domicilié à Compiègne, condamné à mort le 29 messidor an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme ayant fait partie de rassemblements et conciliabules fanatiques et contre-révolutionnaires. (archives du lot Q 67 bis f° 58)

PELUET Pierre, laboureur, domicilié à Soulaines, département de Mayenne et Loire, condamné à mort le 6 nivôse an 2, par la commission militaire de Saumur, comme conspirateur.

PELVEAU Louis, domicilié à Chambroutte, département des Deux-Sèvres, condamné à mort le 6 nivôse an 2, par la commission militaire de Savenay, comme brigand de la Vendée.

PENA Joseph André, propriétaire cultivateur, domicilié à Jonques, département des Bouches du Rhône, condamné à mort le 16 germinal an 2, par le tribunal criminel dudit département, comme fédéraliste.

PENAUD Louis, domicilié à Chambronne département de Mayenne et Loire, condamné à mort le 17 nivôse an 2 an 2, par la commission militaire de Nantes, comme brigand de la Vendée.

PENELLE Jean Jacques, âgé de 36 ans, huissier, né à St Martin, département de l'Ardèche, domicilié à Lyon, département du Rhône, condamné à mort comme contre-révolutionnaire le 23 nivôse an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon

PENIN Antoine, prêtre et instituteur, domicilié à Bordeaux, département de la Gironde, condamné à mort le 4 thermidor an 2, par la commission militaire de Bordeaux, comme réfractaire à la loi.

PENON Pierre, âgé de 42 ans, boulanger, né et domicilié à Carcagnires département du Calvados, condamné à mort le 9 ventôse an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris comme fanatique.

PENOT Jean, domicilié à Pont-St-Martin, département de la Loire Inférieure, condamné à mort le 3 nivôse an 2, par la commission militaire de Savenay, comme brigand de la Vendée.

PENOTTE Pierre, domicilié au May, département de Mayenne et Loire, condamné à mort le 3 nivôse an 2, par la commission militaire de Savenay., comme brigand de la Vendée.

PENTHIÈVRE Louis Jean Marie* de bourbon, Rambouillet en 1725, décédé à Bizy 1792

PENTIER Pierre, domicilié à Treizevents, département de la Vendée, condamné à mort le 11 nivôse an 2, par la commission militaire de Nantes, comme brigand de la Vendée.

PEPIN François, maréchal et greffier du juge de Paix, domicilié à Tirpied, département de la Manche, condamné à mort le 15 germinal an 2, par la commission militaire de Grandville, comme contre-révolutionnaire.

PEPIN Pierre, domicilié à Montissier, département de la Mayenne et Loire, condamné à mort le 16 nivôse an 2, par la commission militaire de Nantes, comme brigand de la Vendée.

PEPIN Louis, domicilié à Monlébrier, département de Mayenne et Loire, condamné à mort comme le 14 nivôse an 2, par la commission militaire de Nantes, comme brigand de la Vendée.

PERARD Catherine, âgée de 38 ans, blanchisseuse, native de Gigé, département de la Côte-d'Or, domiciliée à Paris, département de la Seine, condamnée à mort le 6 prairial an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme contre-révolutionnaire, ayant crié : Vive le roi, vive la reine et sa famille.

PERCEVAL Alexandre Philippe Pierre, âgé de 36 ans ex fermier général, né à Paris, département de la Seine, domicilié à Counneville, département du Calvados,

condamné à mort le 19 floréal an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme complice d'un complot contre la souveraineté du peuple français, notamment en mêlant au tabac de l'eau et des ingrédients nuisibles à la santé des citoyens qui en faisaient usage.

PERCEVAL Charles René (dit Frileuse), âgé de 35 ans ex fermier général, natif de Paris, département de la Seine, domicilié à Mantes, département de la Seine et Oise, condamné à mort le 19 floréal an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme complice d'un complot contre la souveraineté du peuple français, notamment en mêlant au tabac de l'eau et des ingrédients nuisibles à la santé des citoyens qui en faisaient usage.

PERCHER Jean, laboureur, domicilié à Chatelin, département du Rhône, condamné à mort comme contre-révolutionnaire le 28 frimaire an 2, par la commission révolutionnaire de Laval, comme brigand de la Vendée.

PERCOT Charles, âgé de 40 ans, officier de santé, né et domicilié à Cosne, département de la Nièvre, condamné à mort le 22 prairial an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme conspirateur, et traitant les patriotes de scélérats de gredins à guillotiner, les accusant de ne faire des taxes révolutionnaires sur les riches que pour s'en approprier le montant en disant qu'ils étaient des tyrans qui voulaient ruiner les riches.

PERDRIAUX Pierre, domicilié à Luigné, département de la Mayenne et Loire, condamné à mort le 16 nivôse an 2, par la commission militaire de Nantes, comme brigand de la Vendée.

PERDRIOT Pierre, domicilié à Beaupréau, département de Mayenne et Loire, condamné à mort le 3 nivôse an 2, par la commission militaire de Savenay, comme brigand de la Vendée.

PERDRIOT Jean, domicilié à St Lumine-du-Coutay, département de la Loire Inférieure, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 3 floréal an 2, par la commission militaire de Nantes.

PERDRIX Charles Jacques, ex carme, domicilié à Laval, département de la Mayenne, condamné à mort comme réfractaire le 28 Ventôse an 2, par le tribunal criminel dudit département.

PERENAY Ferdinand Joseph (dit Bondoux), ébéniste, âgé de 48 ans, natif de Châteauroux, département de l'Indre, domicilié à Lyon, département du Rhône, condamné à mort le 25 prairial an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme conspirateur ayant figuré dans les rébellion de Lyon où il commandait les chasseurs à cheval du nommé Prisois.

PERET Pierre Jacques, ci-devant agent de change, commandant du bataillon des Petits pères, âgé de 36 ans, natif de Manteville, département du Calvados, domicilié à Evreux, département de l'Eure, condamné à mort le 14 floréal an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme convaincu de complicité avec Tassin, et agent de la conspiration du tyran roi, dans la journée du 10 août 1792.

PEREYRA Jacques, manufacturier de tabac, natif de Bayonne, département des Pyrénées-Orientales, âgé de 51 ans, domicilié à Paris, département de la Seine, condamné à mort le 4 germinal an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme complice d'une conspiration contre la liberté et la sûreté du peuple

français, tendante à troubler l'état par une guerre civil, en armant les citoyens les uns contre les autres, et contre l'exercice de l'autorité légitime, par suite de laquelle, dans le courant de ventôse, des conjurés devaient dissoudre la représentation nationale, assassiner ses membres, les plus patriotes, détruire le gouvernement républicain, s'emparer de la souveraineté du peuple et donner un tyran à l'état.

PERICARD Marie Magdeleine, veuve Ressay, âgée de 72 ans, native de Roinville, département de la Seine et Oise, domicilié à Paris, département de la Seine, condamné à mort le 22 floréal an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme convaincu d'avoir entretenu des intelligences et correspondances avec les ennemis extérieurs de la république.

PÉRIS Antoine, domicilié à Cartenet, département de la haute Garonne, condamné à mort comme émigré le 27 messidor an 2, par le tribunal militaire du 1^{er} arrondissement de l'armée des Pyrénées-Occidentales.

PÉRIFNY, domicilié à Paris, département de la Seine, secrétaire de la section Lepelletier, condamné à mort par contumace le 26 vendémiaire an 4, par le conseil militaire établi à Paris, section Lepelletier, comme convaincu d'avoir fait partie des commissions d'exécution de la révolte qui a eu lieu les 12, 13 et 14 vendémiaire, d'avoir signé et ordonné l'exécution d'arrêtés rebelles contre la Convention nationale, il s'est soustrait au jugement.

PERIGNON F. P*, âgé de 33 ans, né à Ste Menehould, ex prêtre et vicaire de St Roch, domicilié à Paris département de la Seine, condamné à mort le 22 messidor an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme complice de conspiration dans la prison du Luxembourg où il était détenu.

PERIGNON Jacques, domicilié à Verton, département de la Loire Inférieure, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 10 nivôse an 2, par la commission militaire de Nantes.

PERIGORD Françoise, femme Siclaire-TeXier, ex noble, âgée de 70 ans, née à Rochechouart, département de la Haute Vienne, domiciliée à Lanton, même département, condamnée à mort le 28 ventôse an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme conspirateur, ayant fait émigré ses deux fils.

PERILLAT François, journalier, âgé de 40 ans, natif de Grand-Bouvion, département du Mont-Blanc, domicilié à Cluze, même département, condamné à mort le 28 floréal an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme conspirateur, étant sorti du territoire français, pour passer sur le territoire Suédois, et être rentré en France avec les troupes ennemies.

PERILLAT François, quincaillier, âgé de 60 ans, natif du Grand-Bernard, département du Mont-Blanc, domicilié à Lyon, département du Rhône, condamné à mort comme contre-révolutionnaire le 28 frimaire an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon .

PERILLAT Philippe, marchand fabricant, âgé de 28 ans, né et domicilié à Lyon, département du Rhône, condamné à mort comme contre-révolutionnaire le 28 frimaire an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon .

PERIN J. B. Philibert, droguiste, âgé de 40 ans, né et domicilié à Verdun département de la Meuse, condamné à mort le 5 floréal an 2, par le tribunal

révolutionnaire de Paris, comme convaincu d'avoir excité l'attroupement des femmes qui demandaient la capitulation et la reddition de la ville de Verdun.

PÉRIN Pierre, âgé de 49 ans, ex procureur de la commune de frémoy, département de la Moselle, né et domicilié au dit lieu, département du Rhône, condamné à mort le 28 messidor an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris comme conspirateur ayant dit que la convention était composée d'un tas de gredins et de coquins, traitant les troupes républicaines de crapauds bleus.

PERMILLEUX Jacques, tourneur, âgé de 30 ans, né et domicilié, à Lyon, département du Rhône, condamné à mort comme contre-révolutionnaire le 1 nivôse an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon.

PERNET Marie Nicole, femme Terray, âgée de 43 ans, née à Dijon, département de la Côte-d'Or, domiciliée, à Paris département de la Seine, condamnée à mort le 9 floréal an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme contre-révolutionnaire, ayant fait émigrer ses deux enfants, pour porter les armes contre la République.

PERNET Jacques, ex chevalier de St Louis, capitaine de dragons, cultivateur, âgé de 56 ans, natif de Bar-sur-Aube, domicilié, à Trancoult, département de l'Aube, condamné à mort le 8 germinal an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme ayant dit qu'un député de la Convention des environs de Bescenil venait d'acheter pour neuf cents mille livres de biens; où il les avait pris, et s'il ne les avait pas volé depuis 5 ou 6 mois qu'il était à la Convention, et qu'on ne mettait jamais d'honnêtes gens en place.

PERNET Nicolas, domestique, âgé de 41 ans, né à Longueville département de la Marne, domicilié, à Lyon, département du Rhône, condamné à mort comme contre-révolutionnaire le 15 frimaire an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon

PERNETE Jean Baptiste, domestique, domicilié, à Dijon département de la Côte-d'Or, condamné à mort comme émigré, le 2 germinal an 2, par le tribunal criminel dudit département.

PERNON Louis Armand, administrateur de la loterie nationale, âgé de 53 ans, né à Lyon, département du Rhône, domicilié, à Paris, département de la Seine, condamné à mort le 1 brumaire an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme convaincu d'avoir entretenu et pris part à des correspondances et intelligences avec les rebelles de Lyon, et à l'aide d'icelles, coopéré aux conspirations et complots tramés dans cette ville.

PERNON François, maçon, âgé de 21 ans, né et domicilié, à Lyon, département du Rhône, condamné à mort comme contre-révolutionnaire le 12 nivôse an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon .

PERNON Rémi, vigneron, domicilié, à Mirecourt, département des Vosges, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 23 nivôse an 2, par le tribunal criminel du département de la Sarthe.

PERNOT N. J., âgé de 80 ans, né à Paris, ex noble et maréchale de camp, condamné à mort le 22 messidor an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme complice de la conspiration dans la prison du Luxembourg où il était détenu.

PÉROCHE Charles Jean, ex vicaire, domicilié, à Mauze, département des Deux-Sèvres, condamné à mort comme réfractaire à la loi le 28 ventôse an 2, par le tribunal criminel du département de la Vienne.

PEROCHEAU Joseph, maçon, domicilié, à Chaume, département de la Vendée, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 28 avril 1793, par la commission militaire séante aux Sables.

PEROL Melchior, ex vicaire, domicilié, à Eymoutiers département de la Haute Vienne, condamné à mort comme réfractaire, le 1 pluviôse an 2, par le tribunal criminel dudit département.

PÉRON Claude, herboriste, âgé de 60 ans, natif d'Esirigny, département de l'Allier, domicilié, à Lyon, département du Rhône, condamné à mort comme contre-révolutionnaire le 9 pluviôse an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon.

PERONEST René, domicilié, à St Quentin département de Mayenne et Loire, condamné à mort comme brigand de la Vendée le 4 nivôse an 2, par la commission militaire de Savenay.

PEROQUIN Jacques, domicilié, à St Vincent-sur-Grand, département de la Vendée, condamné à mort comme brigand de la Vendée le 6 nivôse an 2, par la commission militaire de Savenay.

PEROTTE-VALHAUSY J.F., âgé de 52 ans, né à Milliat, ex conseiller au parlement de Toulouse, département de la Haute Garonne, demeurant audit Milliat, condamné à mort le 18 messidor an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme ennemi du peuple, en prenant part à la coalition des parlements, notamment aux arrêtés et délibérations prises par le parlement de Toulouse, les 25 et 27 7bre 1790.

PEROU Jean Claude, dessinateur, âgé de 30 ans, né et domicilié, à Lyon, département du Rhône, condamné à mort comme contre-révolutionnaire le 19 pluviôse an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon.

PERRACHE Alexis Marie, natif d'Empuse, département du Var, ex noble, condamné à mort comme contre-révolutionnaire en brumaire an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon .

PERRACHE Claude François, ouvrier en soie, âgé de 45 ans, né et domicilié, à Lyon, département du Rhône, condamné à mort comme contre-révolutionnaire le 1 nivôse an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon.

PERRAUD François, cuisinier, âgé de 22 ans, né à Montluel, département de l'Ain, domicilié, à Lyon, département du Rhône, condamné à mort comme contre-révolutionnaire le 15 frimaire an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon .

PERRAUD François, prêtre réfractaire, âgé de 35 ans, né et domicilié, à Lyon, département du Rhône, condamné à mort comme contre-révolutionnaire le 1 nivôse an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon.

PERRAUD Jean, marchand fabricant, âgé de 38 ans, né et domicilié, à Lyon, département du Rhône, condamné à mort comme contre-révolutionnaire le 2 nivôse an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon.

PERRAUD Jean Baptiste, conducteur de bâtiments, âgé de 60 ans, né à Val'sée en Italie, domicilié, à Lyon, département du Rhône, condamné à mort comme contre-révolutionnaire le 28 frimaire an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon.

PERRAULT Louis, laboureur, domicilié, à Niort département des Deux-Sèvres, condamné à mort comme conspirateur, le 18 frimair an 2, par la commission militaire de Doué.

PERRAULT Pierre (dit Botereud ou Tourrangeau), jardinier, domicilié, à Pucée département d'Ille-et-Vilaine, condamné à mort comme contre-révolutionnaire le 19 juillet 1793, par le tribunal criminel dudit département.

PERRAULT Jean Baptiste, prêtre, domicilié, à Tournus, département de la Saône et Loire, condamné à mort comme émigré, le 27 nivôse an 2, par le tribunal criminel du département du Var.

PERRE Eléazare, boulanger, domicilié, à Beaucaire département du Gard, condamné à mort comme fédéraliste, le 29 messidor an 2, par le tribunal criminel dudit département.

PERREIN Pierre Jacques, âgé de 48 ans, prétendant s'appeler (Elzéard) juge du district d'Aix, né et domicilié, à Aix département des Bouches du Rhône, condamné à mort le 23 prairial an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme conspirateur et l'un des principaux chefs de la faction contre-révolutionnaire des Chiffonistes.

PERRET J. B., âgé de 26 ans, né à Paris, département de la Seine, y demeurant, limonadier, condamné à mort le 9 thermidor an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme contre-révolutionnaire, s'étant opposé au recrutement de la Vendée, et disant que les Jacobins étaient des scélérats.

PERRET François, tailleur d'habits, domicilié, à Dijon, département de la Côte-d'Or, condamné à mort comme émigré, le 5 germinal an 2, par le tribunal criminel dudit département.

PERRET François, âgé de 40 ans, né à Pont-d'Ain, receveur des domaines et revenus des émigrés, membre du département de l'Ain, domicilié, à Bourg département de l'Ain condamné à mort comme contre-révolutionnaire le 26 pluviôse an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon.

PERRET Laurent, âgé de 49 ans, négociant, né et domicilié, à Lyon, département du Rhône, condamné à mort comme contre-révolutionnaire le 14 frimair an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon .

PERRET Jean Paul, fabricant de bonnets, domicilié, à Aix, département des Bouches du Rhône, condamné à mort comme fédéraliste, le 26 pluviôse an 2, par la commission militaire de Marseille.

PERRET Pierre, domicilié, à Bousset département de la Loire Inférieure, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 4 nivôse an 2, par la commission militaire de Savenay.

PERREY D. A., âgé de 60 ans, né à Tarbes, département des Hautes Pyrénées, ci-devant, substitut du procureur général du roi au parlement de Toulouse, département de la Haute Garonne, condamné à mort le 18 messidor an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme ennemi du peuple en prenant parts à la coalition des parlements notamment aux arrêtés et délibérations prises par le parlement de Toulouse, le 25 et 27 septembre 1790.

PERRIER, veuve Hilaire, âgée de 62 ans, native de Clermont, département du Puy-de-Dôme domiciliée, audit lieu, voiturière, condamnée à mort le 25 messidor

an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme ennemie du peuple, ayant dit qu'elle était ruinée depuis que l'on était gouverné par de la foutu race.

PERRIER Marie Madeleine, veuve Fonsenay, âgée de 57 ans, native de Villiers, département de l'Orne, ex noble, domiciliée, à Vincennes, département de la Seine, condamnée à mort le 17 prairial an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme conspirateur, ayant dit, en parlant des despotes coalisés; voilà donc les nôtres qui s'avancent à force, et dans quinze jours il n'y aura plus de république.

PERRIER Alexandre, domicilié, à Bordeaux département de la Gironde, condamné à mort comme contre-révolutionnaire le 4 thermidor an 2, par la commission militaire de Bordeaux.

PERRIER Charles, prêtre, domicilié, à Miniac-sous-Becherel, département d'Ille-et-Vilaine, condamné à mort comme réfractaire à la loi le 28 messidor an 2, par le tribunal criminel dudit département.

PERRIER Antoine, âgé de 58 ans, prêtre, né et domicilié, à Lyon, département du Rhône, condamné à mort comme contre-révolutionnaire le 15 frimaire an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon .

PERRIER Pierre (dit Dubignon), négociant, domicilié, à Laval département de la Mayenne, condamné à mort comme conspirateur le 20 frimaire an 2, par la commission militaire de Doué.

PERRIER Guillaume, lieutenant de vaisseau, commandant la Gabare, le pluvier, domicilié, à Civrac, département de la Gironde, condamné à mort comme conspirateur le 26 nivôse an 2, par le tribunal criminel du département de la Charente Inférieure.

PIERRIERS Nicolas François, âgé de 36 ans, juge de paix, né à Etain, département de la Meuse, domicilié, à Gouvaincourt même département, condamné à mort comme le 16 messidor an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme ennemi du peuple, ayant applaudi avec enthousiasme à l'entrée des troupes prussiennes, sur le territoire de la République.

PERRIN Pierre Nicolas, âgé de 42 ans, né à Vassy département de l'Aube, commerçant à Troyes, ancien maire de la dite ville, député à la Convention nationale, par le département de l'Aube, condamné à douze années de fer, et six heures d'exposition, le 28 vendémiaire an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme ayant fait pour son compte des achats considérables de toiles, fils et cotons, et quoique membre du comité du surveillance, sollicité une commission pour faire l'acquisition de ses propres marchandises avec un bénéfice de deux et demi pour cent. Il est mort dans les fers.

PERRIN François, âgé de 44 ans, natif de Rennes, département d'Ille-et-Vilaine, jardinier, domicilié à Guyomarais, condamné à la déportation, le 15 juin 1793, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme complice de la conspiration, dont le ci-devant marquis de la Rouerie était chef dans la ci-devant province de Bretagne, et depuis condamné à mort, le 18 messidor an 2, par le même tribunal, comme complice de la conspiration de Bicêtre, où il était détenu pour attendre l'exécution de son premier jugement, tendante à forcer la garde de cette maison, se porter à la Convention et singulièrement aux comités de salut public et de sûreté générale, en

égorger les membres les plus marquants, leur arracher le cœur, le rôtir et le manger.

PERRIN Philippe, fils, âgé de 26 ans, natif de Coignac, département de la Charente, y demeurant, négociant, condamné à mort comme convaincu d'avoir fait l'éloge des brigands de la Vendée, le 14 prairial an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris.

PERRIN Jean Antoine, notaire, domicilié à Aix département des Bouches du Rhône, condamné à mort comme contre-révolutionnaire, le 3 frimaire an 2, par le tribunal criminel du département du Rhône et Loire.

PERRIN Jean Joseph, marchand voiturier, domicilié à Mézières département des Ardennes, condamné à mort comme distributeur de faux assignats, le 28 prairial an 2, par le tribunal criminel dudit département.

PERRIN Barthelemi, âgé de 58 ans, ébéniste, né et domicilié à Lyon, département du Rhône, condamné à mort comme contre-révolutionnaire, le 23 nivôse an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon.

PERRIN Pierre, âgé de 24 ans, dessinateur, né et domicilié à Lyon département du Rhône, condamné à mort comme contre-révolutionnaire, le 15 frimaire an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon.

PERRIN Jean, âgé de 28 ans, traceur, né et domicilié à Lyon, département du Rhône, condamné à mort comme contre-révolutionnaire, le 26 pluviôse an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon.

PERRIN Charles, âgé de 45 ans, né à Plombière, département, des Vosges, horloger, domicilié à Lyon, département du Rhône, condamné à mort comme contre-révolutionnaire, le 15 frimaire an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon.

PERRIN Pierre, âgé de 69 ans, né à Lyon, département du Rhône, procureur, domicilié à Calvire, même département, condamné à mort comme contre-révolutionnaire, le 26 pluviôse an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon.

PERRIN Joseph Elzéard, ex bénédictin, domicilié à Apt, département du Vaucluse, condamné à mort comme rebelle à la loi, le 19 messidor an 2, par la commission populaire d'Orange.

PERRIN-NOAILLY Claude, ex noble, domicilié à Pouilly-les-Feurs, condamné à mort comme contre-révolutionnaire, le an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon.

PERRINET Charles Philippe Hyacinthe, homme de loi, domicilié à Salon, département des Bouches du Rhône, condamné à mort comme faux témoin, le 28 novembre 1793, par le tribunal criminel dudit département.

PERROCHIA Jean Claude, marchand fabricant, âgé de 65 ans, natif de Izieux, département de la Loire, domicilié, à Lyon, département du Rhône, condamné à mort comme contre-révolutionnaire le 5 pluviôse an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon

PERRIOT François, domicilié à Nantes département de la Loire Inférieure, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 15 nivôse an 2, par la commission militaire de Nantes.

PERRON Corentin, âgé de 28 ans, domestique, laboureur, domicilié à Bannales, département du Finistère, condamné à mort le 6 messidor an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme ennemi du peuple, et ayant été des premiers à former le rassemblement qui a eu lieu à St Cade, pour empêcher le recrutement.

PERRON Jacques, domicilié à Genest, département de la Mayenne, condamné à mort comme conspirateur, le 23 nivôse an 2, par la commission militaire d'Angers.

PERRON Michel Jean, ex diacre, domicilié à Billon, département du Puy-de-Dôme, condamné à mort comme réfractaire à la loi, le 7 messidor an 2, par le tribunal criminel dudit département.

PERRONET Jean, domicilié à la Charité-sur-Loire, département de la Nièvre, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 9 nivôse an 2, par la commission militaire de Nantes.

PERRONNEAU Jean, ci-devant, prieur, curé et maire d'Artanne, domicilié à Verges département des Deux-Sèvres, condamné à mort comme conspirateur, le 30 frimaire an 2, par la commission militaire de Saumur.

PERRONNET Claude Joseph (dit Beaupré), âgé de 61 ans, né à Grenoble, département de l'Isère, ex capitaine au régiment ci-devant d'Aquitaine, domicilié à St Didier-sur-Riverie, département du Rhône, condamné à mort comme contre-révolutionnaire, le 3 pluviôse an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon.

PERROT Claude, âgé de 30 ans, natif de Faybilot, département de la Haute Marne, cordonnier, domicilié à Paris, département de la Seine, condamné à mort le 6 messidor an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme contre-révolutionnaire, ayant fourni des souliers de mauvaise qualité pour les défenseurs de la patrie.

PERROT Angélique Pierre, âgé de 56 ans, ex président de la ci-devant chambre des comptes, domicilié à Paris, département de la Seine, condamné à mort le 19 messidor an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme complice d'une conspiration dans la maison d'arrêt du Luxembourg où il était détenu.

PERROT Auguste Jean Baptiste, âgé de 23 ans, ex noble, né et domicilié à Paris département de la Seine, condamné à mort le 19 messidor an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme complice d'une conspiration dans la maison d'arrêt du Luxembourg où il était détenu.

PERROT Antoine Nicolas, âgé de 57 ans, ex président de la ci-devant cour des aides, né et domicilié à Paris, département de la Seine, condamné à mort le 19 messidor an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme complice d'une conspiration dans la maison d'arrêt du Luxembourg où il était détenu.

PERROT Joseph, employé dans les hôpitaux de la République, domicilié à Tricourt, département de la Côte-d'Or, condamné à mort comme conspirateur, le 17 pluviôse an 2, par la commission militaire d'Angers.

PERROT Pierre Claude domicilié à Saumur département de la Mayenne et Mort, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 16 nivôse an 2, par la commission militaire de Nantes.

PERROT Jeanne Marie, femme Roussel, domiciliée à Sancey département du Doubs, condamnée à mort comme distributrice de faux assignats, le 8 fructidor an 2, par le tribunal criminel dudit département.

PERROT Claude François (dit Plainier), cordonnier, ci-devant sous maître d'école, domicilié à Belvoir département du Doubs, condamné à mort comme conspirateur, le 9 pluviôse an 2, par le tribunal criminel dudit département.

PERROTIN Madeleine*, de Saint-Germain-des-Prés, fusillée le 1^{er} février 1794

PERROUD Benoît Thérèse, âgé de 24 ans, natif de Regny, département du Rhône, domicilié à Beaujeu, même département, condamné à mort comme contre-révolutionnaire, le 29 ventôse an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon.

PERROY Claude, âgé de 60 ans, natif de Marsigny-sur-Loire, ex maître des comptes de Dijon, domicilié à Cercy département de la Saône et Loire, condamné à mort le 21 prairial an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme conspirateur, ayant, au mépris des lois, perçu la dîme en nature, et ayant dit lorsqu'on lui offrait des assignats, que ça lui était égal parce qu'il espérait s'en torcher le derrière, dans deux ou trois mois, etc.

PERRUCHOT Bernard, notaire, né et domicilié à Dijon, département de la Côte-d'Or, condamné à mort le 18 germinal an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme convaincu d'avoir eu des intelligences avec les ennemis extérieurs de la République.

PERRUCHOT Nicolas Berard Marie, ex maire et directeur des douanes, âgé de 30 ans, natif de Paris, département de la Seine, domicilié à Port-Malo, département d'Ille-et-Vilaine, condamné à mort le 2 messidor an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme conspirateur ayant dit lors de l'acceptation de la constitution de 1793, qu'il fallait multiplier les efforts pour la faire rejeter, qu'elle était absolument vicieuse et bonne à servir de bourre à son fusil, qu'il approuvait la force départementale, que la Convention était opprimée, qu'elle ne délibérait que sous les fers des assassins, que ses meilleurs membres étaient obligés de fuir qu'il fallait tirer les bons député que les maratistes tenaient dans les fers, et que la Convention n'était qu'une bande de scélérats.

PERRUQUET-BEVI, Jacques Anselme, aîné, ex noble, rentier âgé de 69 ans, natif de Toiret, département du Jura, domicilié à Bourg, département de l'Ain, condamné à mort comme contre-révolutionnaire, le 26 pluviôse an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon.

PERRUQUET Claude Nicolas, jeune, ex noble et chevalier, âgé de 67 ans, né à Toiret, département du Jura, domicilié à Bourg, département de l'Ain, condamné à mort le 14 pluviôse an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon, comme contre-révolutionnaire.

PERRUSSEL François, avoué, âgé de 35 ans, né ç Saint-Cy-au-Mont-d'Or, domicilié à Lyon département du Rhône, condamné à mort comme contre-révolutionnaire, le 14 pluviôse an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon.

PERRUSSEL Jean Antoine, agriculteur, âgé de 32 ans, né à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, département du Rhône, y demeurant, condamné à mort comme contre-révolutionnaire, le 14 pluviôse an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon.

PERSEGOL Louis, domicilié à Malène, département de la Lozère, condamné à mort comme contre-révolutionnaire, le 2 juin 1793, par le tribunal criminel dudit département.

PERSEGOL Jean Baptiste, domicilié à Malène, département de la Lozère, condamné à mort le 2 juin 1793, par le tribunal criminel dudit département, comme contre-révolutionnaire.

PERSEGOL François, domicilié à Malène, département de la Lozère, condamné à mort comme contre-révolutionnaire, le 2 juin 1793, par le tribunal criminel dudit département. n°18

PERSEGOL Antoine, domicilié à la Malène département de la Lozère, condamné à mort comme contre-révolutionnaire, le 2 juin 1793, par le tribunal criminel dudit département.

PERSEGOL Marcelin, domicilié à Malène département de la Lozère, condamné à mort comme contre-révolutionnaire, le 2 juin 1793, par le tribunal criminel dudit département.

PERSEGOL Pierre, tailleur d'habits, domicilié à Chanac, département de la Corèze, condamné à mort le 14 juin 1793, par le tribunal criminel du département de la Lozère, comme contre-révolutionnaire.

PERSONNASSE Jean Baptiste, mathématicien, âgé de 41 ans, né et domicilié à Lyon, département du Rhône, condamné à mort comme contre-révolutionnaire, le 28 nivôse an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon.

PERSONNIER Jacques, domicilié à Boissy, département de l'Ain, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 4 nivôse an 2, par la commission militaire de Savenay.

PERTSCHNEIDER Antoine, tisserand, domicilié à Puttelaugé, département de la Moselle, condamné à mort comme émigré, le 19 messidor an 2, par le tribunal criminel dudit département.

PERTUZÉ Gabriel, chirurgien, domicilié à Landvieille, département de la Vendée, condamné à mort le 15 avril 1792, par la commission militaire des Sables.

PERY G. Xavier Constantin, homme de loi, âgé de 38 ans, membre de la commission populaire, né et domicilié à Bordeaux département de la Gironde, condamné à mort le 16 frimaire an 2, par la commission militaire de Bordeaux, comme rangé dans la classe des modérés, des feuillants, et parce que sous l'assemblée constituante il déclamaient contre le législateur vertueux, Robespierre.

PESCHARD, aîmé, domicilié à Rennes, département d'Ille-et-Vilaine, condamné à mort le 15 janvier 1793, par le tribunal criminel dudit département, comme embaucheur.

PESCHEUX François Joseph, cultivateur, domicilié à Val-de-Breton-Villiers, département du Doubs, condamné à la déportation pour 10 années le 21 octobre 1793, par le tribunal criminel dudit département, comme contre révolutionnaire.

PESNAUD Jean, domicilié à Menil-sur-les-Aubiers, département des Deux-Sèvres, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 26 nivôse an 2, par la commission militaire de Nantes.

PESSET Jean Baptiste, domicilié à Cholet département de Mayenne et Loire, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 16 nivôse an 2, par la commission militaire de Nantes.

PESSIS Michel, domicilié à Melay département de Mayenne et Loire, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 15 nivôse an 2, par la commission militaire

de Nantes.

PESTEL Jean François, prêtre, domicilié à Reslière, département de la Manche, condamné à mort le 7 floréal an 2, par la commission militaire de Grandville, comme fanatique.

PESTELS Jean Joseph., âgé de 49 ans, né à la Chapelle-en-Place, département de la Corrèze, ex noble, ex chevalier de Malthe, condamné à mort le 5 thermidor an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme complice d'une conspiration dans la maison d'arrêt des Carmes où il était détenu.

PETAINE François, âgé de 43 ans, né et demeurant à St Pol, préruquier, ci-devant concierge de la maison d'arrêt, époux de Capron Marie Anne Rose Séraphine, condamné à mort à Arras le 18 germinal an II

PETARD Thomas, domicilié à la Chapelle-Bassemer département de la Loire Inférieure, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 30 nivôse an 2, par la commission militaire de Nantes.

PETAROL François, domicilié à la Chapelle-Bassemer, département de la Loire Inférieure, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 30 nivôse an 2, par la commission militaire de Nantes.

PETION Jérôme*, homme de loi, âgé de 34 ans, natif de Chartres, département de l'Eure et Loire, ex député dudit département, à l'assemblée constituante, ex maire de Paris, député de Paris à la Convention nationale, mis hors la loi par décret de la Convention nationale, le 28 juillet 1793, comme traître à la patrie, et par suite des malheures des 31 mai, 1 et 2 juin; il s'est soustrait au jugement; mais on assure qu'il a été trouvé assassiné avec Buzot dans un champ du département de la Gironde.

PETIOT Jacques, maire et curé de St Reverand, domicilié à Reverand département de la Vendée, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 30 avril 1793, par la commission militaire des Sables.

PETIT André, venant d'Amérique, domicilié à Lyon, depuis trois mois, condamné à mort comme contre-révolutionnaire, par la commission révolutionnaire de Lyon (pas de date)

PETIT Jacques Philippe Joseph, âgé de 50 ans, né à Monchy Breton, cultivateur, condamné à mort à Arras le 18 floréal an II

PETIT André, âgé de 40 ans, né à St Pol, potier, demeurant à Monchy Breton, condamné à mort à Arras le 18 floréal an II

PETIT A. âgé de 47 ans, né à Albert, département de la Somme, y demeurant mégissier domicilié audit lieu, condamné à mort le 29 messidor an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme contre-révolutionnaire et ayant été l'auteur d'un incendie qui a eu lieu dans la commune d'Albert, pour soustraire ses meubles à la saisie qui devait en être faite le lendemain.

PETIT Philippe Joseph, ex curé constitutionnel, âgé de 44 ans, né à Capel, domicilié à Mesnil département du Nord, condamné à mort le 18 pluviôse an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme convaincu d'avoir été complice des manœuvres et intelligences pratiquées par la veuve de Lauraguais.

PETIT Jacques, vigneron, âgé de 60 ans, né et domicilié à Verdun, département de la Meuse, condamné à mort le 6 floréal an 2, par le tribunal révolutionnaire de

Paris, comme convaincu d'avoir tenu des assemblées contre-révolutionnaires et témoigné son vœu pour le rétablissement de la Royauté.

PETIT Jean, tonnelier et maire d'Orsmoy, âgé de 49 ans, né et domicilié à Orsmoy, département de la Seine et Oise, condamné à mort le 9 prairial an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme complice d'une conspiration tendante à empêcher la circulation des transports des subsistances en réquisition pour le département de la Seine et Oise.

PETIT Jean baptiste, fils, médecin et officier municipal, âgé de 50 ans, natif de Mézières, département des Ardennes, domicilié à Sedan, même département, condamné à mort le 15 prairial an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme complice des conspirations et complots formés avec le tyran Capet, ses agents, et notamment Lafayette, en prenant et publiant de concert avec lui, des arrêtés et proclamations au mois d'août 1792, tendants à protéger sa trahison, et en représentant du peuple délégués par le corps législatif.

PETIT Jacques, tourneur, domicilié à Châtaigneraie, département de la Vendée, condamné à mort comme conspirateur, le 6 nivôse an 2, par la commission militaire de Saumur.

PETIT Louis, domicilié à St Sulpice, département de la Vendée, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 3 nivôse an 2, par la commission militaire de Savenay.

PETIT Jean, domestique, domicilié à Châtaigneraye département de la Vendée, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 6 nivôse an 2, par la commission militaire de Saumur.

PETIT Joseph Augustin, fils, marchand de fer, âgé de 26 ans, agent de Brissot, né et domicilié à Chambéry département du Mont-Blanc, condamné à mort comme contre-révolutionnaire, le 29 nivôse an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon.

PETIT Mathieu Toussaints, âgé de 23 ans, commis de magasin, né et domicilié à Lyon département du Rhône, condamné à mort comme contre-révolutionnaire, le 5 nivôse an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon.

PETIT Claude François, âgé de 52 ans, toiseur, natif de la Rivière, département du Doubs, domicilié à Lyon, département du Rhône, condamné à mort le 23 nivôse an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon, comme contre-révolutionnaire.

PETIT Claude, âgé de 66 ans, courtier, né à Bourg-Argental, département du Rhône domicilié à Lyon, même département, condamné à mort, le 16 pluviôse an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon, comme contre-révolutionnaire.

PETIT Pierre, domicilié à Toirset département de la Vendée, condamné à mort le 13 nivôse an 2, par la commission militaire de Nantes, comme brigand de la Vendée.

PETIT Pierre, domicilié à Nantes, département de la Loire Inférieure, condamné à mort, le 14 nivôse an 2, par la commission militaire de Nantes, comme brigand de la Vendée.

PETITAIN Jean Jacques, âgé de 29 ans, graveur en bois, né à Trévoux, département de l'Ain, domicilié à Lyon département du Rhône, condamné à mort le

8 nivôse an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon, comme contre-révolutionnaire.

PETITEAU Jean Pierre, âgé de 67 ans, notaire, natif de Vauzan, département de la Gironde, domicilié à Lagasson, même département, condamné à mort le 27 messidor an 2, par la commission militaire de Bordeaux, comme contre-révolutionnaire.

PETITEAU Pierre, ex vicaire réfractaire, domicilié à Aubernay, département de la Loire Inférieure, condamné à mort comme conspirateur, le 23 nivôse an 2, par la commission militaire d'Angers.

PETITEAU François, domicilié à Beligné, département de la Mayenne et Loire, condamné à mort comme conspirateur, le 23 nivôse an 2, par la commission militaire d'Angers.

PETITEAU Laurent, domicilié à St Aubin de Luigné, département de Mayenne et Loire, condamné à mort le 12 nivôse an 2, par la commission militaire séante aux Sables, comme brigand de la Vendée.

PETITJEAN François, commissaire ordonnateur de l'armée du Nord, âgé de 47 ans, né et domicilié à Toul, département de la Meurthe, condamné à mort le 18 floréal an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme complice d'une conspiration dont Dumourier était le chef, et par suite d'avoir laissé l'armée du Nord sans subsistances, ainsi que les places de Cambrai, Douai, Bouchain et Lille.

PETITJEAN Anne Françoise, domiciliée à Libremont, département des Vosges, condamnée à mort le 22 prairial an 2, par le tribunal criminel dudit département, comme receleuse de prêtres réfractaires.

PETIT-LASALLE Louis, âgé de 33 ans, gendarme à cheval, né à St Maixant, département des Deux-Sèvres, domicilié à Lyon, condamné à mort le 15 frimaire an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon, comme contre-révolutionnaire.

PETITOT Jacques, domicilié à Montglone, département de Mayenne et Loire, condamné à mort le 4 nivôse an 2, par la commission militaire de Savenay, comme brigand de la Vendée.

PETON Guillaume*né à Plourin-Ploudalmezeau en 1753, guillotiné à Lesneven en 1794

PETRA Laurent, âgé de 55 ans, ex curé de la commune de Levemont, département de la Loire, y demeurant, natif de Fère en Tardenois, département de l'Aisne, condamné à mort le 13 floréal an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme convaincu d'avoir excité des troubles dans la commune de Levemont, en prêchant le fanatisme.

PETREMONT Guillaume Nicolas, âgé de 44 ans, cordonnier, né et domicilié à Verneuil, département de l'Eure, condamné à mort le 1^{er} messidor an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme contre-révolutionnaire, ayant fait le commerce du numéraire, avec intention de le livrer, par voies indirectes aux ennemis de la République.

PEUGNIEZ Pierre Joseph, ex cordelier, domicilié à Cambrai, département du Nord, condamné à mort le 17 prairial an 2, par le tribunal révolutionnaire de Cambrai, comme traître à la Patrie.

PEUREUSE Jean, jardinier, domicilié à Pluvigné, département du Morbihan, condamné à mort le 12 germinal an 2, par le tribunal criminel dudit département séant à Auveay, comme complice d'émeute contre-révolutionnaire.

PEUSSELET Jean Baptiste, âgé de 64 ans, ci-devant capucin, natif d'Aix, département de la Haute Saône, domicilié à Gray, même département, condamné à mort le 8 germinal an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme convaincu d'avoir cherché à ébranler la fidélité des volontaires qui allaient se réunir aux armées française, et les engager à se ranger dans le parti de ses ennemis.

PEYRAS Urbain, propriétaire, domicilié à Arles, département des Bouches du Rhône, condamné à mort le 6 germinal an 2, par le tribunal criminel du dit département, comme fédéraliste.

PEYRAS Jeanne, (dite Jugeats), ex noble, domiciliée à Aurillac, département du Cantal, condamnée à mort le 19 septembre 1793, par le tribunal criminel dudit département, comme contre-révolutionnaire.

PEYRAUD Bernard, fils, manœuvre, domicilié à Lauzun, département du Lot et Garonne, condamné à mort le 14 nivôse an 2, par le tribunal criminel dudit département, comme contre-révolutionnaire.

PETRE Jean Baptiste, âgé de 37 ans, ex curé de Noisy-le-Grand, natif de Toulouse, domicilié à Noisy-le-Grand, département de la Seine et Oise, condamné à mort le 28 frimaire an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme convaincu d'avoir dit qu'il ne fallait pas se tromper, que le 10 août était un jour comme un autre, et que le clergé rentrerait dans tous ses pouvoirs, la noblesse dans tous ses privilèges et ses droits, et que la royauté serait rétablie.

PEYRE Honoré, guichetier des prisons, domicilié à Marseille, département des Bouches du Rhône, condamné à mort le 6 nivôse an 2, par le tribunal criminel dudit département, comme prévaricateur dans ses fonctions.

PEYRE Joseph Marcellin, domicilié à Bédouin, département du Vaucluse, condamné à mort le 9 prairial an 2, par le tribunal criminel dudit département.

PEYRE Marie Anne, ex religieuse, domiciliée à Avignon, département du Vaucluse, condamnée à mort le 25 messidor an 2, par la commission populaire d'Orange, comme contre-révolutionnaire.

PEYRON Jean, maçon, domicilié à Baucaire, département du Gard, condamné à mort le 29 messidor an 2, par le tribunal criminel dudit département, comme fédéraliste.

PEYRON Antoine, homme de loi, juge du tribunal du district, domicilié à Baucaire, département du Gard, condamné à mort le 13 prairial an 2, par le tribunal criminel dudit département, comme fédéraliste.

PEYRONNET Jean Louis, âgé de 63 ans, ex trésorier de France, ex noble, domicilié à Bordeaux, département de la Gironde, condamné à mort le 3 messidor an 2, par la commission militaire de Bordeaux, comme conspirateur.

PEYROT J. F., âgé de 59 ans, ex conseiller au ci-devant parlement de Toulouse, département de Haute Garonne, né à Nillos, département de l'Aveyron, condamné à mort le 18 messidor an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme ennemi du peuple, en prenant part à la coalition des parlements notamment aux arrêtés et délibérations prise par le parlement de Toulouse, le 25 et 27 septembre 1790.

PEYROT Pierre, ex vicaire de Villefranche, domicilié à Sarlat, département de la Dordogne, condamné à mort le 29 prairial an 2, par le tribunal criminel dudit département, comme réfractaire à la loi.

PEYROUARD François Elzéard, juge du tribunal du district d'Apt, domicilié à Apt, département du Vaucluse, condamné à mort le 21 messidor an 2, par la commission populaire d'Orange, comme contre révolutionnaire.

PEYSSARD Jean Pascal Charles, député du département de la Dordogne à la Convention, natif de Dagonas, même département, condamné à la déportation, le 28 prairial an 3, par le conseil militaire établi par décret de la Convention, du 5 prairial, séant à Paris, comme convaincu et même de son propre aveu, 1° d'avoir proposé le renouvellement des autorités constituées réorganisées depuis le 9 thermidor; 2° d'avoir lu à la tribune de la Convention un projet de décret dont plusieurs articles avaient de l'analogie avec les motions des factieux dans la révolte contre la convention, les 3 et 4 prairial an 3.

PEYSSONNEAU Antoine, âgé de 64 ans, ci-devant fermier, né et domicilié à Lyon, département du Rhône, condamné à mort le 27 nivôse an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon, comme contre-révolutionnaire.

PEZEUS Michel, laboureur, domicilié à Neuil-sous-les-Aubiers, département des Deux-Sèvres, condamné à mort le 6 nivôse an 2, par la commission militaire de Saumur, comme conspirateur.

PEZEUS Pierre, laboureur, domicilié à Neuil-sous-les-Aubiers, département des Deux-Sèvres, condamné à mort le 6 nivôse an 2, par la commission militaire séante à Saumur, comme conspirateur.

PFEIFFER François (dit Poison), domicilié à Illkirck, département du Bas-Rhin, condamné à mort le 19 brumaire an 2, par le tribunal criminel dudit département.

PHÉLIPPEAUX Perrine-Charlotte*épouse Sailland, Elle fut fusillée au Champ-des-Martyrs le 10 février 1794

PHILIBERT Laurent, maréchal, domicilié à Georges, département de la Loire Inférieure, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 29 brumaire an 2, par la commission militaire de Garndville

PHILIPERT Thomas, cultivateur, domicilié à Château-Gombert, département des Bouches du Rhône, condamné à mort le 25 germinal an 2, par le tribunal criminel dudit département, comme contre-révolutionnaire.

PHILIPON Marie Jeanne*femme du ministre Roland, âgée de 39 ans, née et domiciliée à Paris, département de la Seine, condamné à mort le 18 brumaire an 2, par le tribunal révolutionnaire séant à Paris, comme convaincue d'avoir participé à une conspiration contre l'unité et l'indivisibilité de la république, en réunissant chez elle les principaux chefs de cette conspiration, et d'avoir entretenu des correspondances avec Lauze-Duperret et autres députés à la Convention.

PHILIPON Pierre, meunier et membre du congrès départemental, âgé de 56 ans, natif de Commune-Fontfort, domicilié à Lyon, département du Rhône, condamné à mort le 24 ventôse an 2, par la commission révolutionnaire séante à Lyon, comme contre-révolutionnaire.

PHILIPPE Dominique, manœuvrier, âgé de 46 ans, natif d'Aubrèche, département de la Moselle, domicilié à Metz, même département, condamné à mort le 7 ventôse an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme conspirateur.

PHILIPPE Pierre, inspecteur du dépôt du Luxembourg, âgé de 64 ans, natif d'Evreux, département de l'Eure, domicilié à Versailles département de la Seine et Oise, condamné à mort le 3 ventôse an 2, par le tribunal révolutionnaire séant à Paris, comme conspirateur.

PHILIPPIÉ François, marchand de Bois, domicilié à Marseille, département des Bouches du Rhône, condamné à mort le 29 germinal an 2, par le tribunal criminel dudit département, comme conspirateur.

PHILIPPEAUX Pierre Nicolas*, député à la Convention nationale par le département de la Loire, natif de Femère, même département, âgé de 35 ans, domicilié à Paris, département de la Seine, condamné à mort le 16 germinal an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme convaincu d'avoir trempé dans une conspiration tendante à détruire le gouvernement républicain et la représentation nationale.

PHILIPPONNEAU Louis Gabriel Jacques, marchand et cultivateur, domicilié à Montfort, département de l'Ille-et-Vilaine, condamné à mort le 1 germinal an 2, par le tribunal criminel du département de la Seine, comme fabricant de faux assignats.

PHILIPPONNET François, domicilié à Jaunay département de la Vienne, condamné à mort le 23 prairial an 2, par le tribunal criminel dudit département, comme accapareur.

PHILIPPOT Augustin Emmanuel, jugé et exécuté à la commission révolutionnaire de Laval le 21 janvier 1794, avec 13 autres religieux

PHORTIEN Nicolas Marie Antoine Mathieu (dit Dépinay), ex noble et lieutenant colonel des grenadiers de Champagne, âgé de 58 ans, natif de Laigle, département de l'Orne, domicilié à St Sauveur département de l'Eure et Loire, condamné à mort le 21 prairial an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme conspirateur.

PIALAT Louis Joachim (dit Desisles), ex noble, domicilié à Valréas, département de Vaucluse, condamné à mort comme contre-révolutionnaire, le 29 messidor an 2, par la commission populaire d'Orange.

PIARD Jacques, domicilié à Mouquières, département des Deux-Sèvres, condamné à mort, le 6 nivôse an 2, par la commission militaire à Savenay, comme brigand de la Vendée.

PIAT Louis, domicilié à Chabronne, département de la Sarthe, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 4 nivôse an 2, par la commission militaire séante à Savenay.

PIATET Jean Baptiste, âgé de 36 ans, né et domicilié à Lyon, département du Rhône, condamné à mort comme contre-révolutionnaire, le 26 frimaire an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon.

PIAU Jean, laboureur, domicilié à Montigné, département de la Mayenne, condamné à mort le 5 fructidor an 2, par la commission révolutionnaire séante à Laval, comme receleur des brigands de la Vendée.

PIAU Pierre, fils, laboureur, domicilié à Montigné, département de la Mayenne,

condamné à mort le 5 fructidor an 2, par la commission révolutionnaire séante à Laval, comme receleur des brigands de la Vendée.

PIBEREAU Raimond, père, courtier de vins, âgé de 72 ans, natif de Pondensac, y demeurant département de la Gironde, condamné à mort, le 27 prairial an 2, par la commission militaire séante à Bordeaux, comme conspirateur et réfractaire.

PIBEREAU Jean, fils, négociant, âgé de 28 ans, natif de Pondensac, y demeurant département de la Gironde, condamné à mort, le 27 prairial an 2, par la commission militaire séante à Bordeaux, comme ayant dit, par sa correspondance, ces mots: Si les honnêtes gens et les véritables patriotes, non pas les anarchistes, veulent dire leur façon de penser, et qu'ils ne s'accordent pas à celle de Marat et Robespierre, il sont traités de brissotins, de Girondins: il faut proposer de tuer, de piller et de massacrer.

PICAL Guillaume Christophe, cultivateur, domicilié à Avignon, département de Vaucluse, condamné à mort, le 12 messidor an 2, par la commission populaire séante à Orange, comme contre-révolutionnaire.

PICARD Louis Paul, pâtissier, âgé de 35 ans, natif de Ste Magnance, département de l'Yonne, domicilié à Paris, département de la Seine, condamné à mort le 8 messidor an 2, par le tribunal révolutionnaire séant à Paris, comme complice d'une conspiration dans la maison d'arrêt de Bicêtre où il était détenu, tendante à forcer la garde de cette maison, se porter à la Convention nationale et singulièrement aux comités de salut public et de sûreté générale, en égorger les membres les plus marquants, leur arracher le cœur, le rôtir et le manger.

PICARD Joseph (dit Lorain), âgé de 29 ans, natif de Nancy, département de la Meurthe, ci-devant valet de chambre, depuis brocanteur au Mont-de-Piété, domicilié à Paris, département de la Seine, condamné à mort, le 23 octobre 1792, par le tribunal criminel établi par la loi du 17 août 1792, séant à Paris, comme convaincu d'avoir participé au vol du garde-meuble.

PICARD Jeanne, âgée de 23 ans, fille couturière, née à Pannot, département de la Vendée, domiciliée à Challans, même département, condamnée à mort, le 7 messidor an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme ennemie du peuple, en soutenant les rebelles de la Vendée.

PICARD Monique, femme Champfort, âgée de 30 ans, née à Pannot, département de la Vendée, domiciliée à Challans, même département, condamnée à mort le 7 messidor an 2, par le tribunal révolutionnaire séant à Paris, comme ennemie du peuple, en soutenant les rebelles de la Vendée.

PICARD André, fabricant natif de Lyon, département du Rhône, condamné à mort, par la commission révolutionnaire de Lyon, an 2, comme contre-révolutionnaire.

PICARD Jean L. Anne, sans état, âgé de 20 ans, né et domicilié à Lyon, département du Rhône, condamné à mort, le 9 pluviôse an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon, comme contre-révolutionnaire.

PICARD René, domicilié à Chemillé, département de Mayenne et Loire, comme à mort, le 15 nivôse an 2, par la commission militaire séante à Nantes, comme brigand de la Vendée.

PICARD Louis, domicilié à Laudermon, département de la Loire Inférieure, condamné à mort, le 6 nivôse an 2, par la commission militaire séante à Savenay, comme brigand de la Vendée.

PICAVET Marcel, âgé de 34 ans, né à Duisant, fils de Jean Baptiste et Pauchy Marie Jeanne, condamné à mort à Arras le 12 messidor an II

PICHARD Nicolas, ex président au ci-devant parlement de Bordeaux, âgé de 61 ans, né à Bordeaux, département de la Gironde, domicilié à Montagne-Bon-Air département de la Seine et Oise, condamné à mort, le 12 messidor an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme ayant fait émigrer sa fille et son gendre en Espagne.

PICHARD Jacques, domicilié à au May département de Mayenne et Loire, condamné à mort, le 17 nivôse an 2, par la commission militaire séante à Nantes, comme brigand de la Vendée.

PICHARD Jean Joseph, ex curé, domicilié à Chassé-l'Eglise département de la Vendée, condamné à mort, le 28 ventôse an 2, par le tribunal criminel du département de la Vienne, comme réfractaire à la loi.

PICHARD François Jean (dit Dupage), ci-devant, homme de loi, ex procureur général syndic du département de la Vendée, âgé de 44 ans, né à Fontenay-le-Peuple, même département, condamné à mort, le 9 floréal an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme convaincu d'avoir été un des principaux auteurs de la guerre de la Vendée.

PICHEGRU Charlesles Planches près d'Arbois, Jura 1761 - Paris 1804

PICHELIN Joachim, grenadier au 29^{ème} régiment ci-devant Dauphin, âgé de 36 ans, né et domicilié à Rochefort, département de la Charente Inférieure, condamné à mort, le 26 vendémiaire an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme convaincu d'avoir chanté des chansons et tenu des propos tendants au rétablissement de la royauté, à l'avilissement et à la dissolution de la Convention.

PICHEREAU Pierre François, ex subdélégué, maire et juge de paix, domicilié à Chinon, département de l'Indre et Loire, condamné à mort, le 21 nivôse an 2, par la commission militaire de Tours, comme contre-révolutionnaire.

PICHEREAU Louis, soldat au ci-devant régiment de Bretagne, domicilié à Chinon département de l'Indre et Loire, condamné à mort, le 30 frimaire an 2, par la commission militaire de Saumur, comme brigand de la Vendée.

PICHERET Julien, domicilié à Laronsière, département de la Loire Inférieure, condamné à mort, le 3 nivôse an 2, par la commission militaire de Nantes, comme brigand de la Vendée.

PICHEREY Pierre, domicilié à Chanzeau, département de la Mayenne et Loire, condamné à mort, le 13 nivôse an 2, par la commission militaire séante à Nantes comme brigand de la Vendée.

PICHERIT Pierre, prêtre, domicilié à Chanzeau, département de la Mayenne et Loire, condamné à mort, le 11 frimaire an 2, par la commission militaire séante au Pont-de-Cé comme brigand de la Vendée.

PICHERY Jacques, domicilié à Bousset département de la Loire Inférieure, condamné à mort, le 4 nivôse an 2, par la commission militaire séante à Savenay, comme brigand de la Vendée.

PICHERY François, domicilié à Chazeau, département de Mayenne et Loire, condamné à mort, le 12 frimaire an 2, par la commission militaire séante au Pont-de-Cé, comme brigand de la Vendée.

PICHERY Marie*veuve de Bertrand Lahaye, fusillée le 18 janvier 1794

PICHEY Mathurin, domicilié à Chanzeau département de la Mayenne et Loire, condamné à mort, le 13 nivôse an 2, par la commission militaire séante à Nantes, comme brigand de la Vendée. **PICHOLIER Jean François**, juge de paix, âgé de 51 ans, né et domicilié à Caussade département du Lot, condamné à mort, le 3 messidor an 2, par le tribunal révolutionnaire séant à Paris, comme ennemi du peuple, ayant dit que la Convention n'était composée que de coquins qui ne cherchaient qu'à mettre le désordre dans toute la France, et à faire égorger les citoyens.

PICHON Nicolas, limonadier, âgé de 34 ans, natif de Chalon-sur-Saône, département de la Saône et Loire, domicilié à Lyon, département du Rhône, condamné à mort, le 8 messidor an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme complice d'une conspiration dans la maison d'arrêt de Bicêtre où il était détenu, tendante à forcer la garde de cette maison, se porter à la Convention, singulièrement aux comités de salut public et de sûreté générale, en égorger les membres les plus marquants, leur arracher le cœur, le faire rôtir et le manger.

PICHON Jean, domicilié à Varade département de la Loire Inférieure, condamné à mort, le 12 frimaire an 2, par la commission militaire du Pont-de-Cé, comme brigand de la Vendée.

PICHON Charles, âgé de 31 ans, né à Lens, condamné à mort à Arras le 13 floréal an II

PICHOT Jean Martin, domicilié à Pau département des Basses-Pyrénées, condamné à mort, comme émigré, le 27 thermidor an 2, par le tribunal militaire du 1^{er} arrondissement de l'armée des Pyrénées-Occidentales.

PICHOT Joseph, ceinturonier, âgé de 44 ans, né et domicilié à Lyon, département du Rhône, condamné à mort, comme contre-révolutionnaire, le 1 nivôse an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon.

PICHOT Pierre, domicilié à Savenay, département de la Loire Inférieure, condamné à mort, le 5 nivôse an 2, par la commission militaire séante à Savenay, comme brigand de la Vendée.

PICHOT François, domicilié aux Aubiers département des Deux-Sèvres, condamné à mort, le 3 nivôse an 2, par la commission militaire séante à Savenay, comme brigand de la Vendée.

PICHOT Julien, domicilié à Laval département de la Mayenne, condamné à mort, le 6 nivôse an 2, par la commission militaire séante à Savenay, comme brigand de la Vendée.

PICHOT Pierre, ex curé, domicilié à Montoiron département de la Vienne, condamné à mort, comme réfractaire à la loi, le 28 ventôse an 2, par le tribunal criminel dudit département.

PICONNET Jean Baptiste, fils de Philippe, domicilié à Angoulême département de la Charente, condamné à mort, comme émigré le 25 vendémiaire an 3, par la commission militaire de Bois-le-Duc.

PICONNIER Pierre, journalier domicilié aux Herbiers, département de la Vendée, condamné à mort, comme conspirateur, le 6 nivôse an 2, par la commission militaire de Saumur.

PICORON Alexis, ci-devant prêtre hebdomadier, domicilié à Vienne département de la Haute Vienne, condamné à mort, comme réfractaire à la loi, le 28 ventôse an 2, par le tribunal criminel dudit département.

PICORY Jean, domicilié à Nantes, département de la Loire Inférieure, condamné à mort, le 28 ventôse an 2, par la commission militaire de Nantes, comme brigand de la Vendée

PICOT Michel Julien Alain, (dit Limoëlan), ci devant gentilhomme, âgé de 59 ans, natif de Saint-Malo, domicilié à Senignac, département des Côtes-du-Nord, condamné à mort, le 18 juin 1793, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme complice de la conspiration de la province de Bretagne, dont Larouerie était chef ou l'un des principaux agents, sous l'appui des frères de Capet.

PICOT Etienne, domicilié à Rennes département d'Ille-et-Vilaine, condamné à mort, comme embaucheur, le 15 janvier 1793, par le tribunal criminel dudit département.

PICOT Jeanne, âgée de 62 ans, née à St Pol, condamnée à mort à Arras le 18 foréal an II

PICOT Etienne, fils, domicilié à Rennes, département d'Ille-et-Vilaine, condamné à mort, comme émigré, le 25 thermidor an 2, par le tribunal criminel dudit département.

PICOT Jean Antoine, cultivateur, domicilié à Mont-de-Vougey département du Doubs, condamné à la déportation pour 5 ans, par le tribunal criminel dudit département, le 14 octobre 1793, comme séditieux.

PICQUET Antoine, commis fabricant, âgé de 18 ans, né et domicilié à Lyon département du Rhône, condamné à mort, comme contre-révolutionnaire, le 16 nivôse an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon

PICQUET Pierre, garçon serrurier domicilié à Mende département de la Lozère, condamné à mort, comme contre-révolutionnaire, le 22 juin 1793, par le tribunal criminel dudit département.

PIDOUX Jean Pierre, prêtre, domicilié à Aix, département des Bouches du Rhône, condamné à mort, comme contre-révolutionnaire, le 8 octobre 1793, par le tribunal criminel dudit département.

PIÉCY Pierre, domicilié à Julien département de la Loire Inférieure, condamné à mort, le 16 nivôse an 2, par la commission militaire de Nantes, comme brigand de la Vendée.

PIEDCOURT M. A., âgée de 78 ans, née à Paris, ex religieuse carmélite, domiciliée à Compiègne, condamnée à mort, le 29 messidor an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme ayant fait partie de rassemblements fanatiques et contre-révolutionnaires.

PIEDFORT Jacques Joseph, âgé de 25 ans, célibataire, né à Reclinghem, (St Omer), condamné à mort à Arras le 13 prairial an II

PIEDONA Guieslin, cordonnier, âgé de 60 ans, né et domicilié à Marchiennes département du Nord, condamné à mort, le 11 messidor an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme ayant servi d'espion aux Autrichiens, lorsqu'ils étaient à Marchiennes.

PIEDREQUIN Rose, femme Trestoudas, âgée de 44 ans, née à Langres, département de la Haute Marne, domicilié à Besançon, département du Doubs, condamné à mort, le 24 messidor an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme conspirateur ayant voulu faire passer des habillements à une femme émigrée en Suisse.

PIEGERÉ François, laboureur, département de Mayenne et Loire, condamné à mort comme conspirateur, le 4 nivôse an 2, par la commission militaire de Saumur.

PIELLE Jacques (dit Laporte), administrateur du district de Segré, y demeurant, département de Mayenne et Loire, condamné à mort comme conspirateur, le 11 frimaire an 2, par la commission militaire du Pont-de-Cé.

PIERGUIN Robert Hubert Charles, soldat, domicilié à Laviller, département de la Meuse, condamné à la déportation, le tribunal criminel dudit département (*pas de date*)

PIERRE Marguerite Nicole, brocanteuse, âgée de 22 ans, née et domiciliée à Paris département de la Seine, condamné à mort, le 3 messidor an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme ennemie du peuple, ayant dit en passant devant un corps de garde: voilà un corps de garde, je n'en moque, et vive le roi.

PIERRE Pierre Louis, agent d'affaires de la veuve Lauraguie, âgé de 68 ans, natif de Dauvillers, département de la Meuse, domicilié à Paris, département de la Seine, condamné à mort, le 18 pluviôse an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme convaincu d'avoir été le complice des manœuvres et intelligences pratiquées par la veuve Lauraguais.

PIERRE Jacques (dit St Géran), ex trésorier de France âgé de 67 ans, né et domicilié à Moulins département de l'Allier, condamné à mort, comme contre-révolutionnaire, le 11 nivôse an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon.

PIERRON Jacques J. Louis, juge du tribunal du district de Bruy, âgé de 32 ans, natif de Villers-la-Montagne, département de la Moselle, domicilié à Bruy même département, condamné à mort, le 17 floréal an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme complice d'une conspiration, dans le département de la Moselle, et notamment en suspendant l'exécution des lois relatives aux biens provenant des religieux.

PIERRU Alexandre, ex bénédictin, âgé de 58 ans, natif de Husson, département de la Loire, domicilié à Husson, même département, condamné à mort, comme contre-révolutionnaire, le 28 ventôse an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon.

PIERSON Jean, employé au bureau des émigrés, secrétaire de Malesherbes, âgé de 33 ans, natif de Bessrey, département de la Meuse, domicilié à Paris département de la Seine, condamné à mort, le 12 prairial an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme conspirateur, ayant coopéré aux projets de contre-révolution en 1790., et émigré en 1791 avec Malesherbes.

PIERSON Thérèse, femme Bestel, cordonnière, âgée de 41 ans, née à Genicourt, domiciliée à Verdun, département de la Meuse, condamnée à mort, le 5 floréal an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme convaincue d'avoir appelé chez elle le maire de Genicourt, l'avoir fait arrêter par les Prussiens, et conduire prisonnier dans la citadelle

PIESSEAU René, domicilié à Doué département de la Mayenne et Loire, condamné à mort, comme conspirateur, le 22 frimaire an 2, par la commission militaire séante de Doué.

PIESSEAU Jean, domicilié à St Christine, département de la Mayenne et Loire, condamné à mort, le 20 frimaire an 2, par la commission militaire de Doué, comme brigand de la Vendée.

PIESSEAU Nicolas Joseph*, domicilié à Bouguenais, département de la Loire Inférieure, condamné à mort, le 13 germinal an 2, par la commission militaire de Nantes, comme brigand de la Vendée.

PIESSEAU Jean, domicilié à Bouguenais département de la Loire Inférieure, condamné à mort, le 13 germinal an 2, par la commission militaire de Nantes, comme brigand de la Vendée.

PIESSETAULT, domicilié à Chavanne département de la Vendée condamné à mort, le 6 nivôse an 2, par la commission militaire séante à Savenay, comme brigand de la Vendée.

PIESSY Pierre, domicilié à Nantes, département de la Loire Inférieure, condamné à mort, le 15 nivôse an 2, par la commission militaire de Nantes, comme brigand de la Vendée.

PIET Armand François Louis (dit Beurepaire), ex noble âgé de 40 ans natif de Cleyrey, département de Mayenne et Loire, condamné à mort, le 14 messidor an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme contre-révolutionnaire, en s'associant aux chevaliers du poignard, et devenant complice de Capet à la journée du 10 août 1792, ainsi que de quelques chefs des brigands de la Vendée.

PIETTE René Pierre, domicilié à Nantes département de la Loire Inférieure, condamné à mort, le 3 nivôse an 2, par la commission militaire de Nantes, comme brigand de la Vendée.

PIETTE François, domicilié à Treize-Vents, département des Deux-Sèvres, condamné à mort, le 6 nivôse an 2, par la commission militaire séante à Savenay, comme brigand de la Vendée.

PIFFARD Mathurin, domicilié à Lajumélière, département de Mayenne et Loire, condamné à mort, comme conspirateur, le 23 nivôse an 2, par la commission militaire séante à Savenay.

PIFFARD Joseph, domicilié à Lajumélière département de Mayenne et Loire, condamné à mort, le 4 nivôse an 2, par la commission militaire séante à Savenay, comme brigand de la Vendée.

PIGEIRE Pierre (dit Drille), tisserand, domicilié à Rieutort département de la Lozère, condamné à mort, comme contre-révolutionnaire, le 29 juin 1793, par le tribunal criminel dudit département.

PIGEON Toussaints, domestique de Lapezière, lieutenant d'Artillerie, domicilié à Monrimont département de la Haute Marne, condamné à mort, comme émigré, le 30 vendémiaire an 2, par le tribunal criminel du département de la Moselle.

PIGNÉ Pierre, domicilié à Nantes département de la Loire Inférieure, condamné à mort, le 12 nivôse an 2, par la commission militaire de Nantes, comme brigand de la Vendée.

PIGNON Jean, domicilié à la Chapelle-Haireau département de la Mayenne et Loire, condamné à mort, le 6 nivôse an 2, par la commission militaire séante à Savenay, comme brigand de la Vendée.

PIIS Charles Antoine, âgé de 52 ans, ex noble et grand sénéchal au présidial de Bazas, natif de Bordeaux, département de la Gironde, condamné à mort, comme ennemi de la révolution, le 16 prairial an 2, par la commission militaire de Bordeaux.

PILET, femme, domiciliée à Mortagne, département de la Vendée, condamnée à mort, comme conspiratrice, le 22 frimaire an 2, par la commission militaire de Doué.

PILET Jean, sans état, domicilié à Baucaire département du Gard, condamné à mort, comme fédéraliste, le 29 messidor an 2, par le tribunal criminel dudit département.

PILLARD Jacques domicilié à St Hilaire-des-Bois, département de Mayenne et Loire, condamné à mort, le 10 nivôse an 2, par la commission militaire de Nantes, comme brigand de la Vendée.

PILLAUD Jean, maréchal, domicilié à St Vincent-du-Fort-du-Hayer département de la Vendée, condamné à mort, le 24 brumaire an 2, par le tribunal criminel dudit département.

PILLET Pierre, domicilié à St Hilaire, département de la Mayenne et Loire, condamné à mort, le 4 nivôse an 2, par la commission militaire séante à Savenay, comme brigand de la Vendée.

PILLOT Pierre Jean Baptiste (dit Villemord), employé aux subsistances, domicilié à Paris département de la Seine, condamné à mort, comme fabricant de faux assignats, le 1 thermidor an 2, par le tribunal criminel dudit département.

PILOGUET Julien, domicilié à Basse-Goulaine département de la Loire Inférieure, condamné à mort, le 17 nivôse an 2, par la commission militaire de Nantes, comme brigand de la Vendée.

PILON Jean, garçon cordonnier, âgé de 21 ans, natif de St-Just, domicilié à Lyon département du Rhône, condamné à mort, comme contre-révolutionnaire, le 15 frimaire an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon.

PIPRÉ Jean, laboureur, domicilié à Maure, département d'Ille-et-Vilaine, condamné à mort, comme contre-révolutionnaire, le 15 janvier 1793, par le tribunal criminel dudit département.

PILLAIN Louis Antoine Florent, âgé de 60 ans, né à Arras, rentier, condamné à mort à Arras le 13 floréal an II

PILLY Joseph, ex noble, domicilié à Annecy département du Mont-Blanc, condamné à mort, comme contre-révolutionnaire, le 30 nivôse an 2, par le tribunal criminel dudit département.

PIN Pierre, domicilié aux Herbiers, département de la Vendée, condamné à mort, le 5 nivôse an 2, par la commission militaire séante à Savenay, comme brigand de la Vendée.

PINARD Charles Antoine, tailleur d'habits, âgé de 32 ans, natif de Lincey, département de la Seine et Oise, domicilié à Paris, département de la Seine, condamné à mort, le 19 frimaire an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme complice d'une fourniture infidèle d'habits faite pour le compte de la République.

PINARD Bartherlemy, âgé de 70 ans, né à Dijon, département de la Côte-d'Or, domicilié à Besançon, commis négociant, condamné à mort, le 2 thermidor an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme conspirateur et ayant entretenu des correspondances avec les émigrés.

PINARD Jean, âgé de 26 ans, né à Christophe-Dubois, département de la Vendée, domicilié à Petit-Mar, département de la Loire Inférieure, commissaire du comité révolutionnaire, de Nantes, condamné à mort, le 25 frimaire an 3, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme convaincu d'être complice de Carrier, en exécutant ses ordres, pour les noyades et fusillades à Nantes.

PINARD Pierre, domicilié à Chapelle-Basses-Mer, département de la Loire Inférieure, condamné à mort, comme brigand de la Vendée, le 30 nivôse an 2, par la commission militaire de Nantes.

PINARD Joseph, domicilié à Angers, département de Mayenne et Loire condamnée à mort, comme brigand de la Vendée, le 4 nivôse an 2, par la commission militaire séante à Savenay.

PINARD René, domicilié à Angers, département de Mayenne et Loire, condamné à mort, le 4 nivôse an 2, par la commission militaire séante à Savenay, comme brigand de la Vendée.

PINARD Pierre, laboureur, domicilié à St Laud-lès-Angers, département de Mayenne et Loire, condamné à mort, le 20 nivôse an 2, par le tribunal criminel du département de la Sarthe, comme brigand de la Vendée.

PINATEL Pierre Etienne, secrétaire du comité contre-révolutionnaire, domicilié à Marseille département des Bouches du Rhône, condamné à mort, comme fédéraliste, le 13 7bre 1793, par le tribunal criminel dudit département.

PINAUD Jean Etienne, domicilié à Ingrande, département de la Loire Inférieure condamné à mort, le 15 nivôse an 2, par la commission militaire de Nantes, comme brigand de la Vendée.

PINAULT Pierre, domicilié à la Pommeraye, département de la Mayenne et Loire, condamné à mort, le 20 frimaire an 2, par la commission militaire de Doué, comme brigand de la Vendée.

PINAULT Pierre, domicilié à St Lezin, département de la Mayenne et Loire, condamné à mort, le 12 frimaire an 2, par la commission militaire du Pont-de-Cé, comme brigand de la Vendée.

PINAULT René, domicilié à Chanteloup département de la Mayenne et Loire, condamné à mort, le 12 frimaire an 2, par la commission militaire du Pont-de-Cé, comme brigand de la Vendée.

PINCHOT Léonarde, femme Bordier, domiciliée à Limoges département de la Haute Vienne, condamnée à mort, distributeur de faux assignats, le 30 avril 1793, par le tribunal criminel dudit département.

PINEAU Marie, domicilié à Chanteloup département de la Mayenne et Loire, condamné à mort, le 18 nivôse an 2, par la commission militaire de Nantes, comme brigand de la Vendée.

PINEAU Pierre, domicilié à Loroux, département de la Loire Inférieure, condamné à mort, le 28 nivôse an 2, par la commission militaire de Nantes, comme brigand de la Vendée.

PINEAU Julien, domicilié à la Ronsière, département de la Loire Inférieure, condamné à mort, le 30 nivôse an 2, par la commission militaire de Nantes, comme brigand de la Vendée.

PINEAU Julien, domicilié à Beligné département de la Loire Inférieure, condamné à mort, le 30 nivôse an 2, par la commission militaire de Nantes, comme brigand de la Vendée.

PINEAU Jean, domicilié à Loroux, département de la Loire Inférieure, condamné à mort, le 30 nivôse an 2, par la commission militaire de Nantes, comme brigand de la Vendée.

PINEAU Mathurin, jardinier, domicilié à Beaulieu département de la Mayenne et Loire, condamné à mort, le 6 nivôse an 2, par la commission militaire de Saumur, comme brigand de la Vendée.

PINEAU Jean domicilié à Fresne département de la Loire Inférieure, condamné à mort, le 10 nivôse an 2, par la commission militaire de Nantes, comme brigand de la Vendée.

PINEAU Louis, domicilié à Nantes, département de la Loire Inférieure, condamné à mort, le 18 nivôse an 2, par la commission militaire de Nantes, comme brigand de la Vendée.

PINEAU Pierre, domicilié à Chanteloup, département de la Mayenne et Loire, condamné à mort, le 15 nivôse an 2, par la commission militaire de Nantes, comme brigand de la Vendée.

PINEAU Pierre domicilié à Trémentine, département de la Mayenne et Loire, condamné à mort, le 16 nivôse an 2, par la commission militaire de Nantes comme brigand de la Vendée.

PINEAU Jean, journalier, domicilié à St Sylvain département de la Mayenne et Loire, condamné à mort, le 21 nivôse an 2, par le tribunal criminel du département de la Sarthe, comme brigand de la Vendée.

PINEAU Louis, tisserand, domicilié à Ste Melaine, département de la Mayenne et Loire, condamné à mort, le 18 nivôse an 2, par le tribunal criminel de la Sarthe, comme brigand de la Vendée.

PINEL Antoine Jacques, prêtre, domicilié à Nantes département de la Loire Inférieure, condamné à mort, le 11 frimaire an 2, par la commission militaire du Pont-de-Cé, comme brigand de la Vendée.

PINET Pierre, âgé de 48 ans, ex agent de Ferray, émigré né à Bouchage, département de l'Eure, domicilié à Romanis, département de l'Ain, condamné à mort, le 28 messidor an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme contre-révolutionnaire, agent de la conspiration de Lyon.

PINON Jean, domicilié à Treizevents, département de la Vendée, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 29 nivôse an 2, par la commission militaire de Nantes.

PINON Pierre (dit Ducoudray), secrétaire de l'intendant de Paris, âgé de 50 ans, né et domicilié à Paris département de la Seine, condamné à être déporté, le 15 pluviôse an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme contre-révolutionnaire, ayant écrit des lettres contenant des propos tendants à l'avilissement des autorités constituées et surtout de la représentation nationale, au mépris du gouvernement républicain, et en général à faire haïr la révolution et la liberté.

PINOT Noël, ex curé, domicilié à Loroux département de la Mayenne et Loire, condamné à mort, le 3 ventôse an 2, par la commission militaire d'Angers, comme conspirateur.

PINOT Jean, domicilié à la Chapelle-Basse-Mer, département de la Loire Inférieure, condamné à mort, le 6 nivôse an 2, par la commission militaire de Savenay, comme brigand de la Vendée..

PINOT Mathurin, domicilié au May, département de la Mayenne et Loire, condamné à mort, le 4 nivôse an 2, par la commission militaire de Savenay, comme brigand de la Vendée.

PINOT Pierre, domicilié à Paudeviquière, département de la Mayenne et Loire, condamné à mort, le 5 nivôse an 2, par la commission militaire de Savenay, comme brigand de la Vendée.

PINOT Mathurin, domicilié à St Pierre-Monimard département de la Mayenne et Loire, condamné à mort, le 10 nivôse an 2, par la commission militaire de Nantes, comme brigand de la Vendée.

PINOUX François, voiturier, domicilié à Vielle, département du Gard, condamné à mort, comme embaucheur, le 13 août 1793, par le tribunal criminel du département de la Haute Garonne.

PINSON Charlotte, domicilié à Jallais, département de la Mayenne et Loire, condamné à mort, comme conspirateur, le 22 frimaire an 2, par la commission militaire de Doué.

PINTEAUX Benoît (dit Bournay, tisserant, âgé de 24 ans, né à Limoges, département de la Haute Vienne, domicilié à Bernay, département de l'Eure, condamné à mort, le 25 floréal an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme complice d'une conspiration contre la liberté et la sûreté du peuple français.

PIOCHE Valentin, capitaine d'artillerie, domicilié à Marseille, département des Bouches du Rhône, condamné à mort, le 20 septembre 1793, par le tribunal criminel dudit département, comme contre-révolutionnaire.

PIONNET Pierre domicilié à Malzé département de la Mayenne et Loire, condamné à mort, le 4 nivôse an 2, par la commission militaire de Savenay, comme brigand de la Vendée.

PIOT Louis domicilié à Mezay, département de la Mayenne et Loire, condamné à mort, le 13 nivôse an 2, par la commission militaire de Nantes, comme brigand de la Vendée.

PIOUNEAU Thomas, domicilié à Ste Christine, département de la Mayenne et Loire, condamné à mort, le 20 frimaire an 2, par la commission militaire de Doué, comme brigand de la Vendée.

PIOU Marie*, originaire de Montrevault, fusillée le Mercredi Saint 16 avril 1794

PIOUT Julien domicilié à Chaussade, département de la Mayenne et Loire, condamné à mort, le 13 nivôse an 2, par la commission militaire de Nantes, comme brigand de la Vendée.

PIPAUD Pierre Eléonore, âgé de 43 ans, né à Jarnac, département de la Charente, domicilié à Périgueux, homme de loi et procureur syndic du département de la Dordogne, condamné à mort, le 8 brumaire an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme convaincu d'avoir pratiqué des manœuvres fédéralistes et contre-révolutionnaires, dans le département de la Dordogne.

PILOT Hubert, domicilié à Ste Lumine-du-Coutay département de la Loire Inférieure condamné à mort, le 12 floréal an 2, par la commission militaire de Nantes comme brigand de la Vendée.

PIPON Martin, garçon de boutique, âgé de 40 ans, né et domicilié à Lyon département du Rhône, condamné à mort, comme contre-révolutionnaire, le 15 frimaire an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon.

PIQUET Simon, brocanteur et aide de camp de Crillon, âgé de 39 ans, natif de Strasbourg, domicilié à Paris, département de la Seine, condamné à mort, le 14 floréal an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme contre-révolutionnaire, complice de tassin, et agent de la conspiration du tyran Capet au 10 août 1792.

PIQUET François, meunier, domicilié à Scay département de l'Orne condamné à mort, le 23 septembre 1793, par le tribunal criminel dudit département, comme fabricant de faux assignats.

PIRENT Antoine, âgé de 50 ans, natif de Clermont-Ferrand, département du Puy-de-Dôme, président du district de Cosne, domicilié à Cosne département de la Nièvre condamné à mort, le 22 prairial an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme conspirateur en traitant les patriotes de scélérats, gredins à guillotiner, les accusant de ne faire des taxes révolutionnaires sur les riches, que pour s'en approprier le montant, et disant qu'il étaient des tyrans, qui voulaient ruiner les riches.

PIRIER Louise*, de Longeron fusillée le 10 février 1794

PIRIO Pierre, domicilié à brain département de l'Ille et Villaine condamné à mort, comme contre-révolutionnaire, le 9 pluviôse an 2, par le tribunal criminel dudit département.

PIRON Antoine, âgé de 51 ans, marchand de draps, né et domicilié à Lyon département du Rhône condamné à mort, comme contre-révolutionnaire, le 3 pluviôse an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon

PISSARD Pierre, domicilié à Bouguenais département de la Loire Inférieure condamné à mort, le 13 germinal an 2, par la commission militaire de Nantes comme brigand de la Vendée.

PISTOYE François Louis, ex juge vignier, âgé de 40 ans, né et domicilié à St Rémi département des Bouches du Rhône condamné à mort, comme contre-révolutionnaire, le 9 messidor an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris.

PITRE Jean Baptiste, âgé de 33 ans, natif de Trévoux, département de l'Ain, ouvrier en bas, domicilié à Lyony département du Rhône condamné à mort, comme contre-révolutionnaire, le 14 frimaire an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon.

PITARD Marc, âgé de 24 ans, chapelier, né et domicilié à Lyon département du Rhône condamné à mort, comme contre-révolutionnaire, le 18 frimaire an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon.

PITAU Pierre, domicilié à Cholet département de Mayenne et Loire condamné à mort, le 14 nivôse an 2, par la commission militaire de Nantes, comme brigand de la Vendée.

PIRIOT Michel âgé de 30 ans, chirurgien, né et domicilié à Lyon, département du Rhône, condamné à mort comme contre-révolutionnaire le 14 nivôse an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon.

PITTOIS Jean, ex vicaire, domicilié à Vildébidon département d'Ille-et-Vilaine condamné à mort, le 29 nivôse an 2, par la commission militaire de Port-Malo, comme brigand de la Vendée.

PITON Mathurin, domicilié à Beauce département de la Mayenne et Loire condamné à mort, comme conspirateur le 23 nivôse an 2, par la commission militaire d'Angers.

PITON Jean Joseph, ex curé, domicilié à Morières département du Vaucluse condamné à mort, comme réfractaire à la loi, le 23 ventôse an 2, par le tribunal criminel dudit département.

PIETON Jean, domicilié à Dennée département de Mayenne et Loire condamné à mort, le 4 nivôse an 2, par la commission militaire de Savenay comme brigand de la Vendée.

PITOT Yves, père, domicilié à Plouarec département des Côtes-du-Nord condamné à mort, comme séditieux, le 23 floréal an 2, par le tribunal criminel dudit département

PITOU René, domicilié à Beaupré département de Mayenne et Loire condamné à mort, le 15 nivôse an 2, par la commission militaire de Nantes comme brigand de la Vendée.

PITRA Louis, âgé de 21 ans, natif de Givors, département du Rhône, commis marchand, domicilié à Lyon département du Rhône condamné à mort, contre-révolutionnaire, le 29 ventôse an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon.

PIVION Pierre, domicilié à Meley département de la Mayenne et Loire condamné à mort, le 15 nivôse an 2, par la commission militaire de Nantes comme brigand de la Vendée.

PLA Baptiste, voiturier, domicilié à Tredos, département de la Haute Garonne condamné à mort, comme distributeur de faux assignats, le 12 pluviôse an 2, par le tribunal criminel dudit département.

PLACI Jean François (dit de Tolens), ex curé de turin, domicilié à Train département du Rhône condamné à mort, comme contre-révolutionnaire, le 15 frimaire an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon.

PLAGNHES Guillaume, ex chanoine, domicilié à Marvéjols département de la Lozère condamné à mort, comme réfractaire à la loi, le 17 frimaire an 2, par la commission militaire de Doué.

PLAIMPEL J. M. Thomas, domicilié à Rouen département de la Seine Inférieure condamné à mort, comme émigré, le 28 germinal an 2, par le tribunal criminel dudit département.

PLAISANT, maréchal ferrant, domicilié à Pierre-feu département du Var, condamné à mort, comme conspirateur, le 7 ventôse an 2, par le tribunal criminel dudit département.

PLAN René, domicilié à Vezins, département de la Mayenne et Loire condamné à mort, le 16 nivôse an 2, par la commission militaire de Nantes comme brigand de la Vendée.

PLANCHEL Louis, sabotier, domicilié à St Suplice département de la Mayenne et Loire condamné à mort, le 23 nivôse an 2, par la commission militaire d'Angers comme conspirateur .

PLANCHENEAU Pierre, domicilié à Chauveau département de la Mayenne et Loire condamné à mort, le 17 nivôse an 2, par la commission militaire de Nantes comme brigand de la Vendée.

PLANCHET Joseph, âgé de 55 ans, ex curé, prêtre fanatique, domicilié à St Hilaire département de la et Loire condamné à mort, comme contre-révolutionnaire, le 29 pluviôse an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon.

PLANCHOT René, domicilié à Las département de la Mayenne et Loire condamné à mort, le 29 nivôse an 2, par la commission militaire de Nantes comme brigand de la Vendée.

PLANCHUT Pierre Gabriel (dit Lachassagne), âgé de 35 ans, ex noble, né et domicilié à Nismes, département du Gard, condamné à mort, le 27 pluviôse an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme convaincu d'avoir tenu des propos contenant provocation au rétablissement de la royauté.

PLANCHY Pierre Joseph, âgé de 43 ans, boulanger, né et domicilié à Lyon département du Rhône condamné à mort, comme contre-révolutionnaire, le 28 frimaire an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon.

PLANSON Etienne (dit Bourguignon), âgé de 42 ans, domestique, né à Arlay, département du Jura, domicilié à Lyon département du Rhône, condamné à mort, comme contre-révolutionnaire, le 1 nivôse an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon.

PLANTAR Louis, âgé de 36 ans, ouvrier en soie, né et domicilié à Lyon département du Rhône condamné à mort, comme contre-révolutionnaire, le 15 frimaire an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon.

PLANTIN François, âgé de 27 ans, commissaire chargeur, domicilié à Lyon département du Rhône condamné à mort, comme contre-révolutionnaire, le 15 frimaire an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon.

PLAQUETTE Elisabeth, âgée de 36 ans, née à Montagne sur Mers, demeurant à Aire, condamnée à mort à Arras le 25 prairial an II

PLARD Louis, domicilié à Beaupréau département de la Mayenne et Loire condamné à mort, le 6 nivôse an 2, par la commission militaire de Savenay, comme brigand de la Vendée.

PLASSON Pierre, âgé de 21 ans, marchand sur la rivière, né et domicilié à Lyon département du Rhône, condamné à mort, comme contre-révolutionnaire, le 26 frimaire an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon.

PLANTON Jean, menuisier, domicilié à Baucaire département du Gard condamné à mort, comme fédéraliste, le 29 messidor an 2, par le tribunal criminel dudit département.

PLATRE Ch. (dit Bellecourt), âgé de 33 ans, domicilié à Paris, ci-devant coiffeur de la fille Capet et depuis employé dans les charrois militaire, né à Louhans département de la Seine et Oise condamné à mort, le 3 thermidor an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme convaincu de s'être apitoyé sur le sort d'Hébert et ses coaccusés, et d'avoir dit que sous peu la section Marat ferait un rapport sur ce martyr de la liberté

PLAU Pierre, domicilié à Vezins département de la Mayenne et Loire condamné à mort, le 17 frimaire an 2, par la commission militaire de Doué comme brigand de la Vendée.

PLAU Michel, laboureur, domicilié à Morannes département de la Mayenne et Loire condamné à mort, le 4 nivôse an 2, par la commission militaire de Saumur, comme conspirateur .

PLENEY Jean Baptiste, fabricant, domicilié à Lyon département du Rhône condamné à mort, comme contre-révolutionnaire, par la commission révolutionnaire de Lyon (*pas de date*)

PLESSIS Jacques, tisserand, domicilié à Gonnor département de la Mayenne et Loire condamné à mort, comme conspirateur, le 6 nivôse an 2, par la commission militaire de Saumur.

PLESSIS François, domicilié à la Tour-Landry département de la Mayenne et Loire condamné à mort, le 12 nivôse an 2, par la commission militaire de Nantes comme brigand de la Vendée.

PLESSIX François, tisserand, domicilié à Justigné département de la Loire Inférieure condamné à mort, le 21 nivôse an 2, par la commission militaire de Port-Malo, comme brigand de la Vendée.

PLESSIX Pierre, ancien officier des chasseurs à cheval de Picardie, domicilié à Joué département de la Loire Inférieure condamné à mort, le 4 nivôse an 2, par la commission militaire de Rennes, comme brigand de la Vendée.

PLEURIAN Jean domicilié à Ruillé-le-Gravelais département de la Mayenne, condamné à mort, le 26 germinal an 2, par la commission militaire de Laval, comme brigand de la Vendée.

PLISSON Charles, chirurgien âgé de 29 ans, né et domicilié à Lyon département du Rhône condamné à mort, comme contre-révolutionnaire, le 1 nivôse an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon.

PLOQUIN Jacques Martin, prêtre du séminaire de St Sulpice de Paris, âgé de 28 ans natif de Daguènière, département de Maine et Loire, domicilié à Orléans, département du Loiret, condamné à mort comme conspirateur, le 7 ventôse an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris.

PLOQUIN Pierre, domicilié à Ronsière, département de la Loire Inférieure condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 30 nivôse an 2, par la commission militaire de Nantes.

PLOQUIN Julien, domicilié à Montmurson, département de la Loire Inférieure, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 30 nivôse an 2, par la commission militaire de Nantes.

PLOTON Jacques, domicilié à Thorigny, département de la Vendée, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 6 nivôse an 2, par la commission militaire séante à Savenay.

PLU Pierre, laboureur, domicilié à Gennes, département de Mayenne et Loire, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 12 frimaire an 2, par la commission militaire du Pont-de-Cé

PODEVIN François, hussard au 6^{ème} régiment, domicilié à Cambray, département du Nord, condamné à mort comme traître à la patrie, le 16 prairial an 2, par le tribunal révolutionnaire de Cambray.

POGNAS Mathieu, cultivateur, domicilié à Tence, département de la Haute Loire, condamné à mort comme receleur de prêtres réfractaires, le 28 pluviôse an 2, par le tribunal criminel dudit département.

POHUT Louis, domicilié à St Amand, département des Deux-Sèvres, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 5 nivôse an 2, par la commission militaire séante à Savenay.

POIDEBARD François Marie, avoué, âgé de 41 ans, né à St Chamand, domicilié à Lyon, département du Rhône, condamné à mort comme contre-révolutionnaire, le 14 nivôse an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon.

POIDEVIN Jean Baptist, batteur d'or, âgé de 51 ans, né à Dijon, département de la Côte-d'Or, domicilié à Lyon, département du Rhône, condamné à mort comme contre-révolutionnaire, le 1 pluviôse an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon.

POINCLOS Jacques, domicilié aux Herbiers, département de la Vendée condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 11 nivôse an 2, par la commission militaire séante à Nantes.

POINÇON Antoine, père, huissier, âgé de 60 ans, né et domicilié à Lyon, département du Rhône, condamné à mort comme contre-révolutionnaire, le 16 germinal an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon.

POINOT Jean, domicilié à Loroux, département de la Loire Inférieure, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 28 nivôse an 2, par la commission militaire de Nantes.

POIRAT Jacques, prêtre réfractaire, âgé de 55 ans, né et domicilié à Lyon, département du Rhône, condamné à mort comme contre-révolutionnaire, le 14 pluviôse an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon.

POIRAT François, marchand de Soie, âgé de 38 ans, né à Villay, département de la Moselle, domicilié à Lyon, département du Rhône, condamné à mort comme contre-révolutionnaire, le 6 ventôse an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon.

POIRAUD François, domestique, domicilié à St Gervais, département de la Vendée, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 18 avril 1793, par la commission militaire séante aux Sables.

POIRÉ François, huissier à la convention nationale, ci-devant, domestique de Talleyrand-Perigord, puis de la Polignac, né à Outrebois, domicilié à Paris, département de la Seine, condamné à mort le 9 germinal an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme convaincu d'avoir entretenu des intelligences et correspondances avec les Anglais, au moyen desquelles ils ont été instruits de plusieurs des plans du gouvernement français, et des mesures secrètes de la Convention de ses comités et du pouvoir exécutif.

POIRIER N, Cordonnier, âgé de 39 ans, né à Avalon, département de l'Yonne, domicilié à Paris, département de la Seine, condamné à mort le 28 prairial an 2, par le tribunal révolutionnaire séant à Paris, comme complice d'un complot dans la maison d'arrêt de Bicêtre, pour poignarder les membres des comités de salut public, et de sûreté général de la Convention leur arracher le cœur, le faire griller, et le manger, et faire mourir les plus patriotes dans un tonneau garni de pointes.

POIRIER Jacques François, marchand de vins, âgé de 47 ans, né à Villemantier, département de l'Orne, domicilié à Paris, département de la Seine, condamné à mort le 15 messidor an 2, par le tribunal révolutionnaire séant à Paris, comme ayant cherché à opérer un soulèvement dans la prison de Port-Libre où il était détenu.

POIRIER Bertrand, homme de loi, âgé de 68 ans, natif de Richelieu, département de l'Indre et Loire, domicilié à Chinon, même département, condamné à mort le 23 brumaire an 2, par le tribunal révolutionnaire séant à Paris, comme convaincu de s'être opposé au départ des volontaires qui a eu lieu à Chinon, au mois de mars 1793, en leur disant qu'ils n'en reviendraient pas, qu'on les menait à la boucherie; et d'avoir été l'auteur ou le complice d'écrits contre-révolutionnaire, saisis chez lui.

POIRIER Pierre, cultivateur et maire de St Laurent, propriétaire à Jourdain-sur-Rieux, âgé de 55 ans, né à Coignac, département de la Charente, condamné à mort le 28 messidor an 2, par le tribunal révolutionnaire séant à Paris, comme ayant dit qu'il voudrait que la Convention fût sautée, que les brigands fussent ici pour rétablir l'ancien régime, et comme ayant détourné un citoyen de tirer au sort.

POIRIER Joseph, laboureur, domicilié à Pont-de-Cé, département de Mayenne et Loire, condamné à mort comme conspirateur, le 23 nivôse an 2, par la commission militaire d'Angers.

POIRIER Marie, femme Dabi, domiciliée à Angers département de Mayenne et Loire condamnée à mort comme conspiratrice, 5 pluviôse an 2, par la commission militaire d'Angers.

POIRIER François, charron, domicilié à Mozé département de Mayenne et Loire, condamné à mort comme conspirateur, le 6 nivôse an 2, par la commission militaire de Saumur.

POIRIER Vincent, ex curé, domicilié à Laigné-sur-Usson département de la Vienne, condamné à mort comme réfractaire à la loi, le 28 ventôse an 2, par le tribunal criminel dudit département.

POIRIER François, domicilié à St Martin-de-Beaupréau, département de Mayenne et Loire, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 5 nivôse an 2, par la commission militaire séante à Savenay.

POIRIER René, domicilié à Dardelais, département de la Vendée, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 5 nivôse an 2, par la commission militaire séante à Savenay.

POIRIER Jacques, domicilié à Dardelais, département de la Vendée, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 5 nivôse an 2, par la commission militaire séante à Savenay.

POIRIER Jean, domicilié à St Hilaire-du-Bois, département de la Vendée, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 6 nivôse an 2, par la commission militaire séante à Savenay.

POIRIER Jacques, domicilié à Langeron, département de Mayenne et Loire, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 15 nivôse an 2, par la commission militaire de Nantes.

POIRIER Mathurin, domicilié à St Laurent, département de la Loire Inférieure, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 17 nivôse an 2, par la commission militaire de Nantes.

POIRIER Mathurin, domicilié à Nantes, département de la Loire Inférieure, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 17 nivôse an 2, par la commission militaire de Nantes.

POIRIER Pierre, domicilié à Logeon, département de la Mayenne et Loire, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 13 nivôse an 2, par la commission militaire de Nantes.

POIRIER Louis, domicilié à Clisson, département de la Loire Inférieure, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 11 nivôse an 2, par la commission militaire de Nantes.

POIRRIER Pierre, domicilié à Malaine, département de Mayenne et Loire, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 13 nivôse an 2, par la commission militaire de Nantes.

POIRRIER Jean, domicilié à Nantes, département de la Loire Inférieure, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 9 nivôse an 2, par la commission militaire séante à Nantes.

POIRRIER Mathurin, domicilié à Langeron, département de la Vendée, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 16 nivôse an 2, par la commission militaire de Nantes.

POIRRIER François, tisserand, domicilié au Mans, département de la Sarthe, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 18 nivôse an 2, par le tribunal criminel dudit département.

POIRRIER Antoine, domicilié à la Ronsière, département de la Loire Inférieure, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 30 nivôse an 2, par la commission militaire de Nantes.

POIRRIER Pierre, domicilié à la Ronsière, département de la Loire Inférieure, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 30 nivôse an 2, par la commission militaire de Nantes.

POISOT Nicolas, soldat dans la légion Batave, domicilié à Paris, département de la Seine, condamné à mort comme le 21 brumaire an 2, par le tribunal criminel dudit département comme fabricant de faux assignats.

POISSON François; âgé de 37 ans, sous lieutenant au 17^{ème} régiment, né et domicilié à Epinal, département des Vosges, condamné à mort le 8 prairial an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme complice des manœuvres pratiquées par Dumourier, lors de sa trahison, en voulant exécuter le projet de faire passer à l'ennemi deux escadrons du 1^{er} régiment d'hussards.

POISSON Pierre, domicilié à Vauchrézien, département de Mayenne et Loire, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 11 nivôse an 2, par la commission militaire de Nantes.

POISSON Jean, domicilié à Vauchrézien, département de Mayenne et Loire, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 19 nivôse an 2, par le tribunal de la Sarthe.

POISSON Marie Anne Colas Françoise, femme Doujonville, âgée de 39 ans, née et domiciliée à Ste-Croix-Hogues, département de la Manche, condamnée à la déportation, le 5 brumaire an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme convaincue d'avoir envoyé des secours à l'émigré Doujonville.

POISSONNEAU René, domicilié à Latour-Landry, département de Mayenne et Loire, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 17 Frimaire an 2, par la commission militaire de Doué.

POISSONNEAU Jacques, domicilié à St Laurent-la-Plaine, département de Mayenne et Loire, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 12 frimaire an 2, par la commission militaire du Pont-de-Cé.

POISSONNEAU Jean, serger, domicilié à Mosail-sur-Loire, département de Mayenne et Loire, condamné à mort comme conspirateur, le 6 nivôse an 2, par la commission militaire de Saumur.

POISSONNEAU Jean, taillandier, domicilié à la Sommeraye, département de la Mayenne et Loire, condamné à mort comme conspirateur, le 23 nivôse an 2, par la commission militaire d'Angers.

POISSONNET André, marchand, domicilié à Challans, département de la Vendée, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 22 avril 1793, par la commission militaire séante aux Sables.

POITEAU Pierre Antoine, âgé de 65 ans, curé à Avesnes les Bapaume, condamné à mort à Arras le 17 pluviôse an II

POITEVIN Jacques Pierre, domicilié à Sissé, département de la Vienne, condamné à mort, le 28 ventôse an 2, par le tribunal criminel dudit département, comme conspirateur.

POITOU Antoine François, âgé de 64 ans, ex curé de Vaux, natif de Sannerville, département du Calvados, domicilié à Vaux-du-Bon-Air, département de la Seine et Oise, condamné à mort, le 3 germinal an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme convaincu d'avoir dit que l'on avait fait mourir Capet innocemment, que tous les Français étaient des gueux, qu'ils avaient fait mourir leur père, qu'il regrettait les enfants qui allaient se faire égorger aux frontières, que la liberté n'était faite que pour les coquins, et que dans trois mois, l'on n'aurait pas de pain.

POITOU Joseph, âgé de 38 ans, coiffeur de femmes, natif de Loizy, département de la Saône et Loire, domicilié à Lyon, département du Rhône, condamné à mort le 18 frimaire an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon, comme contre-révolutionnaire.

POIZA Pierre Antoine, âgé de 27 ans, marchand limonadier, né et domicilié à Lyon, département du Rhône, condamné à mort le 3 pluviôse an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon, comme contre-révolutionnaire.

POLASTRON J. F. G., âgé de 73 ans, ex comte, né à Montpellier, département de l'Hérault, condamné à mort le 9 messidor an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme chevalier du poignard.

POLGE Jean Jacques Philippe, notaire, domicilié à Malène, département de la Lozère, condamné à mort le 2 juin 1793, par le tribunal criminel dudit département, comme contre-révolutionnaire.

POLGE Henri, ex avoué, domicilié à Nismes, département du Gard, condamné à mort le 13 messidor an 2, par le tribunal criminel dudit département comme fédéraliste.

POLH Georges, âgé de 40 ans, prisonnier de guerre, sergent major au régiment autrichien Lomdouwert infanterie, né à Worms, domicilié à Paris, département de la Seine, condamné à mort le 18 messidor an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme s'étant vanté d'avoir haché quatre ou cinq soldats français, et ayant dit qu'avant six mois, on aurait un roi nommé Louis XVII.

POLIGNE Benoît, âgé de 25 ans, soldat dans le 1^{er} bataillon de Rhône et Loire, né et domicilié à Lyon, département du Rhône, condamné à mort le 16 pluviôse an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon, comme contre-révolutionnaire.

POLLEAU Michel, domicilié à Tanconnay, département de Mayenne et Loire, condamné à mort le 6 nivôse an 2, par la commission militaire de Savenay, comme brigand de la Vendée.

POLTY François, déserteur du 6^{ème} bataillon d'infanterie légère, domicilié à Strasbourg, département du Bas-Rhin, condamné à mort le 1 brumaire an 2, par la commission militaire de Strasbourg, comme émigré.

POMARET Louis, négociant, né à Lyon, département du Rhône, condamné à mort par la commission révolutionnaire de Lyon, le 28 brumaire an 2, comme officier des rebelles.

POMAREY Jules, âgé de 18 ans, commis négociant, domicilié à Lyon, département du Rhône, condamné à mort le 28 nivôse an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon, comme contre-révolutionnaire.

POMEL Michel, curé des trois-Fontaines, domicilié à Trois-Fontaines, département de la Marne, condamné à la déportation, le 19 frimaire an 2, par le tribunal criminel dudit département.

POMIER Jean Pierre, âgé de 67 ans, ex noble, né et domicilié à Bordeaux, département de la Gironde, condamné à mort le 9 messidor an 2, par la commission militaire de Bordeaux, comme convaincu de ne s'être pas soumis à la loi du 27 germinal an 2, et qu'il est hors la loi.

POMME André, propriétaire, domicilié à Arles, département des Bouches du Rhône, condamné à mort le 6 germinal an 2, par le tribunal criminel dudit département comme fédéraliste.

POMMERAY Jean, âgé de 40 ans, perruquier, et canonnier de la section de la Réunion, né à Orléans, département du Loiret, domicilié à Paris, département de la Seine, condamné à mort le 5 floréal an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme contre-révolutionnaire.

POMMERAY Pierre, domicilié à St Aubin, département des Deux-Sèvres, condamné à mort, le 17 nivôse an 2, par la commission militaire de Nantes, comme brigand de la Vendée.

POMMIER Jossel (dit Breuil), âgé de 50 ans, ex baron, né et domicilié à Cixsac, département de la Gironde, condamné à mort le 17 pluviôse an 2, par la commission militaire de Bordeaux, comme convaincu d'avoir empêché son domestique de faire le service dans la garde nationale, d'avoir conservé dans son château une quantité d'armes et poudre au mépris des lois.

POMMIER Nicolas Louis, ex chanoine, domicilié à Touars, département des Deux-Sèvres, condamné à mort le 21 pluviôse an 2, par le tribunal criminel du département de la Vienne, comme émigré.

PONCELET François, âgé de 54 ans, tonnelier, né et domicilié à Villy, département de l'Aisne, condamné à mort le 2 messidor an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme ennemi du peuple, ayant dit à un citoyen, sur l'exécution de la loi relative à la suppression des fleurs de lys et autres signes de la royauté, Voilà une belle F.... loi; je n'en f... bien de cette loi; et il ajouta : la Convention et les corps administratifs nous feront périr; que le diable les emporte.

PONCELIN, domicilié à Paris, rédacteur du courrier Républicain condamné à mort par contumace, le 5 brumaire an 4, par le conseil militaire établi à Paris, au Théâtre Français, comme convaincu d'avoir par les 14 numéros de son journal du 8 septembre au 2 octobre 1795, provoqué à la révolte, à l'assassinat des représentants du peuple, et au rétablissement de la royauté; il s'est soustrait au jugement.

PONCEOT Françoise, cultivatrice, domiciliée à Valonne, département du Doubs, condamnée à mort comme distributrice de faux assignats, le 8 fructidor an 2, par le tribunal dudit département.

PONCET Etienne, âgé de 51 ans, ouvrier en soie, ci-devant frère capucin, natif de Montmerle, département de l'Ain, domicilié à Lyon, département du Rhône, condamné à mort le 18 frimaire an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon, comme contre-révolutionnaire.

PONCET Claude, âgé de 31 ans, domestique, natif d'Ours en Piémont, domicilié à Lyon, département du Rhône, condamné à mort le 15 frimaire an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon, comme contre-révolutionnaire.

PONCET Benoît, âgé de 40 ans, ex chartreux, natif de Montmerle, département de l'Ain, domicilié à Lyon, département du Rhône, condamné à mort le 16 germinal an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon, comme conspirateur.

PONCET Antoine, domicilié à St Fiacre, département de la Loire Inférieure, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 30 nivôse an 2, par la commission militaire de Nantes.

PONCET Louis Mathurin, ex curé, domicilié à Andille, département de la Vienne, condamné à mort comme réfractaire à la loi, le 28 ventôse an 2, par le tribunal criminel dudit département.

POKCHATEAU Louis, domicilié à Bouguenais, département de la Loire Inférieure, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 13 germinal an 2, par la commission militaire de Nantes.

PONCHON Christophe, âgé de 73 ans, ci-devant, officier, domicilié à Lyon, département du Rhône, condamné à mort comme contre-révolutionnaire, le 1 nivôse an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon.

POINCIN Louis, âgé de 45 ans, ex curé de Maret, né et domicilié à Jercieux, département de l'Isère, condamné à mort comme contre-révolutionnaire, le 7 pluviôse an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon.

PONGERARD Joseph, ex vicaire, domicilié à Augan, département du Morbihan, condamné à mort comme réfractaire à la loi, le 19 ventôse an 2, par le tribunal criminel du département d'ille-et-Vilaine.

PONS, fils, domicilié à Caylus, département de l'Aveyron, condamné à mort comme complice de séditieux, le 24 floréal an 2, par le tribunal criminel du département de la Lozère.

PONS Pierre, journalier, domicilié à Sorgues, département du Vaucluse, condamné à mort comme fédéraliste, le 11 messidor an 2, par la commission populaire d'Orange.

PONSCAYLUS Jean Baptiste (dit Consoulens), négociant, domicilié à Cosne, département de l'Aveyron, condamné à mort comme émigré, pris les armes à la main, le 24 brumaire an 2, par la commission militaire de Rhodéz.

PONSY Jean Bonay, chapelier, domicilié à la Roque-Brussanne, département du Var, condamné à mort comme contre-révolutionnaire, le 22 pluviôse an 2, par le tribunal révolutionnaire dudit département.

PONT Joseph, âgé de 50 ans, ex curé, né et domicilié à Toutenaut, département de la Saône et Loire, condamné à mort le 12 prairial an 2, comme conspirateur, ayant refusé d'abjurer l'état ecclésiastique, en disant à un des commissaires de sa commune qui lui observa à ce sujet, que plusieurs évêques avaient abjuré, qu'il était des évêques postiches, que l'on ne savait pas ce qui pouvait arriver par la suite.

PONTAUT Marguer, âgée de 54 ans, rentière, née et domicilié à Lyon, département du Rhône, condamné à mort comme contre-révolutionnaire, le 28 frimaire an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon.

PONTAVIS Louis Anne, âgé de 26 ans, natif de Lamballe, officier au régiment d'Armagnac, domicilié à Paris, département de la Seine, condamné à mort le 18 juin 1793, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme complice de la conspiration de la ci-devant province de Bretagne, dont Larouerie était chef.

PONTAVIS René Jacques, ex noble et capitaine au régiment de Rohan, domicilié à Loroux, département de la Loire Inférieure, condamné à mort comme émigré, le 19 messidor an 2, par le tribunal criminel du département du Nord.

PONTEVEZ Théodore (dit St Blaise), domicilié à Draguignan, département du Var, condamné à mort comme contre-révolutionnaire, le 1 pluviôse an 2, par le tribunal criminel dudit département.

PONTHUS LOYER Laurent, homme de loi, ci-devant juge du district de Lyon, condamné à mort comme contre-révolutionnaire, en brumaire an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon.

PONTIS Antoine, huissier, domicilié à Lyon, département du Rhône, condamné à mort comme contre-révolutionnaire le an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon.

PONTLEROI François (dit Debaulieu-Sarrebrousse), domicilié à Marseille, département des Bouches du Rhône, condamné à mort comme faux témoin à charge contre des Républicains, le 22 germinal an 2, par le tribunal criminel dudit département.

PONTNEUF Jean Baptiste, domicilié à Pau, département des Basses-Pyrénées, condamné à mort le 27 messidor an 2, par le tribunal militaire du 1^{er} arrondissement de l'armée des Pyrénées-Orientales, comme émigré.

PONTVIANNE André, ex curé, domicilié à St Lignas-sur-Roche, département de la Haute Loire, condamné à mort comme réfractaire, le 27 nivôse an 2, par le tribunal criminel dudit département.

POPELIN Pierre, domicilié à Menel, département de la Mayenne et Loire, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 11 nivôse an 2, par la commission militaire de Nantes.

POPULE Charles, âgé de 47 ans, natif de Roanne, procureur de la commune de Pouilly, domicilié à Pouilly, département de la Loire, condamné à mort comme contre-révolutionnaire, le 24 ventôse an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon.

POPULUS Marie Etienne, âgé de 57 ans, natif de Bourg, ex constituant, juge au Tribunal de district d'Epidain, domicilié à Epidain, département de l'Ain, condamné à mort comme contre-révolutionnaire, le 26 pluviôse an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon.

POQUAT Jacques Joseph, âgé de 38 ans, cabaretier, né et domicilié à Lyon, département du Rhône, condamné à mort comme contre-révolutionnaire, le 23 floréal an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon.

PORAL Bernard Barthelemi, âgé de 36 ans, natif du Puy, département de la Haute Loire domicilié à Lyon, département du Rhône, condamné à mort comme contre-révolutionnaire, le 21 frimaire an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon.

PORCHÉ Louis, cordonnier, domicilié à Marlay, département de la Mayenne, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 17 fructidor an 2, par la commission militaire de Laval.

PORCHÉE René, domicilié à Chanteloup, département des Deux-Sèvres, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 12 nivôse an 2, par la commission militaire de Nantes.

PORCHER Pierre Jacques Charles, âgé de 32 ans, natif de Senonches, département d'Eure et Loire, employé à la mairie de Paris, ci-devant, domestique de l'émigré Bouthillier, domicilié à Paris département de la Seine, condamné à mort comme convaincu d'émigration, le 24 frimaire an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris.

PORCHER Pierre Nicolas, ex curé de Faronville, domicilié à Faronville, département du Loiret, condamné à mort comme réfractaire à la loi, le 27 floréal an 2, par le tribunal criminel dudit département.

PORTAIL Jean Baptiste, cabaretier, né à Lyon, département du Rhône, condamné à mort comme assassin du patriote Marc, horloger, le .. brumaire an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon.

PORTAIL César, tisserand, domicilié à Bédouin, département du Vaucluse, condamné à mort comme contre-révolutionnaire, le 9 prairial an 2, par le tribunal criminel dudit département.

PORTAIS Jean, laboureur, domicilié au Pont-de-Cé département de la Mayenne et Loire, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 11 frimaire an 2, par la commission militaire du Pont-de-Cé.

PORTALIS Jean Etienne Marie* Homme politique français, Beausset, Var 1746, Paris 1807,

PORTALLIER Jean Pierre, charpentier, domicilié à St Haon, département de la Haute Loire condamné à mort comme contre-révolutionnaire, le 29 ventôse an 2, par le tribunal criminel dudit département.

PORTAT Jean, âgé de 24 ans, maçon, natif de Bresa, Etats de Venise, domicilié à Paris, département de la Seine, condamné à mort le 29 floréal an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme convaincu d'avoir tenu des propos contenant provocation à la royauté, notamment en traitant dans un café où il était, les Français de j... f.... en c..., de malheureux François, voleurs et mauvais sujets.

PORTE Antoine, âgé de 61 ans, négociant, marchand de bled, né et domicilié à Lyon département du Rhône, condamné à mort comme contre-révolutionnaire, le 18 frimaire an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon.

PORTEBOEUF Jean Baptiste, âgé de 43 ans, natif de Toiret, domestique de Lemoine-Crecy, domicilié à Paris, département de la Seine, condamné à mort le 29 prairial an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme complice de la faction de l'étranger, et ayant applaudi à l'assassinat du représentant du peuple Collot-d'Herbois, il a été conduit à l'échafaud avec une chemise rouge.

PORTEFAIX Marie, domicilié à Paulhiac, département de la Lozère, condamné à la déportation à vie, le 3 prairial an 2, par le tribunal criminel dudit département, comme receleur de prêtres réfractaires.

PORTEFAIX-BORIE André, ex supérieur du séminaire d'Alby, domicilié à Paulhiac, département de la Lozère, condamné à mort le 12 floréal an 2, par le tribunal criminel dudit département comme réfractaire à la loi.

PORTEIG Raimond, domicilié à Sorède, département des Pyrénées-Orientales, condamné à mort comme émigré, le 13 pluviôse an 2, par le tribunal militaire du 1^{er} arrondissement de l'armée des Pyrénées-Orientales.

PORTEPAIN Jacques, ex curé de la commune d'Onague, né et domicilié à Nevers, département de la Nièvre, condamné à mort comme contre-révolutionnaire, le 25 ventôse an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris.

PORTIÉ Michel, aîné, ci-devant, procureur, âgé de 59 ans, né et domicilié à Montbrison, département de la Loire, condamné à mort comme contre-révolutionnaire, le 9 nivôse an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon.

PORTIÉ Pierre, cadet, ci-devant, procureur, âgé de 47 ans, né et domicilié à Montbrison, département de la Loire, condamné à mort comme contre-révolutionnaire, le 9 nivôse an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon.

PORTUÉ Etienne, domicilié à Marçay, département de la Vendée, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 6 nivôse an 2, par la commission militaire de Savenay.

POSTEL-DE-MINIÈRES J. B. H., âgé de 45 ans, né à Orveau, département de l'Oise, ex conseiller au parlement de Rennes, domicilié à Chaillot, près de Paris, condamné à mort comme conspirateur, le 8 thermidor an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris.

POSUEL Jean, ex noble, natif de Lyon, département du Rhône, condamné à mort comme contre-révolutionnaire, le 28 germinal an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon.

POSUEL Pierre, ex noble, rentier, âgé de 60 ans, né et domicilié à Lyon, département du Rhône, condamné à mort comme contre-révolutionnaire, le 3 pluviôse an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon.

POTET Michel (dit Chevalier), officier municipal à Cassis, y demeurant, département des Bouches du Rhône, condamné à mort comme fédéraliste, le 10 nivôse an 2, par le tribunal criminel de Marseille.

POTER Michel (dit Chevalier), capitaine marin, officier municipal, domicilié à Cassis, département des Bouches du Rhône, condamné à mort comme contre-révolutionnaire, le 16 nivôse an 2, par le tribunal criminel dudit département.

POTHIER Louis Joachim (dit Gévres), ex noble, duc et pair, âgé de 62 ans, né à Paris, département de la Seine, domicilié à Thorigny, département de la Seine et Marne, condamné à mort le 19 messidor an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme complice d'une conspiration dans la maison d'arrêt du Luxembourg où il était détenu.

POITIER-DE-LILLE Louis, imprimeur et membre du comité révolutionnaire de la section Lepellier, âgé de 44 ans, natif de Lille, département du Nord, domicilié à Paris, département de la Seine, condamné à mort le 29 prairial an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme complice de la faction de l'étranger et de l'assassinat du représentant du peuple Collot-d'Herbois: il a été conduit à l'échafaud avec une chemise rouge.

POTIER Pierre, chasseur au 11^{ème} régiment, domicilié à Bar-sur-Ornain, département de la Meuse, condamné à mort comme distributeur de faux assignats, le 14 messidor an 2, par le tribunal criminel dudit département.

POTIER Perrine*, femme Turpaud René, née aux Aubiers, département des Deux-Sèvres, domiciliée à Cholet, condamnée à mort comme contre-révolutionnaire et fusillée au champ des martyrs d'Avrillé (Angers) le 28 pluviôse an 2 (béatifiée le 19/2/1984). (livre de Maurice Pognat : "Histoire des communes des Deux-Sèvres-le pays du Bocage édité en 1986 par les éditions Projet)

POTIER-LAMEY P., âgé de 34 ans, né et domicilié à Coutances, condamné à mort le 3 thermidore an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme conspirateur et l'un des chefs de la faction des Carabo.

POTIGNY François Michel géographe, domicilié à Villedieu, département de la Manche, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 23 nivôse an 2, par le tribunal criminel du département de la Sarthe.

POTIN Pierre, domicilié à St Herblou, département de la Loire Inférieure, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 12 frimaire an 2, par la commission militaire du Pont-de-Cé.

POTIQUET Antoine Melchior (dit Champigny, horloger, domicilié à Valogne, département de la Manche, condamné à mort le 24 brumaire an 3, par le tribunal criminel révolutionnaire de Liège, comme émigré et introducteur de faux assignats.

POTIRON Maurice, domicilié à Pouencé, département de la Mayenne et Loire, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 12 frimaire an 2, par la commission militaire du Pont-de-Cé.

POTIRON Jean, sabotier, domicilié à Beugnon, département des Deux-Sèvres, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 17 pluviôse an 2, par le tribunal criminel dudit département.

POTTEVIN Pierre, couvreur, domicilié à Angers, département de Mayenne et Loire, condamné à mort comme conspirateur, le 12 germinal an 2, par la commission militaire d'Angers.

POTTIER Pierre, laboureur, domicilié à Laroche-sur-Yon, département de la Vendée, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 12 nivôse an 2, par la commission militaire séante aux Sables.

POUCLET Jacques, fermier, domicilié à la Chapelle-Hermiers, département de la Vendée, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 18 ventôse an 2, par la commission militaire séante aux Sables.

POUGET Jean François, domicilié à Estables, département de la Lozère, condamné à mort comme contre-révolutionnaire, le 18 mai 1793, par le tribunal criminel dudit département.

POUGNET Jean François, domicilié à Estables, département de la Lozère, condamné à mort comme instigateur de révolte, le 18 mai 1793, par le tribunal criminel dudit département.

POUGNIAU Jacques, domicilié à Pugnny, département des Deux-Sèvres, condamné à mort comme conspirateur, le 4 nivôse an 2, par la commission militaire de Saumur.

POUGNOT Jean Marie, fournisseur, âgé de 30 ans, né et domicilié à Lyon, département du Rhône, condamné à mort comme contre-révolutionnaire, le 6 nivôse an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon.

POUILLÉ Jean Baptiste domicilié à Cambray, département du Nord, condamné à mort comme le 7 prairial an 2, par le tribunal révolutionnaire de Cambray, comme déserteur, s'étant enrôlé dans les troupes autrichiennes.

POUJOL Jean Baptiste, commis au département, âgé de 47 ans, né et domicilié à Lyon, département du Rhône, condamné à mort comme contre-révolutionnaire, le 18 frimaire an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon.

POUJOL Joseph, tapissier, âgé de 80 ans, natif de Montpellier, département de l'Hérault domicilié à Lyon, département du Rhône, condamné à mort comme contre-révolutionnaire, le 5 pluviôse an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon.

POUJOL Pierre, chirurgien major domicilié à Cadervense, département du Vaucluse, condamné à mort comme fédéraliste, le 14 messidor an 2, par la commission populaire d'Orange.

POUJOLE Antoine, tailleur d'habits, âgé de 21 ans, natif de Salas, département de l'Hérault domicilié à Paris, département de la Seine, condamné à mort comme fournisseur infidèle, le 19 frimaire an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris.

POULAIN Marie Anne, ex religieuse, âgée de 48 ans, native de Paris, département de la Seine, domiciliée à Orléans, département du Loiret, condamnée à mort comme fanatique, le 1 nivôse an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris.

POULAIN Marthe*âgée de 51 fusillée le 16 avril 1794

POULET Jacques, ex noble et procureur syndic du département de la Moselle, âgé de 56 ans, né et domicilié à Metz, même département, condamné à mort le 17 floréal an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme complice d'une conspiration dans le département de la Moselle, et notamment en suspendant l'exécution des lois relatives aux biens des religieux.

POULET Jean Antoine, agent de l'émigré Beaufremont commissaire de section à Besançon, âgé de 60 ans, né et domicilié à Besençon, département du Doubs, condamné à mort comme le 12 floréal an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme convaincu d'avoir entretenu des intelligences avec les fédéralistes de Strasbourg.

POULET Pierre, marchand d'habits, domicilié à Paris, département de la Seine, condamné à mort le 20 décembre 1792, par le tribunal criminel dudit département, comme distributeur de faux assignats.

POULHARIEZ Isidore, ex conseiller au parlement de Toulouse, département de la Haute Garonne, condamné à mort le 26 prairial an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme contre-révolutionnaire en provoquant, signant ou approuvant des écrits et protestations faites au nom du parlement de Toulouse en 1790.

POULHARIEZ Louis Isidore, fils, ex conseiller au parlement de Toulouse, âgé de 31 ans, né et domicilié à Toulouse, département de la Haute Garonne, condamné à mort le 26 prairial an 2, par le tribunal criminel de Paris, comme contre-révolutionnaire, en provoquant, signant ou approuvant des écrits et protestations faites au nom de ce parlement de Toulouse, en 1790.

POULINÈRE Pierre, domicilié à St Jean-de-Mauvray, département des Deux-Sèvres, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 13 nivôse an 2, par la commission militaire de Nantes.

POULOT Jean Baptiste, garçon, perruquier, âgé de 21 ans, natif de Dijon, département de la Côte-d'Or, domicilié à Lyon, département du Rhône, condamné à mort comme contre-révolutionnaire, le 5 nivôse an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon.

POULOMNIÈ Pierre, domicilié à Montglone, département de Mayenne et Loire, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 13 nivôse an 2, par la commission militaire de Nantes.

POULOUSSEL Benoît, charpentier, âgé de 36 ans, natif de Bevin, domicilié à Lyon, département du Rhône, condamné à mort comme contre-révolutionnaire, le 15 frimaire an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon.

POUPART-BEAUBOURG Jean Baptiste, administrateur et inspecteur général du doublage de la marine, âgé de 39 ans, né à l'Orient, département du Finistère, domicilié à Paris département de la Seine, condamné à mort le 12 ventôse an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme conspirateur, agent de bailly, Lafayette, Capet, Laporte, puis de Rolland, Pitt et Brissot.

POUPELA Marie, veuve Barbot, domiciliée à Andrezé, département de Mayenne et Loire, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 18 nivôse an 2, par la commission militaire de Nantes.

POUPELAIN Pierre, domicilié à Pommeraye, département de Mayenne et Loire, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 20 frimaire an 2, par la commission militaire de Doué.

POULAIN ex chanoine, guillotiné à Arras le 5 fructidor an 1

POUPELARD Pierre, domicilié à St Martin-de-Beaupréau, département de Mayenne et Loire, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 9 nivôse an 2, par la commission militaire de Nantes.

POUPELIN Jacques, domicilié à St Philibert département de Mayenne et Loire, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 15 nivôse an 2, par la commission militaire de Nantes

POUPONNEAU Jean, domicilié à St Julien département de la Loire Inférieure, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 30 nivôse an 2, par la commission militaire de Nantes.

POUPONNEAU Jean, domicilié à St Julien département de la Loire Inférieure, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 30 nivôse an 2, par la commission militaire de Nantes.

POUCHET Jean Pierre, marchand moulinier de soie, domicilié à Mornas département du Vaucluse, condamné à mort comme fédéraliste, le 13 messidor an 2, par la commission populaire d'Orange.

POURÉ Noël Joseph, laboureur, domicilié à Cambray département du Nord, condamné à mort le 24 floréal an 2, par le tribunal révolutionnaire de Cambray, comme ayant été nommé major par la Junte impériale.

POURRA Louis, journaliste ex négociant, âgé de 60 ans, né à Nismes, département du Gard, domicilié à Paris département de la Seine, condamné à mort le 19 messidor an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme complice d'une conspiration dans la maison d'arrêt du Luxembourg où il était détenu.

POURRA Joseph, sabotier, domicilié à St Aubin-de-Luigné département de la Mayenne et Loire, condamné à mort comme conspirateur, le 6 nivôse an 2, par la commission militaire de Saumur.

POURRAT Alexis, chapelier, âgé de 30 né et domicilié à Lyon département du Rhône, condamné à mort comme contre-révolutionnaire, le 23 pluviôse an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon.

POURTEAUX Jean, domicilié à Seires département de la Vendée, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 11 nivôse an 2, par la commission militaire de Nantes.

POUSIN Pierre, propriétaire, domicilié à Breuil-Barret département de la Vendée, condamné à mort comme séditieux, le 23 ventôse an 2, par le tribunal criminel du département des Deux-Sèvres.

POUSSEL Marguerite, femme Bayol, liquoriste, domiciliée à Toulon département du Var, condamnée à mort comme émigrée, le 5 floréal an 2, par le tribunal criminel du département des Alpes-Maritimes.

POUSSET Joseph Anbin, ex curé, domicilié à Bournaud département de la Vienne, condamné à mort comme réfractaire à la loi, le 14 thermidor an 2, par le tribunal criminel dudit département.

POUSSOT Jean Baptiste, recruteur, domicilié à Orléans département du Loiret, condamné à mort le 12 juillet 1793 an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme complice de l'assassinat de Léonard Bourdon, député à la Convention lors de son voyage sans mission à Orléans.

POUTET Louis, propriétaire, domicilié à Roquevaire département des Bouches du Rhône, condamné à mort comme fédéraliste, le 15 germinal an 2, par le tribunal criminel dudit département.

POUTIER Barthelemi (dit Castres), caporal au 36^{ème} régiment d'infanterie, domicilié à Castres, département du Tarn, condamné à mort comme contre-révolutionnaire, le 17 germinal an 2, par le tribunal militaire du quartier général de l'armée du Nord.

POUTIÈRE Charles, domicilié à St Menel département de Mayenne et Loire, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 11 nivôse an 2, par la commission militaire de Nantes.

POUTIÈRE Pierre, domicilié à St Menel département de Mayenne et Loire, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 11 nivôse an 2, par la commission militaire de Nantes.

POUVEREL Jean, tisserand, domicilié à Basouge-le-Pérouse département d'Ille-et-Vilaine, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 29 brumaire an 2, par la commission militaire de Grandville.

POUVRO Marie, femme Graveau, domicilié à St Pazanne département de la Loire Inférieure, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 18 nivôse an 2, par la commission militaire de Nantes.

POYAL Jean Pierre, boutonier, âgé de 32 ans, né et domicilié à Lyon département du Rhône, condamné à mort comme contre-révolutionnaire, le 2 nivôse an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon.

POYEL Pierre (dit Chopine), domestique, domicilié à Vallore département du Puy-de-Dôme, condamné à mort comme contre-révolutionnaire, le 19 mai 1793, par le tribunal criminel dudit département.

POZUEL Jean François, minime, âgé de 54 ans, domicilié à Lyon département du Rhône condamné à mort comme contre-révolutionnaire, le 29 pluviôse an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon.

PRACOMPTAT A.C. âgé de 61 ans, né à Rouy, département de la Nièvre domicilié au dit lieu ex noble, condamné à mort le 4 thermidor an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme conspirateur, et ayant facilité l'émigration de son neveu.

PRADEILLES François, domicilié à Laval département de la Lozère, condamné à mort comme contre-révolutionnaire, le 2 juin 1793, par le tribunal criminel dudit département.

PRADEILLES Jean, domicilié à Mende département de la Lozère, condamné à mort comme contre-révolutionnaire, le 2 juin 1793, par le tribunal criminel dudit département.

PRADELLE Jean Pierre, médecin, âgé de 40 ans, natif d'Espallion, département de l'Aveyron, domicilié à Bordeaux département de la Gironde, condamné à mort le 24 messidor an 2, par la commission militaire de Bordeaux, comme contre-révolutionnaire, ayant été membre du club monarchique et de la société Bordelaise, et ses propos n'ayant eu pour but que la dissolution de l'unité de la République.

PRADIER Guillaume, fils, domicilié à Auzelle département du Puy-de-Dôme, condamné à mort comme contre-révolutionnaire, le 19 mai 1793, par le tribunal criminel dudit département.

PRAIN Julien, domicilié à Port-St-Pierre département de la Loire Inférieure, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 17 nivôse an 2, par la commission militaire de Nantes.

PRAIRE Etienne, âgé de 37 ans, natif de Nuzèze, département du Rhône, domicilié à Lyon même département, condamné à mort comme contre-révolutionnaire, le 18 frimaire an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon.

PRAIRE Louis Joseph (dit Royer), négociant en rubans, âgé de 37 ans, natif de St Etienne, domicilié à Lyon département du Rhône, condamné à mort comme contre-révolutionnaire, le 15 frimaire an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon.

PRALON Claude François, notaire public, ci-devant secrétaire de la chancellerie, âgé de 58 ans, né et domicilié à Taninge, département du Mont-Blanc, condamné à mort 7 floréal an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme convaincu d'intelligence avec l'armée du roi de Sardaigne.

PRANAL Anne, domestique, domicilié à la Chapelle-de-Beaufort, département du Puy-de-Dôme, condamné à mort comme séditieux, le 5 ventôse an 2, par le tribunal criminel dudit département.

PRAGEY Prudent Antoine, commis principal de l'administration de l'habillement des troupes, âgé de 41 ans, natif de Balnod-la-Grange, département de l'Aube, condamné à mort le 24 germinal an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme complice de la conspiration formée, contre la liberté et la sûreté du peuple français, par Hebert, Ronsin, Vincent, Momoro et autre.

PRATICOUX Joseph, ouvrier taffetier, domicilié à Avignon département du Vaucluse, condamné à mort comme Contre-révolutionnaire, le 8 messidor an 2, par la commission populaire d'Orange.

PRAIN Julien, domicilié à Port-St-Pierre département de la Loire Inférieure, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 17 nivôse an 2, par la commission militaire de Nantes.

PRAUD Pierre, domicilié à St Lumine-de-Coutay, département de la Loire Inférieure, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 14 floréal an 2, par la commission militaire de Nantes.

PRAULT René, domicilié à Bouguenais département de la Loire Inférieure, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 14 germinal an 2, par la commission militaire de Nantes.

PREAU Jean, domicilié à Delas, département de la Loire Inférieure, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 9 nivôse an 2, par la commission militaire de Nantes.

PREUBERT Jean, domicilié à Prés département de Mayenne et Loire, condamné à mort comme conspirateur, le 23 nivôse an 2, par la commission militaire d'Angers.

PRÉAULT François, domicilié à Cholet département de Mayenne et Loire, condamné à mort comme conspirateur, le 6 nivôse an 2, par la commission militaire d'Angers.

PRECIER Jacques, domicilié à la Chapelle-basse-Mer département de la Loire Inférieure, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 17 nivôse an 2, par la commission militaire de Nantes.

PREDICANT Louis Dominique Augustin, notaire, âgé de 39 ans, domicilié à Paris département de la Seine, condamné à mort le 4 ventôse an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme complice de la femme Marbeuf, en comptant lui-même, chez lui, à l'un des secrétaires du comité de sûreté générale, que l'on voulait séduire, une somme de 60.000 livres.

PREGAUX Pierre Jean, domestique de l'émigré de Neustrie, âgé de 25 ans, natif de Chaillot, près de Paris, domicilié à Paris département de la Seine, condamné à mort le 11 messidor an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme contre-révolutionnaire, ayant fait des voyages dans les pays ennemis et ayant été au service de plusieurs émigrés et de plusieurs commandants des troupes ennemies.

PREITS Jean, domicilié à Périgueux, département de la Dordogne, condamné à mort comme émigré, le 27 thermidor an 2, par le tribunal militaire du premier arrondissement de l'armée des Pyrénées-Occidentales.

PRELOT François, domicilié à la Chapelle département de Mayenne et Loire, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 13 nivôse an 2, par la commission militaire de Nantes.

PREREST René, domicilié à Angers département de Mayenne et Loire, condamné à mort comme conspirateur, le 22 frimaire an 2, par la commission militaire de Doué.

PRESCHARD Pierre, cultivateur, domicilié à Chapelle-de-Beaufort département du Puy-de-Dôme, condamné à mort comme séditieux, le 5 ventôse an 2, par le tribunal criminel dudit département.

PRESSAY Pierre, domicilié à St Aubin, département des Deux-Sèvres, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 9 nivôse an 2, par la commission militaire de Nantes.

PREVOST François Joseph Toussaint, officier municipal, âgé de 45 ans, domicilié à Coulommiers département de la Seine et Marne, condamné à mort le 12 pluviôse an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme complice d'une conspiration, qui a eu lieu à Coulommiers, et ayant dit, que les sociétés populaires étaient contraires à l'intérêt public, qu'il n'en fallait souffrir aucune.

PREVOST E., âgé de 25 ans, né à Chambly, département de l'Oise, domicilié à Paris, département de la Seine, pâtissier, ci-devant soldat au 22^{ème} régiment ci-devant Viennois, condamné à mort le 28 prairial an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme complice d'un complot dans la maison d'arrêt de Bicêtre, pour poignarder les membres des comités de salut public, et de sûreté générale de la Convention nationale, leur arracher le cœur, le faire rôtir et le manger, et faire mourir les plus patriotes dans un tonneau garni de pointes.

PREVOST Charles Auguste (dit Lacroix), capitaine de vaisseau, âgé de 42 ans, né à Louisbourg en Amérique septentrionale, domicilié à Rochefort département du Morbihan, condamné à mort le 5 nivôse an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme conspirateur.

PREVOST Brice, chapelier, âgé de 28 ans, né à Sansfront, département de l'Orne, domicilié à Paris département de la Seine, condamné à mort le 26 germinal an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris comme contre-révolutionnaire, ayant tenu des propos tendants à l'avilissement et à la dissolution de la représentation nationale, et au rétablissement de la royauté.

PREVOT Louis Adrien, ex fermier général, âgé de 50 ans, natif d'Evreux, département de l'Eure et Loire, domicilié à Paris département de la Seine, condamné à mort le 19 floréal an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme complice d'un complot contre le peuple français, notamment en mêlant au tabac de l'eau et des ingrédients nuisibles à la santé des citoyens.

PREVOST Nicolas, notaire, né à Foncquevillers, veuf de Camus Caroline Romaine, condamné à mort à Arras le 13 germinal an II

PREVOT Charles Adrien, ex fermier général, âgé de 67 ans, natif de Doules, département de la Somme, domicilié à Mont-Valérien département de la Seine, condamné à mort le 25 floréal an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme complice d'un complot contre le peuple français, notamment en mêlant au tabac de l'eau et des ingrédients nuisibles à la santé des citoyens qui en faisaient usage.

PREVOT Jean Baptiste, Guillotiné à Arras le 2 frimaire an II

POULHARIEZ Louis Isidore, fils, ex conseiller au parlement de Toulouse, âgé de 31 ans, né et domicilié à Toulouse, département de la Haute Garonne, condamné à mort le 26 prairial an 2, par le tribunal criminel de Paris, comme contre-révolutionnaire, en provoquant, signant ou approuvant des écrits et protestations faites au nom de ce parlement de Toulouse, en 1790.

POULHARIEZ Louis Isidore, fils, ex conseiller au parlement de Toulouse, âgé de 31 ans, né et domicilié à Toulouse, département de la Haute Garonne, condamné à mort le 26 prairial an 2, par le tribunal criminel de Paris, comme contre-révolutionnaire, en provoquant, signant ou approuvant des écrits et protestations faites au nom de ce parlement de Toulouse, en 1790.

PREVOT François, fils, aubergiste, domicilié à Montpellier département de l'Hérault, condamné à mort le 30 vendémiaire an 3, par la commission militaire de Bois-le-Duc, comme émigré.

PREYON Jean, domicilié à la Romaine département de Mayenne et Loire, condamné à mort le 3 nivôse an 2, par la commission militaire de Savenay, comme brigand de la Vendée.

PRIAL Claude, fabricant de bas, âgé de 25 ans, natif de Bourgoin, département du Rhône, condamné à mort le 29 ventôse an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon, comme contre-révolutionnaire.

PRIAY Jean, laboureur, domicilié à Dommeray, département de Mayenne et Loire, condamné à mort comme conspirateur, le 4 nivôse an 2, par la commission militaire de Saumur.

PRICET Félicité, domiciliée à Châtillon, département des Deux-Sèvres, a suivi les rebelles, fusillée à Angers le 30 pluviôse an 2 (proclamée bienheureuse le 19/2/1984). (livre de Maurice Poignat : "Histoire des communes des Deux-Sèvres-le pays du Bocage édité en 1986 par les éditions Projet)

PRIEUX Jean Louis, âgé de 32 ans, né et domicilié à Paris, département de la Seine, ex juré au tribunal révolutionnaire, condamné à mort le 17 floréal an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme complice de Fouquier-Tinville.

PRIEUR Gabriel, corroyeur, domicilié à Paris département de la Seine, condamné à 15 années de fer, le 17 vendémiaire an 3, par le tribunal criminel dudit département, comme fabricant de fausse monnaie.

PRIEUR François, marchand de draps, domicilié à Cahors département du Lot, condamné à 15 années de fers, le 15 ventôse an 2, par le tribunal criminel dudit département, comme fabricant de fausse monnaie.

PRIEUR Jean Baptiste, tailleur, âgé de 37 ans, natif de Beaune, domicilié à Lyon département du Rhône, condamné à mort le 17 pluviôse an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon, comme contre-révolutionnaire.

PRIGNÉ Joseph, domicilié à Bassemer département de la Loire Inférieure, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 17 nivôse an 2, par la commission militaire de Nantes.

PRIN Renette, ex religieuse, domiciliée à Valenciennes, département du Nord, condamnée à mort, le 16 vendémiaire an 3, par la commission militaire de Valenciennes, comme émigrée.

PRINCE Louis Joseph, berger, né à Metz en couture, demeurant à Riencourt, époux de Duplouis Scolastique, condamné à mort à Arras le 8 germinal an II

PRINCE Etienne (dit Bourguignon, âgé de 59 ans, confiseur, né à Bar sur Seine, condamné à mort à Arras le 13 floréal an II

PRINGUET Charles, sans état, natif de Gand, Pays-Bas, autrichien, condamné à mort comme par la commission révolutionnaire de Lyon, en brumaire an 2, comme contre-révolutionnaire.

PRIOLET Jean Antoine, père, homme de loi, domicilié à Nismes département du Gard, condamné à mort le 15 germinal an 2, par le tribunal criminel dudit département, comme conspirateur.

PRIOU Louis Gaspard, négociant, âgé de 50 ans, né et domicilié à Marseille, section n° 20, département des Bouches du Rhône, résidant de la dite section, au mois de juillet dernier, porteur de l'infâme adresse des Marseillais, condamné à mort le 7 pluviôse an 2, par le tribunal révolutionnaire de Marseille, pour avoir prêché la révolte contre la convention, et le fédéralisme.

PRIOU Pierre, charpentier, domicilié à Soulaines département de Mayenne et Loire, condamné à mort comme conspirateur, le 6 nivôse an 2, par la commission militaire de Saumur.

PRIOU Mathurin, laboureur, domicilié à Soulaines département de Mayenne et Loire, condamné à mort comme conspirateur, le 6 nivôse an 2, par la commission militaire de Saumur.

PRISIE Pierre Claude Marie, chef de brigade au 17^{ème} régiment âgé de 46 ans, né et Domicilié à Nevers, département de la Nièvre, condamné à mort le 8 prairial an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme convaincu d'avoir, lors de la trahison de Dumourier, voulu exécuter le projet de faire passer à l'ennemi deux escadron du 1^{er} régiment d'hussards.

PRISSAN Pierre, domestique, domicilié à Ste Cécile, département de la Sarthe, condamné à mort le 6 nivôse an 2, par la commission militaire séante à Saumur, comme conspirateur.

PRISSET André Joseph, chef de division des équipages d'artillerie de l'entreprise de choiseau, âgé de 46 ans, natif de Cartigny, département du Nord, domicilié à Fontainebleau département de la Seine et Marne, condamné à mort le 2 ventôse an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme fournisseur infidèle, complice de Choiseau.

PRISSY-LIMOUZ C. A., âgé de 57 ans, né à Nevers, département de la Nièvre, domicilié à Germiny, même département, ex officier municipal, condamné à mort le 4 thermidor an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme conspirateur.

PRIVAT François, officier municipal provisoire, huissier natif de Lillery, département du Rhône, condamné à mort par la commission révolutionnaire de Lyon, le .. brumaire an 2, comme contre-révolutionnaire.

PRIVAT Gabrielle, fileuse, domiciliée à Langogne département de la Lozère, condamnée à mort le 23 thermidor an 2, par le tribunal criminel dudit département, comme receleuse de prêtres réfractaires.

PRIX François, (dit Saint Prix), soldat invalide, âgé de 42 ans, natif de Beauvais, domicilié à Paris département de la Seine, condamné à mort comme le 27 brumaire an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme convaincu d'avoir pratiqué des manœuvres tendantes à ébranler la fidélité des citoyens, envers la nation française, et d'avoir dit qu'il n'était pas fait pour monter sa garde avec des gueux et des scélérats ; qu'il avait perdu gros à l'affaire du 10 août, et qu'il aimerait mieux l'ancien régime que le nouveau.

PROCEDOT Julien, domicilié à St Julien département de la Loire Inférieure, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 17 nivôse an 2, par la commission militaire de Nantes.

PRODHOMME Jean, tisserand, domicilié à Bonnesouves département de la Loire Inférieure, condamné à mort le 21 nivôse an 2, par la commission militaire de Port-Malo, comme brigand de la Vendée.

PRODHOMME Gervais, prêtre, domicilié à St Hilaire-sur-Rice, département de l'Orne, condamné à mort le 12 germinal an 2, par le tribunal criminel du département de la Vienne, comme réfractaire à la loi.

PRODHOMME François, domicilié à Dol département de la Loire Inférieure, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 6 nivôse an 2, par la commission militaire de Savenay.

PRODOT Mathurin, domicilié à Lahaye département de la Loire Inférieure, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 6 pluviôse an 2, par la commission militaire de Nantes.

PROET Antoine, garde de bois, domicilié à Chanubelève, département de la Haute Loire, condamné à mort comme contre-révolutionnaire, le 26 nivôse an 2, par le tribunal criminel dudit département.

PROFFIT Pierre Louis, laboureur, âgé de 50 ans, natif de la Ferté-Gaucher, département de la Seine et Marne, domicilié au hameau de la Chapelle-Véronge, même département, condamné à mort le 12 ventôse an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme convaincu d'avoir été auteur ou complice d'une conspiration et rébellion à main armée, qui a eu lieu dans la commune de Maupertuis, la Ferté-Gaucher, Touquin et autre les 23, 24 et 25 frimaire dernier.

PROLY Pierre Joseph*, négociant journaliste, âgé de 42 ans, natif de Bruxelles, en France, depuis 1782, domicilié à Paris département de la Seine, condamné à mort le 4 germinal an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme complice d'une conspiration contre la liberté et la sûreté du peuple français, tendant à troubler l'état par une guerre civile, en armant les citoyens les uns contre les autres, et contre l'exercice de l'autorité légitime : par suite de laquelle des conjurés devaient dissoudre la représentation nationale, assassiner ses membres, et les patriotes détruire le gouvernement républicain s'emparer de la souveraineté du peuple et donner un tyran à l'état.

PRON Martin, domicilié à Chevroltière département de la Loire Inférieure, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 28 nivôse an 2, par la commission militaire de Nantes.

PRONIER Guillaume Français, ex lazarisiste, domicilié à Cateau-Cambresis, département du Nord, condamné à mort comme réfractaire à la loi, le 28 ventôse an 2, par le tribunal criminel de la Vienne.

PRONIER Guislain Florent, âgé de 37 ans, instituteur, né à Pausieux, demeurant à Béthune, époux de Devin Thérèse, condamné à mort à Arras le 18 messidor an II

PROOST Nicolas Philippe Balthazar Joseph, âgé de 39 ans, né à Auforest (Nor), demeurant à Aisnes, époux de Deretz Reine, condamné à mort à Arras le 7 messidor an II

PROST Jean Baptiste, ouvrier fabricant de bas, âgé de 47 ans, natif de St Cyr-au-Mont-d'Or, domicilié à Collonge département du Rhône, condamné à mort comme contre-révolutionnaire, le 25 frimaire an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon.

PROST Claude, pâtissier, âgé de 26 ans, né et domicilié à Lyon département du Rhône, condamné à mort comme contre-révolutionnaire, le 28 frimaire an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon.

PROST Henri, commis chez un brodeur, âgé de 22 ans, né et domicilié à Lyon département du Rhône, condamné à mort comme contre-révolutionnaire, le 23 pluviôse an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon.

PROTRI Jeanne, veuve Duter, âgée de 38 ans, native de Belleville, domiciliée à Lyon département du Rhône, condamnée à mort comme contre-révolutionnaire, le 22 pluviôse an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon.

PROUST Pierre, ex vicaire, domicilié à Claissac département des Deux-Sèvres, condamné à mort comme réfractaire à la loi, le 28 ventôse an 2, par le tribunal criminel du département de la Vienne.

PROUST Jean, marinier, domicilié à Beausieu, département de la Mayenne et Loire, condamné à mort comme conspirateur, le 23 nivôse an 2, par la commission militaire d'Angers.

PROUTIERRE Jeanne, domiciliée à St Pierre-d'Erigey, département de Mayenne et Loire, condamnée à mort comme complice des brigands de la Vendée, le 18 pluviôse an 2, par la commission militaire de Nantes.

PROUTIÈRE Pierre, domicilié à Erigné département de Mayenne et Loire, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 10 nivôse an 2, par la commission militaire de Nantes.

PROUTIÈRE François, laboureur, domicilié à St Laud département de Mayenne et Loire, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 18 frimaire an 2, par la commission militaire de Doué.

PROUTIÈRE Mathurin, domicilié à St Melaine département de Mayenne et Loire, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 17 nivôse an 2, par la commission militaire du Pont-de-Cé.

PROUTOU Pierre, domicilié à Savenay département de la Loire Inférieure, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 4 nivôse an 2, par la commission militaire de Savenay.

PROUZET, cadet, praticien, domicilié à St Sauveur-des-Peyres, département de la Lozère, condamné à mort comme complice de séditeux, le 24 floréal an 2, par le tribunal criminel du département de la Lozère.

PROVENCHÈRE Alexandre, ex administrateur de l'habillement, âgé de 55 ans, natif de Saint Eboillé, département de la Seine et Oise, domicilié à Paris département de la Seine, condamné à mort le 4 prairial an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme prévaricateur, en faisant et favorisant des livraisons de fournitures infidèles et défectueuses dans les magasins de la république.

PROVENCHÈRE Claude Joseph Bertrand (dit du Chassenig), ex noble, domicilié à Lyon département du Rhône, condamné à mort comme contre-révolutionnaire, le 18 brumaire an 2, par le tribunal criminel du département de Vaucluse.

PRUDETTE A., condamné à mort comme conspirateur, le 28 messidor an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris.

PRUDHOMME Jean Baptiste, gendarme, domicilié à Paris, condamné à mort le 6 prairial an 3, par la commission militaire établie à Paris, comme convaincu d'avoir abandonné le poste de l'arsenal, et de s'être mêlé parmi les révoltés, les 3 et 4 contre la Convention nationale.

PRUDHOMME Pierre, marchand de poissons, âgé de 48 ans, né et domicilié Paris département de la Seine, condamné à mort le 6 prairial an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme contre-révolutionnaire, ayant crié : Vive le roi, vive la reine et sa famille.

PRUDHOMME Joseph, ex trappiste, domicilié à Vezins département de la Mayenne et Loire, condamné à mort comme fanatique conspirateur, le 8 germinal an 2, par la commission militaire d'Angers.

PRUNEAU Pierre Félix, sous lieutenant au 17^{ème} régiment, âgé de 52 ans, né et domicilié à Vaussay département des Deux-Sèvres, condamné à mort le 8 prairial an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme complice des manœuvres pratiquées par Dumourier lors de ses trahisons, en voulant exécuter le projet de faire passer à l'ennemi deux escadrons du 10^{ème} régiment d'hussards.

PRUNELLE Louis, maître d'école, âgé de 33 ans, natif de Champguyon, domicilié à Meilleraye département de la Seine et Marne, condamné à mort le 12 ventôse an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme convaincu d'avoir été auteur ou complice d'un complot et rébellion à main armée, qui a eu lieu dans les communes de Maupertuis, la Ferté-Gaucher, Touquin et autres, les 23 et 24 et 25 frimaire précédent.

PRUNEYRE P., caporal dans le 1^{er} bataillon du département de la Haute Loire, âgé de 44 ans, né à Brioude, condamné à mort le 29 messidor an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme ayant dit dans la maison d'arrêt où il était détenu, qu'il s'en foutait, que ça n'irait pas, et qu'il ne désirait pas mieux que de mourir pour son roi.

PRUNIER Julien, domicilié Epinal département des Vosges, condamné à mort comme émigré, le 22 ventôse an 2, par la commission militaire séante à Auxonne.

PRUNIER Jean Jacques, garçon culottier, domicilié à Paris département de la Seine, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 23 nivôse an 2, par le tribunal criminel du département de la Sarthe.

PRUVOST Jean Simon, âgé de 43 ans, né à Loos, cultivateur, époux de Delambre Marie Madeleine, condamné à mort à Arras le 8 messidor an II

PSALMON, supérieur de la Communauté de Laon, massacré à la prison des Carmes Paris le 2 septembre 1792 (La vie religieuse à Paris sous la Terreur 1792-1794)

PSULL Anne Marie, domiciliée à Issemheim, département du Haut-Rhin, condamné à la déportation, le 4 septembre 1793, par le tribunal criminel dudit département.

PUCHOT Jean, domicilié à Porchaire département des Deux-Sèvres, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 4 nivôse an 2, par la commission militaire de Savenay.

PUECH Louis négociant, âgé de 54 ans, né à Marseille, résidant à Martigues, ci-devant maire sous les sections contre-révolutionnaire et fédéraliste, condamné à mort le 7 pluviôse an 2, par le tribunal révolutionnaire séant à Marseille, département des Bouches du Rhône, comme ayant prêté le serment de ne pas reconnaître la Convention et comme ayant donné des ordres fédéralistes.

PUFARD François, domicilié à Nantes département de la Loire Inférieure, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 15 nivôse an 2, par la commission militaire de Nantes.

PUIFFÉ Pierre, notaire âgé de 42 ans, né et domicilié à St Marie département de la Dordogne, condamné à mort le 29 prairial an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme ayant tenu à l'époque du recrutement, différents propos tendant à ébranler la fidélité des citoyens envers la République, en disant hautement ; Voilà, mes amis que l'on demande actuellement les jeunes gens de 18 à 25 ans ; vous savez bien que lorsque les seigneurs voulaient faire de grands repas, ils avaient de grands desserts : on veut les manger en salade, Quand il n'y aura plus de garçons, on prendra les hommes mariés ; mais F..... si tous étaient de mon avis, nous marcherions sur Paris, pour détruire la Convention.

PUISSANT François, ci-devant, fermier général, âgé de 59 ans, né à Port-l'Egalité, département du Morbihan, domicilié à Paris département de la Seine, condamné à mort le 19 floréal an 2, par le tribunal révolutionnaire séant à Paris, comme complice d'un complot contre le peuple français, notamment en mêlant au tabac de l'eau et des ingrédients nuisibles à la santé des citoyens qui en faisaient usage.

PUJET, volontaire au 2^{ème} bataillon de Lot et Garonne, domicilié à Revel, département de la Haute Garonne, condamné à mort comme émigré, le 10 floréal an 2, par la commission extraordinaire de Bayonne.

PUJET (du) Henri., ex-mousquetaire noir, et ex-marquiss, condamné à mort, le 5 thermidor an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme complice d'une conspiration dans la maison d'arrêt des carmes, où il était détenu.

PUJOL Jean, fils, homme de loi, domicilié à Gardouch, département de la Haute Garonne, condamné à mort comme conspirateur, le 18 ventôse an 2, par le tribunal criminel dudit département.

PUJOL, domicilié à Montpellier département de l'Hérault, condamné à mort comme émigré, le 12 frimaire an 2, par le tribunal criminel dudit département.

PUNIER Mathurin, domicilié à la Pommeraye département de Mayenne et Loire, condamné à mort comme brigand de la Vendée, le 10 nivôse an 2, par la commission militaire de Nantes.

PUPIER Anne, femme Legallerie, ex noble, âgée de 38 ans, née et domiciliée à Montbrison département de la Loire, condamnée à mort comme contre-révolutionnaire, le 14 pluviôse an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon.

PUPIER Ennemond, cabaretier, âgé de 28 ans, né à Isigny, domicilié à Lyon, département du Rhône, condamné à mort contre-révolutionnaire, le 15 frimaire an 2, par la commission révolutionnaire séante à Lyon.

PURPAN Jean Marie, fils, marchand de soie, âgé de 36 ans, né et domicilié à Lyon département du Rhône, condamné à mort comme contre-révolutionnaire, le 18 nivôse an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon.

PUT Jean, marchand forain, âgé de 24 ans, né et domicilié à Aurillac département du Cantal, condamné à mort le 11 prairial an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme s'étant soustrait à l'exécution de la loi de la réquisition, ayant été trouvé muni d'une cocarde blanche, et comme espion des despotes coalisés contre la France.

PUTOD Hippolyte, médecin, domicilié à Fougères département d'Ille-et-Vilaine, condamné à mort comme embaucheur, le 1 brumaire an 2, par la commission militaire séante à Rennes.

PUY François, cultivateur et juge de paix, domicilié à Venasque, département du Vaucluse, condamné à mort comme contre-révolutionnaire le 15 messidor an 2, par la commission populaire d'Orange

PUY Benoît ouvrier en soie, âgé de 34 ans, né et domicilié à Lyon, département du Rhône, condamné à mort comme contre-révolutionnaire le 23 frimaire an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon.

PUY François, aubergiste, âgé de 23 ans, domicilié à la Croix-Rousse, département du Rhône, condamné à mort comme contre-révolutionnaire le 16 nivôse an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon.

PUY Jacque, épicier, âgé de 46 ans, natif de la Croix-Rousse, domicilié à Lyon, département du Rhône, condamné à mort comme contre-révolutionnaire le 26 frimaire an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon.

PUY Pierr, Chandelier, âgé de 55 ans, natif de la Croix-Rousse, domicilié au faubourg de la Croix-Rousse, département du Rhône, condamné à mort comme contre-révolutionnaire le 18 frimaire an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon.

PUY-MUSSIEN Louis François, ex noble et procureur à Terrier, âgé de 60 ans, né et domicilié à Montbrison département de la Loire Inférieure, condamné à mort comme contre-révolutionnaire, le 14 nivôse an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon.

PUZEL M. F., veuve Varin, ex noble, âgé de 59 ans, née et domiciliée à Besançon département du Doubs, condamnée à mort le 1^{er} thermidor an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme ayant entretenu des correspondances et intelligences avec les émigrés.

PUZIN Pierre, tonnelier, âgé de 29 ans, né et domicilié à Lyon département du Rhône, condamné à mort comme contre-révolutionnaire, le 6 ventôse an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon.

[accueil](#)